

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Parc Naturel Regional Lorraine - SY
Utilisateur : UT_255403719 UT_255403719

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	BP2025
Objet :	Budget Primitif 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-11 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	054-255403719-20250311-BP2025-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 054-255403719-20250311-BP2025-BF-1-1_0.xml	text/xml	958 o
Document principal (Document budgétaire) Nom original : DBU__PN571__BP__2025_scelle.xml Nom métier : 99_BU-054-255403719-20250311-BP2025-BF-1-1_1.xml	text/xml	141.7 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : BPPNRL2025 sign__.pdf Nom métier : 99_BU-054-255403719-20250311-BP2025-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	9.7 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	21 mars 2025 à 15h27min49s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	21 mars 2025 à 15h33min54s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur NICOLAS LAMBERT
En attente de transmission	21 mars 2025 à 15h33min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 mars 2025 à 15h34min02s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 mars 2025 à 15h34min58s	Reçu par le MI le 2025-03-21

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Parc Naturel Regional Lorraine - SY
Utilisateur : UT_255403719 UT_255403719

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	BP2025
Objet :	Budget Primitif 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-11 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	054-255403719-20250311-BP2025-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 054-255403719-20250311-BP2025-BF-1-1_0.xml	text/xml	958 o
Document principal (Document budgétaire) Nom original : DBU__PN571__BP__2025_scelle.xml Nom métier : 99_BU-054-255403719-20250311-BP2025-BF-1-1_1.xml	text/xml	141.7 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : BPPNRL2025 sign__.pdf Nom métier : 99_BU-054-255403719-20250311-BP2025-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	9.7 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	21 mars 2025 à 15h27min49s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	21 mars 2025 à 15h33min54s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur NICOLAS LAMBERT
En attente de transmission	21 mars 2025 à 15h33min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 mars 2025 à 15h34min02s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 mars 2025 à 15h34min58s	Reçu par le MI le 2025-03-21

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Commune : SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL REGIONAL DE LOR (M57)
(1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25540371900016

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PAM

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL REGIONAL DE LOR (M57) - SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL REGIONAL DE LOR (M57)

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	42
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	52
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	56
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	57
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	58
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	60
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	61

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1594 B du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

- III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

- IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

- V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

- VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

- VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire :

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	3 773 936,59	3 431 365,16	0,00	A1 -342 571,43
Investissement	339 740,28	272 160,67	(3)	A2 -67 579,61
Fonctionnement	3 434 196,31	3 159 204,49	(4)	A3 -274 991,82

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes			Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 146 051,82	III + IV 17 500,00	B1	-128 551,82	
Investissement	I 146 051,82	III	B2	-128 551,82	
Fonctionnement	II 0,00	IV	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	-471 123,25
Investissement	-196 131,43
Fonctionnement	-274 991,82

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes; et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 146 051,82
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	7 740,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	1 165,99
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	137 145,83
45812303	Mise en œuvre de chantiers en faveur de la TVB	39 731,62
45812304	Programme de reconquête des mares prairiales-2023	27 353,41
45812323	Consolidation et développement de la filière pierre sèche	9 620,80
45812422	Réalisation de travaux d'aménagement de 6 boucles de points	60 440,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES****C3****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 17 500,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	17 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

		DEPENSES		RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	804 756,75		626 926,76

	+			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	146 051,82		17 500,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00		(si solde positif) 306 381,81
	=			=
	Total de la section d'investissement (2)	950 808,57		950 808,57

		DEPENSES		RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 855 442,35		3 342 679,23

	+			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00		0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00		(si excédent) 932 237,08
	=			=
	Total de la section de fonctionnement (3)	3 855 442,35		4 274 916,31

	+			
	TOTAL DU BUDGET (4)	4 806 250,92		5 225 724,08

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après la vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
 Reçu en préfecture le 21/03/2025
 Publié le
 ID : 054-255403719-20250311-BP2025-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	81 651,11	7 740,00	195 250,00	195 250,00	202 990,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	221 007,68	0,00	154 014,74	154 014,74	154 014,74
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	214 695,13	1 165,99	154 991,01	154 991,01	156 157,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		517 353,92	8 905,99	504 255,75	504 255,75	513 161,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	281 931,54	137 145,83	259 000,00	259 000,00	396 145,83
Total des dépenses réelles d'investissement		800 185,46	146 051,82	763 255,75	763 255,75	909 307,57

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	25 000,00		41 501,00	41 501,00	41 501,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		25 000,00		41 501,00	41 501,00	41 501,00

TOTAL	825 185,46	146 051,82	804 756,75	804 756,75	950 808,57
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	950 808,57
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	147 000,00	17 500,00	220 100,00	220 100,00	237 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		147 000,00	17 500,00	220 100,00	220 100,00	237 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	18 931,78	0,00	6 873,63	6 873,63	6 873,63
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes financières		21 931,78	0,00	11 873,63	11 873,63	11 873,63
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	237 099,60	0,00	272 754,13	272 754,13	272 754,13
Total des recettes réelles d'investissement		406 031,38	17 500,00	504 727,76	504 727,76	522 227,76

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	166 000,00		122 199,00	122 199,00	122 199,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		166 000,00		122 199,00	122 199,00	122 199,00

TOTAL	572 031,38	17 500,00	626 926,76	626 926,76	644 426,76
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	306 381,81
--	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	950 808,57
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	80 698,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 996 454,75	0,00	1 538 886,91	1 538 886,91	1 538 886,91
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 147 624,00	0,00	2 070 615,00	2 070 615,00	2 070 615,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	95 818,38	0,00	118 086,32	118 086,32	118 086,32
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 239 897,13	0,00	3 727 588,23	3 727 588,23	3 727 588,23
66	Charges financières	1 700,00	0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
67	Charges spécifiques (3)	13 138,50	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 711,29		3 855,12	3 855,12	3 855,12
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 256 446,92	0,00	3 733 243,35	3 733 243,35	3 733 243,35

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	166 000,00		122 199,00	122 199,00	122 199,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		166 000,00		122 199,00	122 199,00	122 199,00

TOTAL	4 422 446,92	0,00	3 855 442,35	3 855 442,35	3 855 442,35
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 855 442,35
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	2 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	12 275,82	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	3 175 572,10	0,00	3 279 261,66	3 279 261,66	3 279 261,66
75	Autres produits de gestion courante (3)	10,00	0,00	1 916,57	1 916,57	1 916,57
Total des recettes de gestion courante		3 189 857,92	0,00	3 301 178,23	3 301 178,23	3 301 178,23
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 189 857,92	0,00	3 301 178,23	3 301 178,23	3 301 178,23

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	25 000,00		41 501,00	41 501,00	41 501,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		25 000,00		41 501,00	41 501,00	41 501,00

TOTAL	3 214 857,92	0,00	3 342 679,23	3 342 679,23	3 342 679,23
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	932 237,08
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 274 916,31
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	80 698,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	41 501,00	41 501,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	202 990,00	0,00	202 990,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	154 014,74	0,00	154 014,74
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	156 157,00	0,00	156 157,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	396 145,83	0,00	396 145,83
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		909 307,57	41 501,00	950 808,57

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	950 808,57
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 538 886,91		1 538 886,91
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 070 615,00		2 070 615,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	118 086,32	0,00	118 086,32
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	1 800,00	0,00	1 800,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	3 855,12	122 199,00	126 054,12
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		3 733 243,35	122 199,00	3 855 442,35

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 855 442,35
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions de l'article 1709 du Code de Commerce.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES****D2****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	6 873,63	0,00	6 873,63
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	237 600,00	0,00	237 600,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		122 199,00	122 199,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	272 754,13	0,00	272 754,13
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00		5 000,00
Recettes d'investissement – Total		522 227,76	122 199,00	644 426,76

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	306 381,81
--	-------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	950 808,57
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	15 000,00		15 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 000,00		5 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	3 279 261,66		3 279 261,66
75	Autres produits de gestion courante (8)	1 916,57	0,00	1 916,57
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	41 501,00	41 501,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 301 178,23	41 501,00	3 342 679,23

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	I	II	III = I + II					
TOTAL	825 185,46	146 051,82	0,00	804 756,75	804 756,75	0,00	804 756,75	950 808,57
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	81 651,11	7 740,00	0,00	195 250,00	195 250,00	0,00	195 250,00	202 990,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	221 007,68	0,00	0,00	154 014,74	154 014,74	0,00	154 014,74	154 014,74
21 Immobilisations corporelles	214 695,13	1 165,99	0,00	154 991,01	154 991,01	0,00	154 991,01	156 157,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	517 353,92	8 905,99	0,00	504 255,75	504 255,75	0,00	504 255,75	513 161,74
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	281 931,54	137 145,83	0,00	259 000,00	259 000,00	0,00	259 000,00	396 145,83
Total des dépenses réelles	800 185,46	146 051,82	0,00	763 255,75	763 255,75	0,00	763 255,75	909 307,47
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	25 000,00	0,00	0,00	41 501,00	41 501,00	0,00	41 501,00	41 501,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	25 000,00	0,00	0,00	41 501,00	41 501,00	0,00	41 501,00	41 501,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								950 808,57

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES

III

A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	572 031,38	17 500,00	626 926,76	626 926,76	644 426,76
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	147 000,00	17 500,00	220 100,00	220 100,00	237 600,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	147 000,00	17 500,00	220 100,00	220 100,00	237 600,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	18 931,78	0,00	6 873,63	6 873,63	6 873,63
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes financières	21 931,78	0,00	11 873,63	11 873,63	11 873,63
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	237 099,60	0,00	272 754,13	272 754,13	272 754,13
Total des recettes réelles	406 031,38	17 500,00	504 727,76	504 727,76	522 227,76
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	166 000,00		122 199,00	122 199,00	122 199,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	166 000,00		122 199,00	122 199,00	122 199,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					306 381,38
Affectation au compte 1068 (8)					0,00

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 054-255403719-20250311-BP2025-BF

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	

Total des recettes d'investissement cumulées					950 808,57
---	--	--	--	--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	825 185,46	146 051,82	0,00	804 756,75	804 756,75	0,00	804 756,75	950 808,57
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	81 651,11	7 740,00	0,00	195 250,00	195 250,00	0,00	195 250,00	202 990,00
2051	81 651,11	7 740,00		57 000,00	57 000,00	0,00	57 000,00	64 740,00
2088	0,00	0,00		138 250,00	138 250,00	0,00	138 250,00	138 250,00
204	221 007,68	0,00	0,00	154 014,74	154 014,74	0,00	154 014,74	154 014,74
2041412	221 007,68	0,00		154 014,74	154 014,74	0,00	154 014,74	154 014,74
2041482	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041581	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	214 695,13	1 165,99	0,00	154 991,01	154 991,01	0,00	154 991,01	156 157,00
2111	69 131,13	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	65 000,00	0,00		54 841,01	54 841,01	0,00	54 841,01	54 841,01
21838	7 500,00	516,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 516,00
21848	7 500,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
2188	65 564,00	649,99		77 650,00	77 650,00	0,00	77 650,00	78 299,99
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	517 353,92	8 905,99	0,00	504 255,75	504 255,75	0,00	504 255,75	513 161,74

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13*12	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020			0,00					
Total des dépenses financières	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	281 931,54	137 145,83	0,00	259 000,00	259 000,00	0,00	259 000,00	396 145,83
45811905	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45812006	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45812027	3 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45812303	56 391,54	39 731,62		0,00	0,00	0,00	0,00	39 731,62
45812304	0,00	27 353,41		0,00	0,00	0,00	0,00	27 353,41
45812317	7 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45812323	0,00	9 620,80		0,00	0,00	0,00	0,00	9 620,80
45812405	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45812406	0,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 054-255403719-20250311-BP2025-BF

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
45812422	123 840,00	60 440,00		0,00	0,00	0,00	0,00	60 440,00
45812425	40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
458125031	0,00	0,00		46 500,00	46 500,00	0,00	46 500,00	46 500,00
45812514	0,00	0,00		72 500,00	72 500,00	0,00	72 500,00	72 500,00
Total des dépenses réelles	800 185,46	146 051,82	0,00	763 255,75	763 255,75	0,00	763 255,75	909 307,57
040	25 000,00			41 501,00	41 501,00		41 501,00	41 501,00
	25 000,00			41 501,00	41 501,00		41 501,00	41 501,00
13911	1 997,84			4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
13912	15 568,40			17 000,00	17 000,00		17 000,00	17 000,00
13913	1 494,54			4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
139178	700,12			9 301,00	9 301,00		9 301,00	9 301,00
13918	5 239,10			7 200,00	7 200,00		7 200,00	7 200,00
	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	25 000,00			41 501,00	41 501,00		41 501,00	41 501,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 054-255403719-20250311-BP2025-BF

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.1****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 054-255403719-20250311-BP2025-BF

III – VOTE DU BUDGET Test encodage	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	572 031,38	17 500,00	626 926,76	626 926,76	644 426,76
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	147 000,00	17 500,00	220 100,00	220 100,00	237 600,00
1312 Subv. transf. Régions	147 000,00	17 500,00	152 250,00	152 250,00	169 750,00
13178 Autres fonds européens	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
1318 Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	22 850,00	22 850,00	22 850,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	147 000,00	17 500,00	220 100,00	220 100,00	237 600,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	18 931,78	0,00	6 873,63	6 873,63	6 873,63
10222 FCTVA	18 931,78	0,00	6 873,63	6 873,63	6 873,63
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes financières	21 931,78	0,00	11 873,63	11 873,63	11 873,63
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	237 099,60	0,00	272 754,13	272 754,13	272 754,13
Total des recettes réelles	406 031,38	17 500,00	504 727,76	504 727,76	522 227,76
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	166 000,00		122 199,00	122 199,00	122 199,00
2804111 Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
28041412 Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	46 000,00		0,00	0,00	0,00
28041482 Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	0,00		0,00	0,00	0,00
28041581 Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00		0,00	0,00	0,00
28041582 Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
280421	0,00		0,00	0,00	0,00
2805	44 200,04		35 699,00	35 699,00	35 699,00
28088	0,00		0,00	0,00	0,00
281318	0,00		600,00	600,00	600,00
28158	4 865,76		25 900,00	25 900,00	25 900,00
281828	15 860,27		0,00	0,00	0,00
281838	38 130,24		0,00	0,00	0,00
281848	7 459,61		0,00	0,00	0,00
28188	9 484,08		0,00	0,00	0,00
041	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	166 000,00		122 199,00	122 199,00	122 199,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	4 422 446,92	0,00	0,00	3 855 442,35	3 855 442,35	0,00	3 855 442,35	3 855 442,35
011	Charges à caractère général (3)	1 996 454,75	0,00	0,00	1 538 886,91	1 538 886,91	0,00	1 538 886,91	1 538 886,91
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 147 624,00	0,00		2 070 615,00	2 070 615,00		2 070 615,00	2 070 615,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	95 818,38	0,00	0,00	118 086,32	118 086,32	0,00	118 086,32	118 086,32
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	4 239 897,13	0,00	0,00	3 727 588,23	3 727 588,23	0,00	3 727 588,23	3 727 588,23
66	Charges financières	1 700,00	0,00		1 800,00	1 800,00		1 800,00	1 800,00
67	Charges spécifiques (3)	13 138,50	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 711,29			3 855,12	3 855,12		3 855,12	3 855,12
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	16 549,79	0,00	0,00	5 655,12	5 655,12	0,00	5 655,12	5 655,12
	Total des dépenses réelles	4 256 446,92	0,00	0,00	3 733 243,35	3 733 243,35	0,00	3 733 243,35	3 733 243,35
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	166 000,00			122 199,00	122 199,00		122 199,00	122 199,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	166 000,00			122 199,00	122 199,00		122 199,00	122 199,00
	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées								3 855 442,35

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 054-255403719-20250311-BP2025-BF

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	3 214 857,92	0,00	3 342 679,23	3 342 679,23	3 342 679,23
013	Atténuations de charges (2)	2 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	12 275,82	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	3 175 572,10	0,00	3 279 261,66	3 279 261,66	3 279 261,66
75	Autres produits de gestion courante (2)	10,00	0,00	1 916,57	1 916,57	1 916,57
	Total des recettes de gestion des services	3 189 857,92	0,00	3 301 178,23	3 301 178,23	3 301 178,23
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	3 189 857,92	0,00	3 301 178,23	3 301 178,23	3 301 178,23
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	25 000,00		41 501,00	41 501,00	41 501,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	25 000,00		41 501,00	41 501,00	41 501,00
			R002 Résultat reporté ou anticipé (7)			932 237,08
Total des recettes de fonctionnement cumulées						4 274 916,08

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 054-255403719-20250311-BP2025-BF

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III	
B1	

Chap./ art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	4 422 446,92	0,00	0,00	3 855 442,35	3 855 442,35	0,00	3 855 442,35	3 855 442,35
011	Charges à caractère général (4)	1 986 454,75	0,00	0,00	1 538 886,91	1 538 886,91	0,00	1 538 886,91	1 538 886,91
60611	Eau et assainissement	200,00	0,00		125,00	125,00	0,00	125,00	125,00
60612	Energie - Electricité	2 200,00	0,00		1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
60622	Carburants	15 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
60623	Alimentation	5 000,00	0,00		20 650,00	20 650,00	0,00	20 650,00	20 650,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	19 225,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	14 600,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	0,00		2 300,00	2 300,00	0,00	2 300,00	2 300,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	1 500,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6068	Autres matières et fournitures	3 750,00	0,00		2 600,00	2 600,00	0,00	2 600,00	2 600,00
6132	Locations immobilières	225 600,00	0,00		221 134,44	221 134,44	0,00	221 134,44	221 134,44
61358	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	50 000,00	0,00		57 500,00	57 500,00	0,00	57 500,00	57 500,00
6161	Multirisques	6 435,97	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
617	Etudes et recherches	910 027,46	0,00		458 471,22	458 471,22	0,00	458 471,22	458 471,22
6182	Documentation générale et technique	7 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 500,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	174 999,07	0,00		187 088,43	187 088,43	0,00	187 088,43	187 088,43
6188	Autres frais divers	11 500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
62268	Autres honoraires, conseils	2 232,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6231	Annonces et insertions	150,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	200,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
6234	Réceptions	500,00	0,00		20 500,00	20 500,00	0,00	20 500,00	20 500,00
6236	Catalogues et imprimés	48 250,00	0,00		42 728,00	42 728,00	0,00	42 728,00	42 728,00
6238	Divers	43 270,37	0,00		55 612,00	55 612,00	0,00	55 612,00	55 612,00
6247	Transports collectifs	23 700,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 054-255403719-20250311-BP2025-BF

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6251	Voyages, déplacements et missions	54 750,00	0,00		42 967,61	42 967,61	0,00	42 967,61	42 967,61
6261	Frais d'affranchissement	15 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6262	Frais de télécommunications	33 675,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	20 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	267 177,88	0,00		253 748,21	253 748,21	0,00	253 748,21	253 748,21
63512	Taxes foncières	12,00	0,00		12,00	12,00	0,00	12,00	12,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	2 147 624,00	0,00		2 070 615,00	2 070 615,00		2 070 615,00	2 070 615,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00		1 538,29	1 538,29		1 538,29	1 538,29
6218	Autre personnel extérieur	10 250,00	0,00		34 604,65	34 604,65		34 604,65	34 604,65
6331	Versement mobilité	0,00	0,00		7 535,16	7 535,16		7 535,16	7 535,16
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00		1 255,91	1 255,91		1 255,91	1 255,91
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	35 342,00	0,00		25 459,94	25 459,94		25 459,94	25 459,94
64111	Rémunération principale titulaires	869 178,00	0,00		766 749,32	766 749,32		766 749,32	766 749,32
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		19 008,11	19 008,11		19 008,11	19 008,11
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		81 281,32	81 281,32		81 281,32	81 281,32
64131	Rémunérations	647 278,00	0,00		585 650,69	585 650,69		585 650,69	585 650,69
64168	Autres emplois aidés	1 610,00	0,00		957,03	957,03		957,03	957,03
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	273 553,00	0,00		271 138,12	271 138,12		271 138,12	271 138,12
6453	Cotisations aux caisses de retraites	285 321,00	0,00		238 786,02	238 786,02		238 786,02	238 786,02
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	25 092,00	0,00		23 545,07	23 545,07		23 545,07	23 545,07
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00		9 792,85	9 792,85		9 792,85	9 792,85
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00		3 312,52	3 312,52		3 312,52	3 312,52
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	95 818,38	0,00		118 086,32	118 086,32		118 086,32	118 086,32
65132	Prix	1 500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
65311	Indemnités de fonction	40 881,54	0,00		37 600,20	37 600,20		37 600,20	37 600,20
65313	Cotisations de retraite	2 729,84	0,00		4 356,56	4 356,56		4 356,56	4 356,56

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00		18 670,00	18 670,00	0,00	18 670,00	18 670,00
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00		17 631,50	17 631,50	0,00	17 631,50	17 631,50
657358	Subv. fonct. autres groupements	23 657,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv. fonct. autres personnes droit privé	2 040,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat' - informatique nuage	25 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
65888	Autres	10,00	0,00		4 328,06	4 328,06	0,00	4 328,06	4 328,06
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	4 239 897,13	0,00	0,00	3 727 588,23	3 727 588,23	0,00	3 727 588,23	3 727 588,23
66	Charges financières	1 700,00	0,00		1 800,00	1 800,00		1 800,00	1 800,00
6688	Autres	1 700,00	0,00		1 800,00	1 800,00		1 800,00	1 800,00
67	Charges spécifiques (4)	13 138,50	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	13 138,50	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	1 711,29			3 855,12	3 855,12		3 855,12	3 855,12
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 711,29			3 855,12	3 855,12		3 855,12	3 855,12
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	16 549,79	0,00	0,00	5 655,12	5 655,12		5 655,12	5 655,12
	Total des dépenses réelles	4 256 446,92	0,00	0,00	3 733 243,35	3 733 243,35	0,00	3 733 243,35	3 733 243,35
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	166 000,00			122 199,00	122 199,00		122 199,00	122 199,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	166 000,00			122 199,00	122 199,00		122 199,00	122 199,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	166 000,00			122 199,00	122 199,00		122 199,00	122 199,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

		III	
		B2	

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	3 214 857,92	0,00	3 342 679,23	3 342 679,23	3 342 679,23
013	Atténuations de charges (3)	2 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6459	Remb. charges sécu. sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	12 275,82	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	12 275,82	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	3 175 572,10	0,00	3 279 261,66	3 279 261,66	3 279 261,66
744	FCTVA	995,43	0,00	1 364,35	1 364,35	1 364,35
74718	Autres participations Etat	173 290,50	0,00	653 738,59	653 738,59	653 738,59
7472	Participation régions	1 557 242,54	0,00	1 716 665,23	1 716 665,23	1 716 665,23
7473	Participation départements	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
74748	Participation autres communes	207 365,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
74758	Participation autres groupements	75 421,30	0,00	91 073,68	91 073,68	91 073,68
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	455 691,33	455 691,33	455 691,33
74773	Participation FEADER	60 647,49	0,00	110 383,48	110 383,48	110 383,48
74778	Autres fonds européens	493 569,51	0,00	345,00	345,00	345,00
747888	Autres	547 040,33	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	10,00	0,00	1 916,57	1 916,57	1 916,57
7574	Subv. fonc. perso., asso. et orga. privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	10,00	0,00	1 916,57	1 916,57	1 916,57
	Total des recettes de gestion des services	3 189 857,92	0,00	3 301 178,23	3 301 178,23	3 301 178,23
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	3 189 857,92	0,00	3 301 178,23	3 301 178,23	3 301 178,23

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 054-255403719-20250311-BP2025-BF2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	25 000,00		41 501,00	II	41 501,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	25 000,00		41 501,00		41 501,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		25 000,00		41 501,00		41 501,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV
B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 1725	Intitulé de l'opération : interreg murs pierres sèches			Date de la délibération : 01/01/2025	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	1 659,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	1 659,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	1 659,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 1820	Intitulé de l'opération : SOUTENIR LA REALISATION DE SITES PILOTES EN AGROFORESTERIE			Date de la délibération : 01/01/2025	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	4 828,46	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	4 828,46	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	4 828,46	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 054-255403719-20250311-BP2025-BF

N° opération : 1905	Intitulé de l'opération : programme de creusement de mares et de restauration de prair		Date de la délibération : 01/01/2025
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
			Total (4)

N° opération : 2006	Intitulé de l'opération : Pg reconquête des mares prairiales		Date de la délibération : 01/01/2025
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
			Total (4)
DEPENSES (a)	74,00	0,00	0,00
4581 Opérations pour compte de tiers (5)	74,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	74,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00

N° opération : 2006	Intitulé de l'opération : Pg reconquête des mares prairiales		Date de la délibération : 01/01/2025
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
			Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	507,17	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	507,17	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	507,17	0,00	0,00

N° opération : 2027	Intitulé de l'opération : Organiser la découverte du massif forestier de la Reine			Date de la délibération : 01/01/2025	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
4581 Opérations pour compte de tiers (5)	3 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	3 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	3 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)					
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 2105	Intitulé de l'opération : PG reconquête des mares prairiales, AMI TVB CCCMW			Date de la délibération : 01/01/2025	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)					
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	11 871,91	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	11 871,91	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	11 871,91	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 2119	Intitulé de l'opération : Accompagnement de projets d'agroforesterie			Date de la délibération : 01/01/2025	
	Pour mémoire réalisations cumulées	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	

au 01/01/2025 (4)	
DEPENSES (a)	0,00
4581 Opérations pour compte de tiers (5)	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00
RECETTES (b)	10 000,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	10 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00
Recettes nettes (b - d)	10 000,00

Intitulé de l'opération : Mise en œuvre de chantiers en faveur de la TVB Programme de plantation de haies dans le cadre de chantiers		Date de la délibération : 01/01/2025		
N° opération : 2303	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	25 268,38	39 731,62	0,00	39 731,62
4581 Opérations pour compte de tiers (5)	25 268,38	39 731,62	0,00	39 731,62
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	25 268,38	39 731,62	0,00	39 731,62
RECETTES (b)	29 100,40	0,00	39 129,13	39 129,13
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	29 100,40	0,00	39 129,13	39 129,13
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	29 100,40	0,00	39 129,13	39 129,13
N° opération : 2304	Intitulé de l'opération : Programme de reconquête des mares prairiales-2023			Date de la délibération : 01/01/2025

	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4581 Opérations pour compte de tiers (5)	32 639,68	27 353,41	0,00	27 353,41
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	32 639,68	27 353,41	0,00	27 353,41
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	32 639,68	27 353,41	0,00	27 353,41
RECETTES (b)				
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	39 600,00	0,00	31 400,00	31 400,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	39 600,00	0,00	31 400,00	31 400,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	39 600,00	0,00	31 400,00	31 400,00

N° opération : 2323	Intitulé de l'opération : Consolidation et développement de la filière pierre sèche Consolidation et développement de la filière pierre sèche :			Date de la délibération : 01/01/2025
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4581 Opérations pour compte de tiers (5)	27 447,50	9 620,80	0,00	9 620,80
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	27 447,50	9 620,80	0,00	9 620,80
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	27 447,50	9 620,80	0,00	9 620,80
RECETTES (b)				
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 2323		Intitulé de l'opération : Consolidation et développement de la filière pierre sèche Consolidation et développement de la filière pierre sèche :		Date de la délibération : 01/01/2025	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Recettes nettes (b - d)	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	

N° opération : 2405		Intitulé de l'opération : Plantations ligne RTE		Date de la délibération : 01/01/2025	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
4581 Opérations pour compte de tiers (5)	1 167,74	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	1 167,74	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	1 167,74	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)					
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 2406		Intitulé de l'opération : Mares 2024 Programme 2024 de reconquête des mares prairiales		Date de la délibération : 01/01/2025	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
4581 Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	100 000,00	100 000	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	100 000,00	100 000	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	100 000,00	100 000	
RECETTES (b)					
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	10 000,00	0,00	56 000,00	56 000	
	10 000,00	0,00	56 000,00	56 000	

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
 Reçu en préfecture le 21/03/2025
 Publié le
 ID : 054-255403719-20250311-BP2025-BF

N° opération : 2406	Intitulé de l'opération : Mares 2024 Programme 2024 de reconquête des mares prairiales			Date de la délibération : 01/01/2025
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	10 000,00	0,00	56 000,00	56 000,00

N° opération : 2422	Intitulé de l'opération : Réalisation de travaux d'aménagement de 6 boucles de points			Date de la délibération : 01/01/2025
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4581 Opérations pour compte de tiers (5)	88 820,00	60 440,00	0,00	60 440,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	88 820,00	60 440,00	0,00	60 440,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	88 820,00	60 440,00	0,00	60 440,00
RECETTES (b)				
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	36 000,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	36 000,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	36 000,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 2425	Intitulé de l'opération : Consolidation et développement de la filière pierre sèche :			Date de la délibération : 01/01/2025
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4581 Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 054-255403719-20250311-BP2025-BF

N° opération : 2425	Intitulé de l'opération : Consolidation et développement de la filière pierre sèche :			Date de la délibération : 01/01/2025
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
RECETTES (b)				
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00

N° opération : 25031	Intitulé de l'opération : Plantation de haies - Investissement (RGE/RTE)			Date de la délibération : 01/01/2025
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	0,00	0,00	46 500,00	46 500,00
	0,00	0,00	46 500,00	46 500,00
DEPENSES (a)				
4581 Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	46 500,00	46 500,00
	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00
RECETTES (b)				
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00

N° opération : 2514	Intitulé de l'opération : INTERREG Horizon Climatic : Réalisation des travaux d'amén			Date de la délibération : 01/01/2025
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	0,00	0,00	72 500,00	72 500,00
	0,00	0,00	72 500,00	72 500,00
DEPENSES (a)				
4581 Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 2514		Intitulé de l'opération : INTERREG Horizon Climatic : Réalisation des travaux d'amén		Date de la délibération : 01/01/2025	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
Annulations sur dépenses (c) (6)					
Dépenses nettes (a - c)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)					
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)		0,00	0,00	51 225,00	51 225,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)		0,00	0,00	51 225,00	51 225,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)					
Recettes nettes (b - d)		0,00	0,00	51 225,00	51 225,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		20,00	0,00	20,00	13,80	4,60	18,40
Adjoint administratif territorial	C	4,00	0,00	4,00	2,80	0,80	3,60
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	1,50	0,00	1,50
Attaché	A	12,00	0,00	12,00	7,50	3,80	11,30
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		19,00	0,00	19,00	7,80	10,60	18,40
Adjoint technique territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	12,00	0,00	12,00	3,80	7,80	11,60
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,80	0,80
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal de 2ème Classe	B	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Animateur	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 054-255403719-20250311-BP2025-BF

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		41,00	0,00	41,00	21,60	17,20	38,80

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.
 ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
- (5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Adjoint administratif territorial	C	ADM	419	0,00	332-23-1°	A Contractuel
Animateur	B	ANIM	389	0,00	332-8-2°	CDD Contractuel en CDD
Animateur	B	ANIM	389	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	A Autres	CDI Contractuel en CDI
Attaché	A	ADM	611	0,00	A Autres	CDI Contractuel en CDI
Attaché	A	ADM	653	0,00	A Autres	CDI Contractuel en CDI
Attaché	A	ADM	732	0,00	A Autres	A Contractuel de droit privé (CAE)
Ingénieur	A	TECH	484	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	518	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	739	0,00	332-8-2°	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	518	0,00	A Autres	CDI Contractuel en CDI
Ingénieur	A	TECH	565	0,00	332-8-2°	CDI Contractuel en CDI
Ingénieur	A	TECH	444	0,00	332-8-2°	A Contractuel
Ingénieur	A	TECH	444	0,00	332-8-2°	A Contractuel
Ingénieur	A	TECH	484	0,00	332-24	A Contractuel
Ingénieur	B	TECH	395	0,00	332-24	A Contractuel
Technicien	B	TECH	480	0,00	A Autres	CDI Contractuel en CDI
Technicien Principal de 2ème Classe	B	TECH	429	0,00	332-8-2°	A Contractuel
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL				0,00		
				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MT : Médico-social.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
POLY : Culturel.
POM : Pâtisseries.
POMP : Saucis-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Meilif du contrat (code général de la fonction publique – CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée maximale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 5 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 054-255403719-20250311-BP2025-BF

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	306 381,81
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-128 551,82	-128 551,82
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-128 551,82	177 829,99

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-128 551,82	177 829,99
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-128 551,82	177 829,99

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	41 501,00	41 501,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	134 072,63	134 072,63
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	92 571,63	92 571,63

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		41 501,00	I 41 501,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		41 501,00	41 501,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	41 501,00	41 501,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		134 072,63	III 134 072,63
Ressources propres externes de l'année (a)		6 873,63	6 873,63
10222	FCTVA	6 873,63	6 873,63
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		127 199,00	127 199,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	60 000,00	60 000,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00
28041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	35 699,00	35 699,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	600,00	600,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	25 900,00	25 900,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00	5 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES						IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS						D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.
 (2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Publié le

ID : 054-255403719-20250311-BP2025-BF

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 0 ²⁸
 Nombre de membres présents : 0 ^{12 présents et 4 représentés}
 Nombre de suffrages exprimés : 0 ^{16 (32 voix)}
 VOTES :
 Pour : 0 ^{16 (32 voix)}
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 10/02/2025

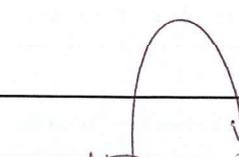
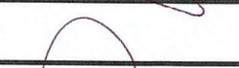
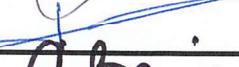
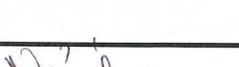
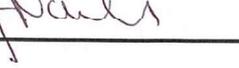
Présenté par (1),

A, le PONT-A-MOUSSON, le 11/03/2025

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le PONT-A-MOUSSON, le 11/03/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

001. Jérôme END , Président du Parc naturel régional de Lorraine	
002. Henri POIRSON , Maire de DIEULOUARD - 1er VP PnrL	
003. Odile BEIRENS , Maire de Buxières-sous-les-côtes - 2ème VP PnrL	
004. Stéphane CORBEIL , Conseiller municipal de Vic-sur-Seille - 3ème VP P	
005. Jonathan RICHIER , Conseiller Municipal Pont-A-Mousson - 4ème VP PnrL	
006. Gérard RENOUARD , Maire de Bouillonville - 5ème VP PnrL	
007. Thierry DUVAL , Maire délégué de Belles-Forêts - 6ème VP PnrL	
008. Philippe MANGIN , VP Conseil Régional	
009. Valérie DEBORD , Conseillère Régional	
010. Henry LEMOINE , Conseiller Régional	
011. Franck MENONVILLE , Conseiller Régional	
012. Marie-Claire DONNEN , Conseillère Régionale	
013. Naïla HENNARD , Conseillère Régionale	
014. Jean-Philippe VAUTRIN , VP Conseil Départemental Meuse	
015. Sylvie BOUSCHBACHER , Conseillère Départementale Moselle	
016. Sylvain MARIETTE , VP Conscil Départemental Meurthe-et-Moselle	
017. Margaret DUMONT , Maire de Thiaucourt-Regniéville	
018. Gérard ANDRE , Maire de Seicheprey	
019. Alain FERIOLI , Maire d'Euville	

V – ARRETE ET SIGNATURES

Publié le

V

ID : 054-255403719-20250311-BP2025-BF

ARRETE ET SIGNATURES

020. Emilie ANDRE , Marie déléguée de Lamarche	
021. Pauline WAHU , Conseillère déléguée à la Mairie d'Herbeuville	
022. David BATHELEMY , Maire de Tarquimpol	
023. Annette JOST , Maire d'Haraucourt-sur-Seille	
024. Régis MESOT , Président Communauté de communes de Sammiellois	
025. Luc RITZ , Pdt Communauté de com. Orne Lorraine Confluences	
026. Delphine MICHEL , Vice Présidente Métropole Grand Nancy	
027. Michel TORLOTING , Conseiller Communautaire Délégué Eurométropole	
028. Roland KLEIN , Président CC Sarrebourg Moselle Sud	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 054-255403719-20250311-CS2504_RAP_CRC-DE

Séance du 11/03/2025

Date de convocation : 10/02/2025

Présidence : Jérôme END

Présents et représentés : 12 présents et 4 représentés

Suffrages exprimés : 16

Nombre de voix : 32

Majorité absolue : 9

Pour : 16 voix : 32 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

Délibération n° CS-25-04

Rapport des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5721-2 et L 5211-11,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 août 2002 portant création du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Lorraine,
Vu les statuts dudit Syndicat,
Vu la Charte du Parc naturel régional de Lorraine,
Vu le code des juridictions financières et notamment les articles L. 143-9, L. 243-9, L. 243-17, R. 243-14 et R. 243-17,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** du rapport des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes,
- **AUTORISE** le Président du Syndicat Mixte à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Fait à Pont-à-Mousson, le 11 mars 2025
Le Président du Parc naturel régional de Lorraine
Jérôme END

PUBLICATION/NOTIFICATION LE :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification et de sa transmission aux services de l'Etat.

Parc naturel régional de Lorraine
Comité Syndical
Réunion du 11 mars 2025

RAPPORT DU PRESIDENT

Objet : Administration générale / Rapport des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

La Chambre régionale des comptes Grand Est a contrôlé les comptes et la gestion du Parc naturel régional de Lorraine (PNRL) à compter de l'exercice 2018 et suivants.

Les travaux de la Chambre ont porté sur les missions et la gouvernance du Parc, l'examen de la fiabilité des comptes et de l'équilibre financier, ainsi que sur les ressources humaines.
Ce contrôle s'inscrit plus largement dans le cadre d'une enquête régionale réalisée à l'échelle des six parcs naturels régionaux du Grand Est.

Par suite du travail d'enquête et d'analyse, la CRC a formulé 5 recommandations et deux rappels du droit.

Le rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante la plus proche à compter de sa notification et donner lieu à débat.

Après en avoir débattu et délibéré, il vous est proposé :

- de **PRENDRE ACTE** du rapport des observations définitives de la Chambre Régionale de Comptes,
- d'**AUTORISER** le Président du Syndicat Mixte à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.



Le Président
Jérôme END

Rapport n° 1

Parc naturel régional de Lorraine
Comité Syndical
Réunion du 11 mars 2025

RAPPORT DU PRESIDENT

Objet : Administration générale / Rapport des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

La Chambre régionale des comptes Grand Est a contrôlé les comptes et la gestion du Parc naturel régional de Lorraine (PNRL) à compter de l'exercice 2018 et suivants.

Les travaux de la Chambre ont porté sur les missions et la gouvernance du Parc, l'examen de la fiabilité des comptes et de l'équilibre financier, ainsi que sur les ressources humaines.
Ce contrôle s'inscrit plus largement dans le cadre d'une enquête régionale réalisée à l'échelle des six parcs naturels régionaux du Grand Est.

Par suite du travail d'enquête et d'analyse, la CRC a formulé 5 recommandations et deux rappels du droit.

Le rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante la plus proche à compter de sa notification et donner lieu à débat.

Après en avoir débattu et délibéré, il vous est proposé :

- de **PRENDRE ACTE** du rapport des observations définitives de la Chambre Régionale de Comptes,
- d'**AUTORISER** le Président du Syndicat Mixte à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.



Le Président
Jérôme END



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE

(Département de Meurthe-et-Moselle)

Exercices 2018 et suivants

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE.....	5
RECOMMANDATIONS.....	6
RAPPELS DU DROIT.....	6
PROCÉDURE.....	7
INTRODUCTION.....	8
1 LA CHARTE DU PNRL : UN PROJET DE TERRITOIRE STRUCTURANT AVEC DES MOYENS INÉGALEMENT RÉPARTIS	11
1.1 La charte 2015-2030 du PNR Lorraine : un projet de territoire structurant sur quinze ans	11
1.1.1 Les missions légales d'un parc naturel régional.....	11
1.1.2 La charte 2015-2030 du parc naturel régional de Lorraine	12
1.2 Des moyens inégaux selon les missions mises en œuvre	13
1.2.1 Une concentration des moyens du parc sur la préservation et la promotion de la biodiversité.....	13
1.2.2 Des actions plus récentes du PNR Lorraine sur l'attractivité du territoire	15
1.2.2.1 Des contributions récentes et prometteuses en matière d'attractivité touristique.....	15
1.2.2.2 Un soutien déterminant à des projets innovants pour le développement économique durable du territoire.....	17
1.2.3 Une action pédagogique forte du parc en direction des publics scolaires	18
1.3 L'action du PNR Lorraine au sein du dispositif « inter-parcs ».....	19
2 LE PILOTAGE DU PARC : UNE GOUVERNANCE PERFECTIBLE ET UNE COMMUNICATION À RENFORCER	22
2.1 Une efficacité évolutive des instances.....	22
2.1.1 Le renforcement de la représentativité du comité syndical du parc	22
2.1.2 Des instances de décision peu actives, voire non mises en place	24
2.1.2.1 Le comité syndical : un rouage essentiel qui, en dépit des modifications statutaires récentes, pâtit d'un faible niveau de participation	24
2.1.2.2 Le bureau syndical : une instance essentielle mais peu attractive pour ses membres	24
2.1.2.3 Un exécutif qui se substitue au bureau	25
2.1.3 Des modalités de fonctionnement variables des autres instances	25
2.1.3.1 La conférence annuelle des territoires : un vecteur de communication insuffisamment exploité jusqu'à présent	25

2.1.3.2	Un conseil scientifique embryonnaire et un collège des experts inexistant.....	26
2.1.3.3	Des commissions à compétence technique ou thématique non sollicitées	27
2.1.3.4	La conférence du réseau Éducation : une instance de débat active	27
2.2	La nécessaire intensification de la communication du parc sur le territoire	28
2.2.1	Les limites d'ordre structurel	28
2.2.2	Une communication à intensifier	29
2.3	Une évaluation à mi-parcours des actions du parc à réaliser pour relancer la dynamique autour de la charte à échéance 2030	30
2.3.1	Le caractère ambivalent de l'instrument charte : une tension forte entre objectifs de court et long terme qui complexifie sa mise en œuvre	30
2.3.2	Des indicateurs de fréquentation à élaborer	31
2.3.3	La démarche évaluative à mi-parcours de la charte 2015-2030 : un processus encore inachevé dont la vocation mobilisatrice n'a pas été pleinement appréhendée	32
2.3.4	En 2024, une démarche évaluative relancée mais à amplifier	32
2.3.4.1	Un processus d'évaluation relancé et à l'ambition désormais rehaussée.....	32
2.3.4.2	Une démarche à intensifier par une réflexion approfondie sur le fonctionnement et les missions du parc	33
3	UNE SITUATION FINANCIÈRE EN VOIE DE FRAGILISATION.....	34
3.1	Une information budgétaire à renforcer	35
3.2	L'analyse financière : des recettes provenant avant tout de subventions.....	36
3.2.1	Le poids croissant des dépenses de personnel dans les charges de gestion	36
3.2.1.1	Des charges à caractère général maîtrisées, à l'exception du coût de location du siège social	36
3.2.1.2	Un poids croissant du personnel non titulaire dans les charges de personnel.....	37
3.2.1.3	Des indemnités de fonction conformes	38
3.2.1.4	Des dépenses exceptionnelles en 2019 et 2020	38
3.2.2	Des produits dépendant quasi exclusivement de dotations institutionnelles	39
3.3	Un investissement structurellement limité	40
3.3.1	Le financement de l'investissement	40
3.3.2	Des opérations d'investissement orientées vers l'accompagnement de tiers (c/458).....	41
3.4	Une capacité d'autofinancement (CAF) récemment dégradée.....	42
3.5	La trésorerie : une épargne de précaution encore importante	42
4	LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES : UNE FONCTION À RENFORCER, DES OBLIGATIONS LÉGALES À RESPECTER.....	44
4.1	Une part croissante d'agents contractuels pour répondre à l'augmentation des missions techniques du parc.....	44
4.2	Un absentéisme marqué.....	45
4.3	Un suivi de la durée du temps de travail à développer.....	46
4.4	Des bilans sociaux à conforter.....	47

ANNEXES.....	49
Annexe n° 1. Glossaire.....	50
Annexe n° 2. Les données financières	52
Annexe n° 3. L'investissement.....	56
Annexe n° 4. État du personnel au 31 décembre (hors emplois non permanents)	59

SYNTHÈSE

La Chambre régionale des comptes Grand Est a contrôlé les comptes et la gestion du parc naturel régional de Lorraine (PNRL) à compter de l'exercice 2018.

Les travaux de la Chambre ont porté sur les missions et la gouvernance du parc, l'examen de la fiabilité des comptes et de l'équilibre financier, ainsi que sur les ressources humaines. Ce contrôle s'inscrit plus largement dans le cadre d'une enquête régionale réalisée à l'échelle des six parcs naturels régionaux du Grand Est.

Le PNR Lorraine, un acteur important pour la mise en œuvre de la transition écologique

Créé le 17 mai 1974, le PNRL contribue aujourd'hui au développement de la connaissance des écosystèmes et à la sauvegarde de la biodiversité sur son territoire. Agence technique dotée d'une capacité d'ingénierie, il met son expertise à la disposition des collectivités engagées dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique. Comme partenaire privilégié de l'Éducation nationale, il contribue, depuis 1993, à l'éducation au territoire de 35 000 à 40 000 élèves par an. Enfin, à travers ses nombreux chantiers participatifs, le parc naturel régional est un acteur engagé dans la sensibilisation du grand public aux enjeux environnementaux.

Le parc naturel régional reste paradoxalement confronté à une forme de confidentialité voire d'invisibilisation de son action en raison de la faiblesse de sa communication jusqu'en 2024.

Une démarche d'évaluation à renforcer

Initiée dans le contexte de la crise sanitaire, la démarche de suivi-évaluation de la charte 2015-2030 du PNR Lorraine est demeurée un processus inachevé jusqu'à fin 2023. Début 2024 le processus a été relancé et son ambition rehaussée, mais une réflexion plus large reste à mener sur le fonctionnement et les missions exercées par le PNRL, en particulier celles renforçant sa notoriété ou développant ses sources de financement.

Une politique de recrutement pesant sur les charges de gestion

Depuis 2021, le parc naturel régional a souhaité accélérer la mise en œuvre de sa charte 2015-2030. À cette fin, il a mis en œuvre une politique de recrutement, se traduisant par une nette augmentation de sa masse salariale. Dans ce contexte, les recettes de fonctionnement du parc, stables et constituées en majorité de dotations institutionnelles, permettent plus difficilement de couvrir les charges de gestion directement affectées par cette augmentation récente des dépenses de personnel. Si la trésorerie encore conséquente permet au parc d'équilibrer son fonctionnement courant, une meilleure maîtrise des charges est nécessaire à court terme, accompagnée, le cas échéant, d'une recherche de financements complémentaires.

La Chambre formule cinq recommandations, ainsi que deux rappels du droit.

RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1. Simplifier les instances de gouvernance du parc afin d'améliorer leur fonctionnement et d'augmenter la participation des membres désignés.

Recommandation n° 2. Amplifier la stratégie de communication du parc naturel régional, afin de mieux faire connaître son action auprès du grand public et de ses partenaires.

Recommandation n° 3. Doter le parc naturel régional d'outils de pilotage intermédiaires de la charte 2015-2030, de type « feuilles de route » stratégiques et opérationnelles, afin d'en décliner plus aisément les grands objectifs sur des périodes de deux à trois ans.

Recommandation n° 4. Arrêter à brève échéance une stratégie permettant au PNRL d'arbitrer entre la location de locaux assortie d'une renégociation du loyer, et l'éventuelle acquisition d'un siège social.

Recommandation n° 5. Mettre en place un dispositif de suivi du temps de travail selon des modalités à arrêter par le PNR Lorraine.

RAPPELS DU DROIT

Rappel du droit n° 1 : Conformément aux dispositions de l'article R. 333-3 du code de l'environnement, déployer l'ensemble du dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la charte 2015-2030.

Rappel du droit n° 2 : Conformément à l'article R. 2313-8 du CGCT, mettre à la disposition du public les documents d'information budgétaire sur le site internet du syndicat mixte.

PROCÉDURE

En application des articles L. 211-3 et L. 211-4 du code des juridictions financières, la Chambre régionale des comptes Grand Est a inscrit à son programme 2023 le contrôle des comptes et de la gestion du parc naturel régional de Lorraine (PNRL). Il porte sur les exercices 2018 à la période la plus récente. Il s'agit du premier contrôle des comptes et de la gestion de cet organisme.

Des lettres d'ouverture du contrôle ont été adressées par le président de la juridiction le 8 novembre 2023 à M. Jérôme END, ordonnateur en fonctions depuis le 18 novembre 2021, et à l'ordonnateur précédent, M. Christian GUIRLINGER.

Les entretiens préalables de fin de contrôle, prévus à l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, ont été réalisés le 29 février 2024 avec l'ordonnateur en fonctions et le 6 mars 2024 avec l'ancien ordonnateur.

Le rapport d'observations provisoires a été adressé à l'ordonnateur en fonctions le 2 août 2024. Des parties et extraits au précédent ordonnateur et aux tiers mis en cause ont été envoyés le même jour.

Après analyse des réponses, le présent rapport d'observations définitives a été délibéré par la chambre le 5 novembre 2024.

INTRODUCTION

Les parcs naturels régionaux (PNR) sont des acteurs majeurs de la protection et de la promotion de la biodiversité en France, qui participent au développement raisonné des activités humaines sur un territoire. À cet égard, leur action bénéficie aujourd'hui d'une triple reconnaissance.

Au niveau international, tout d'abord, leur légitimité s'est vue pleinement renforcée lors de la conférence des parties pour la biodiversité réunie à Montréal au mois de décembre 2022 (COP 15), qui a fixé pour objectif de porter à 30 % le ratio d'aires protégées par pays à horizon 2030. Représentant à eux seuls près de 20 % du territoire national, les parcs naturels régionaux permettent chaque année à la France de remplir les deux-tiers de l'objectif fixé par les Nations Unies.

Au niveau national, les PNR ont été de véritables précurseurs en matière de limitation de l'étalement urbain et de maîtrise du foncier. Le processus d'artificialisation des sols y est, en effet, deux fois moins élevé que dans le reste du territoire¹.

Au niveau local, enfin, les parcs naturels régionaux sont, de par leur expertise reconnue en matière de biodiversité, des agences techniques de proximité incontournables pour des acteurs locaux engagés dans des démarches d'aménagement durable, mais ne disposant pas toujours de l'ingénierie nécessaire. Inscrivant leur action dans le cadre d'une charte mise en œuvre sur une période de quinze ans, les PNR sont des partenaires clés des politiques d'adaptation au changement climatique dans la durée.

Le parc naturel régional de Lorraine (PNRL), institué par décret n° 74-479 du 17 mai 1974, s'étend sur trois des quatre départements de l'ex-région Lorraine (Meurthe-et-Moselle, Meuse, et Moselle).

¹ Étude publiée par la fédération des parcs naturels régionaux pour les 50 ans des PNR, en 2017, intitulée *Valeur spécifique de l'action des PNR* (page 18).

Carte n° 1 : Le périmètre du PNR Lorraine



Source : PNR Lorraine

Spécificité unique en France, le PNRL se subdivise en deux territoires distincts séparés par un axe autoroutier, l’A31, reliant les agglomérations de Metz au nord, et de Nancy au sud. Cette subdivision historique ne semble cependant pas soulever de difficultés particulières dans le fonctionnement de la structure.

Situé à proximité presque immédiate des deux agglomérations précitées, le parc naturel régional de Lorraine est ainsi au contact direct du « sillon lorrain », l’un des axes majeurs du développement économique et touristique régional. Inscrit dans une aire géographique plus vaste qui est celle de la Grande Région², le PNR Lorraine bénéficie, à ce titre, d’un véritable positionnement stratégique transfrontalier qui lui permet de rayonner au-delà de son seul périmètre.

Le PNRL est organisé sous la forme juridique d’un syndicat mixte ouvert³ d’aménagement et de gestion dont le régime juridique est défini par les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT). D’une superficie de

² Pour l’Union européenne, le vocable de *Grande Région* représente l’espace de coopération transfrontalier constitué des cinq régions présentes dans les quatre pays fondateurs de l’UE : le Grand-Duché du Luxembourg ; la Wallonie, avec la Fédération Wallonie-Bruxelles incluant l’Ostbelgien en Belgique ; le territoire lorrain de la région Grand Est, en France ; la Rhénanie-Palatinat, ainsi que la Sarre, en Allemagne.

³ Un syndicat mixte est dit "ouvert" dès lors qu’il intègre, en plus des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), d’autres personnes morales de droit public. Il peut être constitué "en vue d’œuvres ou de services présentant une utilité pour chacune de ces personnes morales" (articles L. 5721-1 à L. 5722-11 du CGCT).

210 000 hectares, dont 74 357 ha (34 %) en Meurthe-et-Moselle, 77 570 ha (35 %) en Meuse et 67 909 ha (31 %) en Moselle, il compte 183 communes (78 en Meurthe-et-Moselle, 51 en Meuse et 54 en Moselle) appartenant à 11 communautés de communes et une métropole, et 78 000 habitants en 2020, soit une densité d'environ 38 habitants au km².

Il accueille par ailleurs neuf villes-portes (Pont-à-Mousson, Jarny, Toul, Verdun, Saint-Mihiel, Commercy, Château-Salins, Dieuze et Sarrebourg) qui en leur qualité de « communes urbaines de proximité » entretiennent des relations privilégiées avec le parc.

En 2018, le parc naturel régional est composé de 58 % de territoires agricoles et de seulement 3 % d'espaces artificialisés, moitié moins que dans le reste de l'ex-région Lorraine (8 %⁴).

Les milieux naturels du PNRL se singularisent par la présence de nombreuses zones humides, de pelouses calcaires, de forêts (37 % du territoire), de mares salées, ainsi que par celle de 340 cours d'eau et étangs (de 0,1 ha à plus de 1 100 ha). Le parc naturel régional accueille une flore et une faune diversifiées. C'est un territoire particulièrement renommé pour la conservation des oiseaux.

Les espaces naturels d'exception du PNRL sont protégés par 16 sites Natura 2000, dont 12 sont gérés directement par le parc ; 150 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) ; ainsi que par une réserve naturelle régionale sur le site des étangs de Lachaussée (Meuse). Les zones humides des étangs de la Woëvre (Meuse), et de Lindre (Moselle), sont des espaces remarquables reconnus d'intérêt international et labellisés Ramsar (cf. *infra*).

Depuis 2021, le syndicat est partenaire de la réserve de biosphère de Moselle Sud, inscrite dans le cadre du programme de recherche « Man and Biosphere » de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour encourager la protection de l'environnement tout en conciliant les pratiques de développement durable sur les territoires (cf. *infra*).

Le contrôle porte sur les missions du PNRL et leur évaluation, la gouvernance et les dispositifs de pilotage, la fiabilité des comptes, l'analyse financière et les ressources humaines. Il s'inscrit dans le cadre d'une enquête thématique sur les parcs naturels régionaux de la région Grand Est.

⁴ Source : observatoire du parc et Corine Land Cover 2018.

Points de repères sur la classification des sites naturels protégés :

Site Natura 2000 :

La labellisation Natura 2000 a pour objet la préservation de la diversité biologique en Europe, ainsi que la protection d'habitats naturels exceptionnels en tant que tels, ou en ce qu'ils sont nécessaires à la conservation d'espèces animales et végétales. Les habitats et espèces concernés sont mentionnés dans les directives européennes « Oiseaux » et « Habitats ».

Site Ramsar :

La convention sur les zones humides, dite de « Ramsar », du nom de la ville d'Iran où a été signé un traité intergouvernemental le 2 février 1971, sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale en matière de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides. L'inscription d'un site Ramsar n'impose pas de protection réglementaire particulière, celui-ci devant être préalablement protégé selon la législation nationale. En 2024, 54 sites Ramsar sont ainsi recensés en France, dont quatre situés dans la région Grand Est.

Réserve de biosphère :

Une réserve de biosphère est un site, désigné par l'UNESCO, qui permet de tester des approches interdisciplinaires afin de comprendre et de gérer les changements et les interactions entre systèmes sociaux et écologiques, y compris la prévention des conflits, et la gestion de la biodiversité. La France compte 16 réserves de biosphère dont deux transfrontalières.

1 LA CHARTE DU PNRL : UN PROJET DE TERRITOIRE STRUCTURANT AVEC DES MOYENS INÉGALEMENT RÉPARTIS

1.1 La charte 2015-2030 du PNR Lorraine : un projet de territoire structurant sur quinze ans

1.1.1 Les missions légales d'un parc naturel régional

Structures relativement anciennes, les PNR sont organisés sous la forme de syndicats mixtes dits « ouverts », au sens des articles L. 5721-1 à L. 5721-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Contrairement à une collectivité, ces syndicats mixtes ne tirent pas leurs compétences de leurs membres mais du code de l'environnement qui, aux articles L. 333-1 à L. 333-4 et R. 333-1 et suivants, leur attribuent cinq missions légales :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;

- l'aménagement du territoire, en contribuant à la définition et à l'orientation des projets d'aménagement ;
- le développement économique et social, d'une part en animant et en coordonnant les actions favorisant la qualité de vie sur le territoire, d'autre part en soutenant les entreprises respectueuses de l'environnement qui valorisent ses ressources naturelles et humaines ;
- l'accueil, l'éducation et l'information du public, en favorisant le contact avec la nature, et en sensibilisant les habitants aux problèmes environnementaux ;
- l'expérimentation et la recherche, en contribuant à des programmes de recherche, et en réalisant des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines exposés précédemment.

1.1.2 La charte 2015-2030 du parc naturel régional de Lorraine

La charte d'un PNR est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour un territoire. La charte du PNRL a ainsi été élaborée dans le cadre d'une vaste enquête publique initiée dès 2012, et qui a mobilisé pendant trois ans, collectivités locales, élus, acteurs privés, et habitants du territoire.

Mise en œuvre sur une période de quinze ans⁵ à compter de l'année 2015, la charte du PNRL est un véritable « projet de territoire » qui enjambe les différents cycles électoraux. Structurante pour tous les acteurs, elle fixe des objectifs à atteindre et des orientations en matière de protection, de mise en valeur, et de développement. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur un territoire par les diverses entités publiques signataires de la charte, parmi lesquelles la région Grand Est, les départements de Meurthe-et-Moselle, de Meuse, et de Moselle, 183 communes, ainsi que 11 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et deux Métropoles, celles de Metz et du Grand Nancy.

L'ambition principale du projet 2015-2030 porté par le PNRL est de lier étroitement connaissance, valorisation, et protection de son patrimoine naturel. Pour y parvenir, le parc naturel régional de Lorraine a souhaité placer les habitants au cœur de son projet.

La charte 2015-2030 du PNRL s'organise autour de trois « vocations » :

- vocation 1 : préserver et valoriser les espaces du parc, ses ressources naturelles, et ses diversités (sites remarquables, forêts, eau et agriculture), « cœur de métier » historique du PNRL ;
- vocation 2 : participer à l'attractivité de l'ex-région Lorraine au sein d'un territoire d'accueil plus vaste, intégré à celui de la Grande Région, par la valorisation des richesses naturelles du parc et la construction d'un tourisme de qualité ;
- vocation 3 : participer à la construction économique et sociale du territoire, par le soutien à des initiatives économiques et culturelles de proximité, mais aussi par l'accompagnement des modes de vie et le renforcement du lien social.

⁵ Initialement prévue sur une période de 12 ans, la durée de vie d'une charte « PNR » a été portée à 15 ans par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, dite loi « Biodiversité ».

Les trois « vocations » précitées ont été déclinées au sein de la charte en dix objectifs stratégiques et vingt-huit objectifs opérationnels.

Enfin, un dispositif de suivi et d'évaluation constitué de vingt-six questions accompagne la mise en œuvre de la charte à l'échéance de 2030.

1.2 Des moyens inégaux selon les missions mises en œuvre

1.2.1 Une concentration des moyens du parc sur la préservation et la promotion de la biodiversité

Les interventions du PNR de Lorraine représentent deux-tiers de son budget, soit 2,1 M€ en 2022 sur un total de 3 M€, la différence concernant les frais de structure.

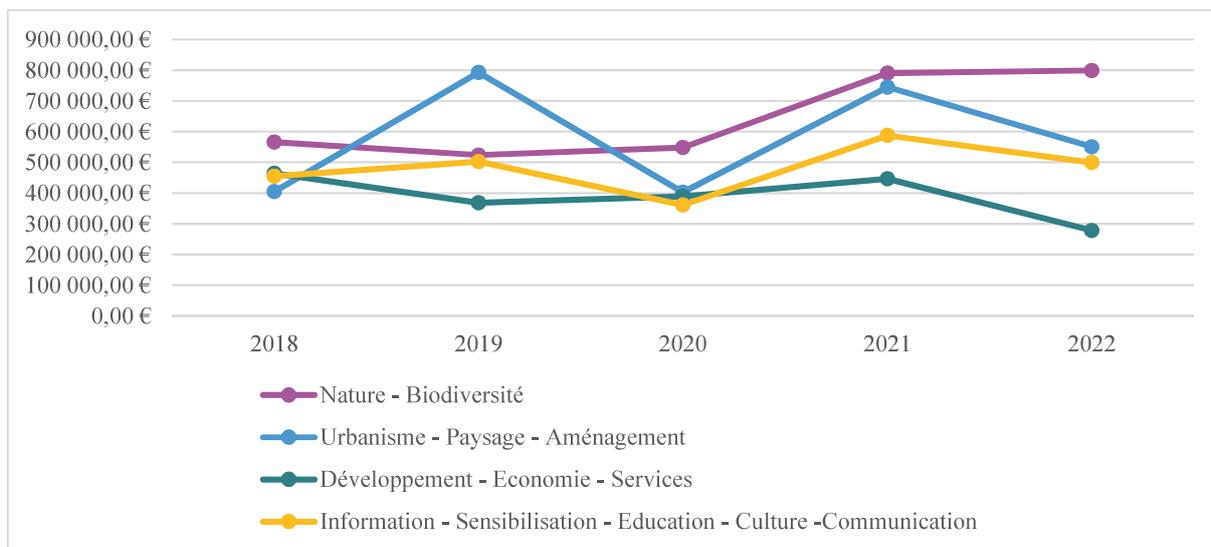
Près de 800 000 € sont consacrés à la préservation et à la promotion de la biodiversité en 2022, soit 38 % du total des dépenses hors fonction supports. Cette mission constitue le premier poste de dépense du PNRL et son cœur de métier historique. Viennent ensuite les dépenses relatives à l'urbanisme, au paysage, et à l'aménagement qui, avec 549 666 € en 2022, représentaient 26 % du total des dépenses d'intervention. Les dépenses relatives à l'information et à l'éducation du public en représentent, avec 499 580 €, 23 %. Enfin, les dépenses relatives au développement économique durable, avec 278 206 €, en constituent 13 %.

Les dépenses relatives aux fonctions supports et aux services généraux représentent, pour leur part, une moyenne annuelle de 0,9 M€. Elles enregistrent sur les années 2018 à 2022 une croissance régulière, à l'exception de la période marquée par la crise sanitaire.

Tableau n° 1 : Dépenses par domaines d'intervention

DEPENSES PAR DOMAINES D'INTERVENTION (en €)	2018	2019	2020	2021	2022
<i>Nature - Biodiversité</i>	565 926	523 556	547 853	790 707	799 012
<i>Urbanisme - Paysage - Aménagement</i>	404 311	792 239	402 619	744 863	549 666
<i>Développement - Économie - Services</i>	463 751	368 660	389 059	446 497	278 206
<i>Information - Sensibilisation - Éducation - Culture -Communication</i>	454 725	502 047	361 038	587 234	499 580
Total dépenses par domaines (hors services supports)	1 888 714	2 186 501	1 700 569	2 569 301	2 126 463
Total global des dépenses	2 693 376	2 991 905	3 198 436	2 990 759	3 018 015

Source : PNRL

Graphique n° 1 : Évolution des dépenses par domaine d'intervention du PNR Lorraine

Graphique : CRC Grand Est, d'après base de données PNRL

Agence technique de proximité, le parc naturel régional de Lorraine a pour mode principal d'intervention le soutien à l'ingénierie de projets portés par les partenaires publics et privés de son territoire. De manière complémentaire, il peut se voir confier en propre des missions relevant notamment de la préservation de la faune et de la flore.

Au titre des missions structurantes confiées à la responsabilité directe du PNR Lorraine figure la gestion et l'animation de 12 sites Natura 2000, sur les 16 actuellement présents sur le territoire du parc⁶. La gestion des 4 sites Natura 2000, dont le périmètre dépasse partiellement la frontière du parc, relève aujourd'hui de structures tierces.

Cœur de métier du parc naturel régional, la gestion de ces sites Natura 2000 a pour objet de concilier l'activité humaine avec la préservation et le maintien en bon état des espèces et des milieux naturels à la fois rares et en danger, à l'échelle européenne.

Pour mener son action de protection, le parc dispose d'outils contractuels : contrats Natura 2000 sur les espaces tant forestiers que non-forestiers (six contrats conclus de 2021 à 2022) ou contrats agricoles intégrant des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) de la politique agricole commune (PAC) à l'échelle du parc.

La gestion et l'animation des sites Natura 2000 a représenté pour le parc un coût total de 220 435 € en 2022 ; montant pour lequel il a bénéficié de cofinancements de la part de l'État *via* la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) à hauteur de 27 % ; de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) à hauteur de 46 % ; et enfin de l'Union européenne sur enveloppe Fonds européen de développement régional (FEDER) à hauteur de 27 %.

⁶ Il s'agit des 12 sites Natura 2000 suivants : les vallons de Gorze ; la grotte de Robert Fey ; la forêt humide de la Reine ; le complexe de l'étang de Lindre (deux sites) ; l'étang et les forêts de Mittersheim ; le lac de Madine ; la vallée de la Seille ; la vallée de la Meuse ; la Meuse et ses annexes hydrauliques ; l'étang de Lachaussée ; le site de Jarny.

En matière de restauration de la biodiversité, le PNR Lorraine contribue de manière significative aux objectifs d'amélioration des Trames verte et bleue⁷ (TVB) sur son territoire.

Il participe ainsi depuis 2015 à l'inscription des objectifs TVB dans les documents d'urbanisme des collectivités du territoire.

Le parc a également contribué à la réalisation de nombreux chantiers de plantation de haies dans le cadre d'une stratégie d'agroforesterie portée auprès des exploitants agricoles. Entre 2018 et 2022, le PNRL a accompagné 24 projets d'agroforesterie représentant 46,6 km de linéaires de haies plantées sur le territoire du parc, dont 18 km sur la seule année 2022. Cofinancés par l'AERM, la région Grand Est, et le Plan de relance, leur coût total a représenté 206 126 € sur cinq ans.

Parallèlement, le parc a participé à la création d'une vingtaine de mares, et à la restauration d'une quinzaine d'autres, renforçant ainsi la fonctionnalité faunistique et floristique de ses différentes zones humides. Représentant un coût total de 119 603 € pour le PNRL en 2022, le soutien à la préservation et à l'amélioration des Trames verte et bleue a ainsi mobilisé des financements de la région Grand Est (6 %), de la DREAL (19 %), de l'AERM (50 %), et du FEDER (25 %).

1.2.2 Des actions plus récentes du PNR Lorraine sur l'attractivité du territoire

1.2.2.1 Des contributions récentes et prometteuses en matière d'attractivité touristique

Fort de la richesse de ses paysages et de sa biodiversité, en 2015, le parc naturel régional s'est vu confier l'objectif de contribuer au développement et à l'attractivité de la Lorraine au sein de l'espace transfrontalier de la Grande Région, d'une part, par la valorisation de ses richesses naturelles et patrimoniales, d'autre part, par l'élaboration d'un véritable territoire d'accueil touristique.

Parmi les principaux leviers de valorisation, le parc dispose aujourd'hui de nombreuses zones humides dont la densité et la diversité leur confèrent une singularité, mais aussi, un caractère remarquable, mis en avant dans le cadre d'un programme INTERREG, baptisé « Itinérance aquatique », destiné à la valorisation artistique et touristique des milieux humides de la Grande Région.

Deux sites Natura 2000 situés en Moselle et en Meuse, et bénéficiant à ce jour d'une reconnaissance mondiale, ont ainsi été identifiés par le parc naturel régional aux fins de leur mise en valeur. Labellisés Ramsar en 1991, puis en 2003, ces derniers abritent aujourd'hui un grand nombre d'espèces d'oiseaux classées « vulnérables », de mammifères et d'amphibiens, mais aussi de plantes et d'insectes rares : il s'agit respectivement, de l'étang de Lindre (1991), à

⁷ La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques. Elle contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces, ainsi qu'au bon état écologique des masses d'eau.

l'est et des étangs de la petite Woëvre, dont font partie les étangs de Lachaussée (2003), à l'ouest du parc.

Fort de cette labellisation, le PNR Lorraine a souhaité porter un ambitieux projet de valorisation touristique du site de l'étang de Lindre. En partenariat avec la commune de Tarquimpol, située au cœur de ce site Ramsar, le parc naturel a ainsi contribué à l'écriture d'un projet de développement du territoire agréant valorisation écologique, patrimoniale, scientifique, et éducative, mais aussi culturelle du site.

Début 2024, la première phase de ce projet a été matérialisée par un nouveau « tiers-lieu » emblématique situé au cœur de la presqu'île de Tarquimpol (Moselle) : *la Maison du Pays des étangs*. Constitué d'un centre d'interprétation archéologique, d'un lieu d'éducation au patrimoine naturel, ainsi que d'un espace muséographique, ce lieu est également envisagé comme le possible site d'implantation d'une future agence du parc.

Par ailleurs, le PNRL s'est engagé à contribuer à l'élaboration d'un territoire d'accueil touristique. En la matière, plusieurs initiatives méritent d'être relevées.

En collaboration avec la fédération nationale des parcs naturels régionaux et 15 autres parcs, le PNRL a contribué à faire émerger une « destination parcs » qui s'est traduite en 2021, par le lancement d'une plateforme de commercialisation en ligne (<https://www.destination-parcs.fr>) proposant des séjours en immersion et des hébergements engagés dans des démarches de tourisme durable.

À l'échelle du PNRL, cette stratégie de développement éco-touristique s'est appuyée très largement sur le programme européen « Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale » (LEADER), dont les cofinancements ont permis au parc de venir en soutien de nombreuses actions, par exemple la création d'une filière de guides nature (2020), l'élaboration d'itinéraires de randonnées réservés à la mobilité douce (2020) ou le développement d'une nouvelle offre d'hébergements insolites et d'écogites (2021 et 2022). L'installation de résidences d'architecture et de paysage dans le cadre d'opérations de revitalisation économique et touristique de communes rurales (2021 et 2022) a, pour sa part, fait l'objet de financements au titre de projets inter-parcs par convention entre la Région Grand Est et les six parcs naturels régionaux.

Enfin, dans le cadre d'un programme de coopération transfrontalière INTERREG relatif à la valorisation et à la sauvegarde d'un patrimoine culturel et écologique⁸ présent sur le territoire de la Grande Région, le parc naturel régional s'est engagé depuis 2017 dans la préservation et la restauration d'ouvrages patrimoniaux réalisés en pierre sèche (assemblage sans mortier). Cette technique de construction ancestrale, longtemps oubliée mais retrouvée sur des murs de soutènement en lisière de parcelles agricoles ou de chemins de randonnées et servant à freiner l'érosion des sols, est aujourd'hui reconnue par l'Union européenne pour ses nombreuses valeurs écologiques, paysagères, agronomiques, mais aussi économiques.

Entre 2017 et 2022, aux côtés de six partenaires wallons et luxembourgeois, le PNRL a ainsi piloté de nombreux chantiers de restauration qui ont contribué à la reconnaissance du savoir-faire de la pierre sèche en tant que patrimoine immatériel, mais aussi, à l'émergence de

⁸ Programme de coopération transfrontalière INTERREG VA Grande Région 2016-2022 : objectif thématique 6 (environnement) & objectif spécifique 4 (renforcer la valorisation culturelle et touristique du patrimoine). Budget du programme : 233 M€, avec un cofinancement FEDER à 60 %.

nouveaux projets entrepreneuriaux désormais porteurs de ce savoir-faire à l'échelle du territoire grand-régional.

1.2.2.2 Un soutien déterminant à des projets innovants pour le développement économique durable du territoire

Partenaire privilégié de la région Grand Est pour la sauvegarde de la biodiversité, le PNR Lorraine est associé aux politiques régionales en matière de développement de filières économiques, agricoles, forestières, artisanales, et énergétiques. Des conventions d'objectifs et de moyens triennales déclinent cette contribution du parc aux grands objectifs régionaux. La convention en vigueur couvre la période 2023-2025.

Entre 2017 et 2020, le parc naturel régional de Lorraine a ainsi été associé à un projet innovant mené dans le cadre d'un programme de coopération transfrontalière INTERREG. Ce programme, baptisé DÉFI-Laine⁹, vise aujourd'hui à promouvoir la compétitivité et le développement économique durable de la Grande Région, par la création d'une filière de valorisation de laines produites localement.

Le projet DÉFI-Laine part du constat suivant : au sein de l'espace grand-régional, la quasi-totalité de la production lainière est aujourd'hui exportée en Asie pour y être transformée, avant d'être réimportée sous la forme de biens de consommation courante. Cette chaîne de valorisation s'avère aujourd'hui non vertueuse, tant sur le plan économique, que sur le plan environnemental.

Le projet DÉFI-Laine repose sur une triple ambition :

- soutenir la profession d'éleveur ovin par la revalorisation économique de la production lainière locale dans un secteur d'activité qui demeure fragile ;
- s'inscrire dans la transition écologique et énergétique en proposant de nouveaux débouchés commerciaux à la production lainière ;
- allier efficacité économique et innovation sociale en créant de la valeur et des emplois pérennes non délocalisables.

La production lainière lorraine représentant la part la plus importante de la production grand-régionale¹⁰, le PNR Lorraine a souhaité, aux côtés de partenaires belges et luxembourgeois, être associé aux réflexions menées afin d'aboutir à la création d'une filière industrielle de valorisation de la laine produite localement.

Le parc naturel régional a ainsi piloté et coordonné pendant trois ans la réalisation de toutes les études et expérimentations menées au titre de la partie française du programme « DÉFI-Laine ».

⁹ Le projet de l'Union européenne DÉFI-Laine s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 du programme INTERREG « Renforcer la compétitivité et l'attractivité de la Grande Région » - objectif stratégique 9 « Favoriser les capacités d'innovation des acteurs économiques au service de la compétitivité de la Grande Région ». Son budget global sur la période 2017-2020, estimé à 2 400 300 €, a été financé à 60 % par le FEDER.

¹⁰ Si, avec 365 tonnes par an, la production lainière lorraine ne représente que 2,6 % de la production nationale (estimée à 14 000 tonnes), elle en représente à l'échelle de la Grande Région 87 %.

Au terme de cette séquence de maturation, un projet d'implantation d'une usine de transformation située sur le site de l'ancienne friche industrielle de *Bataville*, en Moselle, a émergé, assorti de nouveaux débouchés commerciaux portant sur des matériaux d'isolation biosourcés pour de l'éco-construction. Parallèlement, le parc a piloté plusieurs expérimentations d'isolation thermique et phonique à base de produits issus de laine locale sur des bâtiments témoins : salle des fêtes de Mandres-aux-Quatre-Tours ; mairie de Réchicourt-le-Château ; siège de la Chambre d'agriculture de la Moselle.

Encore à l'étude sur le plan architectural au premier trimestre 2024, cette nouvelle structure industrielle dont le coût est estimé à 3,4 M€ devrait être exploitée sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) baptisée « MOS-Laine ». Créée en 2021, cette SCIC est constituée d'actionnaires publics et privés. Le PNR Lorraine, avec 10 000 € de prise de participation au capital de la société, en est l'un des actionnaires fondateurs. La SCIC a pu bénéficier d'un soutien de la part de l'État au titre du Plan de relance.

En 2023, fort de son savoir-faire et de son expertise acquise sur le programme DÉFI-Laine, le PNRL a été sollicité par la région Grand Est afin d'apporter une contribution scientifique et organisationnelle à la valorisation d'une autre filière agroéconomique d'importance pour le Grand Est : la filière brassicole.

En tant que pilote du programme de recherche régional LIFE Biodiv'Est (cf. *infra*) portant sur l'adaptation d'espèces prairiales au changement climatique, le PNRL, qui réalisera les premières études de faisabilité devant accompagner la structuration d'une filière brassicole biologique régionale à partir de 2024-2025, sera aussi chargé d'apporter une contribution scientifique déterminante pour la sauvegarde de la filière.

1.2.3 Une action pédagogique forte du parc en direction des publics scolaires

En étroite collaboration avec l'Éducation nationale, le parc naturel régional de Lorraine a mis en place, depuis 1993, une politique active d'éducation au territoire ayant abouti à la création d'un réseau dense de 46 partenaires¹¹ publics et privés représentatifs des activités déployées sur le parc, à l'échelle des départements de la Moselle, de la Meuse, et de la Meurthe-et-Moselle.

Au cours de ses 30 années d'expérience, le parc naturel régional a progressivement étoffé et structuré son offre éducative. Aujourd'hui, cette politique s'appuie sur trois « piliers » constitués du réseau éducation précité, d'un programme de sensibilisation baptisé « Connais ton parc », et enfin, d'un partenariat avec l'Éducation nationale autour d'animations labellisées Charte Qualité et de chantiers écoles, jeunes, et participatifs.

Outil pédagogique de formation et d'information, le réseau éducation permet ainsi aujourd'hui aux élèves du Grand Est, soit entre 35 000 et 40 000 par an, d'aller à la rencontre d'acteurs du territoire du parc afin d'en découvrir les richesses faunistiques et floristiques, les écosystèmes, et de comprendre les enjeux environnementaux liés au changement climatique.

¹¹ Partenaires éducatifs (établissements d'enseignement primaires et secondaires, dont un lycée agricole), culturels, et collectivités territoriales, pour le secteur public ; exploitants agricoles, et associations pour le secteur privé.

Outil de sensibilisation et de communication, le programme « Connais ton parc » vise par ailleurs à développer la connaissance des grands enjeux environnementaux auprès d'un plus large public, sur la base de journées d'animation thématiques, que ce soit sur la faune (actions de type « Pas de printemps sans hirondelles » ; Butor étoilé ; Loche d'étang, etc.), la flore (connaissance de la Trame verte et bleue), ou encore le patrimoine.

Enfin, le PNRL propose à différents publics scolaires de participer à des chantiers sur le territoire du parc, tels que le creusement et la restauration de mares dans les zones humides, la plantation de haies dans le cadre d'opérations d'agroforesterie, ou encore la restauration de murs en pierres sèches dans le cadre d'actions patrimoniales. Ces chantiers écoles permettent également aux lycées agricoles régionaux ainsi qu'aux Maisons familiales rurales (MFR) de dispenser les enseignements relevant de leur formation initiale.

Des chantiers participatifs, mobilisant le réseau « Les amis du Parc », habitants, bénévoles, agriculteurs, mais aussi techniciens du parc, complètent les dispositifs d'actions de sensibilisation et de formation en faveur des paysages du parc et de sa biodiversité.

Le partenariat avec l'Éducation nationale se traduit enfin par la mise à disposition¹² du parc de deux enseignants à titre permanent : un enseignant du 1^{er} degré exerçant à temps complet et une enseignante du second degré exerçant à temps partiel (six heures par semaine).

1.3 L'action du PNR Lorraine au sein du dispositif « inter-parcs »

En 2019, la région Grand Est a réinterrogé sa politique en direction des six parcs naturels régionaux et a élaboré dans ce cadre une stratégie lui permettant de contribuer, d'une part, à la montée en compétences des six PNR du Grand Est, d'autre part, d'assurer une meilleure lisibilité de sa politique.

Articulée autour de six plans d'actions thématiques, cette stratégie « inter-parcs » vise à encourager les mutualisations et les collaborations entre les parcs du Grand Est sur la base d'un soutien aux priorités suivantes : biodiversité ; aménagement durable des villes et des villages ; politiques de filières ; formation et éducation à l'environnement ; tourisme durable ; et enfin, culture et ruralité.

Depuis 2019, deux conventions inter-parcs triennales (2020-2022 et 2023-2025) ont ainsi décliné ces priorités, et confié la responsabilité à chaque PNR de piloter l'un des six plans d'action thématiques.

Au cours de la période 2020-2022, le PNR Lorraine a été désigné territoire d'expérimentation du tourisme durable, en charge de promouvoir un produit écotouristique commun avec les cinq autres parcs régionaux. Le budget prévu par la convention inter-parcs 2020-2022 sur cette action est de 150 000 € pour le PNRL.

¹² La rémunération de ces deux enseignants est assurée par l'Éducation nationale.

À l'issue de cette première expérimentation, une offre d'hébergement écologique, de type « aire de bivouacs », a ainsi été proposée. Toutefois, celle-ci n'a rencontré qu'un faible écho auprès des parcs partenaires¹³.

La Chambre régionale invite le PNRL à faire un bilan de cette expérimentation, en particulier sur les concertations préalables ayant conduit à la fixation des objectifs de cette première convention inter-parcs 2020-2022.

Sur la période 2023-2025, le parc naturel régional de Lorraine s'est vu confier le pilotage de trois nouveaux plans d'actions dans le cadre de la convention inter-parcs 2023-2025 :

- un plan relatif à la diffusion de connaissances en matière d'agroforesterie doté de 50 000 € ;
- un plan co-piloté avec le PNR des Ardennes, destiné au développement d'un tourisme sans barrière facilitant l'accessibilité des sites et la formation des professionnels du tourisme à l'accueil de personnes en situation de handicap doté de 25 000 € ;
- enfin, un plan relatif à un projet de création artistique en collaboration avec le pôle national des arts du cirque de Châlons-en-Champagne doté de 40 000 €.

À l'occasion de cette seconde convention inter-parcs, la Chambre constate une amélioration des objectifs dévolus au PNRL, plus en phase avec ses spécificités, mais aussi avec son expertise. Toutefois, elle invite le PNRL à être plus vigilant sur les modalités de cette coopération, au risque de ne pouvoir satisfaire l'un des objets principaux de « l'inter-parcs » : la mutualisation des pratiques.

¹³ Le PNR des Vosges du Nord dispose de ses propres aires de bivouacs ; le PNR des Ardennes trouve la proposition peu adaptée à son territoire ; enfin, les trois autres parcs (PNR de la Forêt d'Orient ; des Ballons des Vosges ; et de la Montagne de Reims) n'expriment pas de besoins particuliers en la matière.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Le parc naturel régional de Lorraine est chargé de mettre en œuvre un projet de territoire structurant inscrit dans sa charte 2015-2030.

Cœur de métier historique du parc naturel régional, la préservation et la promotion de la biodiversité concentre aujourd'hui l'essentiel de ses moyens (38 % du total des dépenses). Fort d'une connaissance des différents milieux naturels acquise sur une longue période, et d'une capacité d'ingénierie propre, le PNRL est aujourd'hui un acteur important pour l'accompagnement des collectivités engagées dans la transition écologique.

Si les autres missions légales assumées par le parc naturel régional bénéficient de moyens encore inégaux, des contributions significatives du PNRL ont toutefois été apportées à quelques grands projets structurants et prometteurs : en matière d'éco-tourisme, mais aussi de développement de filières économiques durables.

Parallèlement, le parc naturel régional mène depuis trente ans une politique active d'éducation au territoire dans le cadre d'un partenariat privilégié avec l'Éducation nationale au sein d'un réseau de 46 partenaires. Chaque année, plus de 35 000 élèves issus du premier degré, des lycées agricoles, et des Maisons familiales et rurales, sont ainsi accompagnés dans le cadre d'animations labellisées Charte Qualité et de chantiers participatifs menés à l'échelle du parc.

Enfin, l'action du PNRL s'inscrit dans le cadre de conventions partenariales avec les cinq autres parcs du Grand Est, dites conventions « inter-parcs ». Destinées à assurer un partage des innovations et une mutualisation des bonnes pratiques, ces conventions inter-parcs n'ont, toutefois, pas encore pleinement satisfait leurs objectifs.

2 LE PILOTAGE DU PARC : UNE GOUVERNANCE PERFECTIBLE ET UNE COMMUNICATION À RENFORCER

2.1 Une efficacité évolutive des instances

2.1.1 Le renforcement de la représentativité du comité syndical du parc

Les statuts du syndicat mixte du parc, entrés en vigueur en 2015, ont été élaborés dans le respect des dispositions des articles L. 5721-1 à L. 5721-8 et L. 5722-1 à L. 5722-6 du CGCT et L. 333-1 à L. 333-4, ainsi que des articles R. 333-1 et suivants du code de l'environnement.

L'objet du syndicat mixte est de mettre en œuvre la charte du parc, de la faire respecter et de conduire la révision de celle-ci.

Les statuts prévoient également la dénomination et la composition du syndicat mixte, le périmètre de ses interventions, la localisation de son siège dans la commune de Pont-à-Mousson, sa durée illimitée, les modalités de fonctionnement de ses instances, ainsi que celles relatives à l'adhésion et au retrait d'une collectivité ou d'un EPCI. Enfin, ils prévoient les modalités portant sur les ressources du syndicat.

Les statuts ont été modifiés par deux fois au cours de la période 2018-2023 : lors des séances des comités syndicaux en date du 12 mai 2021 et du 13 avril 2023.

Par délibération du 12 mai 2021, le comité syndical du parc a souhaité, d'une part, entériner la recomposition du paysage de l'intercommunalité issue de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) n° 2015-991 du 7 août 2015 ; d'autre part, augmenter le nombre des représentants au sein de ce dernier, rééquilibrer la représentativité des communes et des communautés de communes à la suite des différents scrutins électoraux survenus entre 2020 et 2021 et accroître l'implication des élus.

La révision des statuts de 2021 a ainsi porté sa composition de 26 à 45 délégués avec ou sans voix délibérative (article 7 des statuts).

Par la délibération du 12 mai 2021, la région Grand Est a bénéficié d'un délégué supplémentaire (de six à sept délégués), ce qui a eu pour effet de porter à 42,4 % le total possible de ses suffrages. La région constitue le premier financeur institutionnel du syndicat (60 %).

Les trois conseils départementaux dont la représentation n'a pas évolué, constituent moins de 10 % des voix du comité syndical, avec une participation financière annuelle de 20 000 € par département, correspondant à 2,2 % des dotations financières institutionnelles.

Le nombre de délégués des communes et EPCI s'accroît (portés à 18 et 11) afin de répondre à un rééquilibrage de leur représentativité. Toutefois, leur participation financière statutaire demeure faible (6,6 %) alors qu'elles disposent globalement de 44 % des voix au sein du comité syndical (29/66). La contribution annuelle des EPCI en appui à leurs communes adhérentes, fixé par les statuts à 500 € ou 1 000 €, représente hors contribution de la métropole du Grand Nancy (24 000 €) un montant annuel moyen de 20 000 €.

L'article 13 des statuts du syndicat mixte prévoit que « *Le comité syndical pourra modifier par délibération le montant ou les modalités de calcul de ces participations* ». En 2023, l'exécutif du parc n'avait pas encore utilisé de sa faculté de modifier la participation des autres acteurs institutionnels.

Tableau n° 2 : L'évolution de la composition du comité syndical

<i>Membres</i>	Statuts de 2015				Statuts 2021				
	Nb délégués	Voix par délégué	Total suffrages	% suffrages	Nb délégués	Voix par délégué	Total suffrages	% suffrages	% Part financière 2023**
<i>Région</i>	6	3	18	43,9	7	4	28	42,4	57,5
<i>Départements</i>	3	2	6	14,6	3	2	6	9,1	2,2
<i>Communes</i>	12	1	12	31,7	17	1	17	27,3	4,7
<i>Villes-portes</i>	1	1	1		1	1	1		
<i>EPCI</i>	3	1	3	9,8	12	1	9*	16,7	1,9
<i>Métropole (ex CU) Grand Nancy</i>	1	1	1		1	1	1		
<i>Métropole Metz</i>					1	1	1		
<i>CESER</i>					1	1	1	1,5	-
<i>Agence rég. tourisme</i>					1	1	1	1,5	-
<i>Conseil scientifique</i>					1	1	1	1,5	-
Total	26	-	41	100	45	-	66	100	-

Source : Statuts et comptes de gestion

*Trois communautés de communes ayant moins de cinq communes classées ne disposent pas de voix délibérative.

**L'ensemble ne fait pas 100 % car d'autres financements (État, agences, fonds européens, etc.) viennent abonder les ressources institutionnelles du syndicat.

Par délibération du 13 avril 2023, le comité syndical a, par ailleurs, souhaité créer un statut de « commune associée » permettant à des communes limitrophes du périmètre du parc de collaborer avec ce dernier ou d'avoir vocation à l'intégrer lors de la prochaine révision de la charte, et a fixé à 1,50 € par habitant le montant de la dotation annuelle de ces « communes associées ».

2.1.2 Des instances de décision peu actives, voire non mises en place

2.1.2.1 Le comité syndical : un rouage essentiel qui, en dépit des modifications statutaires récentes, pâtit d'un faible niveau de participation

Le comité syndical est l'organe délibérant du syndicat mixte. En vertu de l'article 7 des statuts, il délibère sur l'ensemble des affaires intéressant le syndicat mixte (budget, programmes d'actions annuelles, partenariat, règlement intérieur, adhésion, etc.). Un règlement intérieur en précise les modalités de fonctionnement.

Par délibération n° 21-16 du 18 novembre 2021, le comité syndical a donné délégation au bureau syndical et au président du syndicat mixte pour, dans l'intervalle de ses réunions, gérer et prendre les décisions définies dans ladite délibération, notamment en matière financière, de marchés publics, de ressources humaines ou d'urbanisme.

La Chambre constate toutefois que l'évolution de la composition du comité syndical en 2021, et la nouvelle pondération des voix qui en découle, n'ont pas encore permis de constater une progression plus importante du taux de participation de ses membres. En effet, si le taux de participation enregistré ne bloque généralement pas les règles de quorum, en revanche, le niveau de participation demeure, avec une moyenne de 16 à 20 votants seulement (présents ou représentés) par instance, à un niveau particulièrement faible. De plus, il est observé que les membres votants se renouvellent assez peu d'une instance syndicale à l'autre.

2.1.2.2 Le bureau syndical : une instance essentielle mais peu attractive pour ses membres

Les statuts du parc prévoient dans leur article 8 un bureau syndical composé de 20 délégués élus en son sein par le comité syndical, ayant voix délibérative, et représentant les différentes strates de collectivités. Le président du syndicat mixte et les vice-présidents figurent ainsi parmi les délégués présents au bureau syndical.

Par délégation du comité syndical, l'article 8-2 des statuts confère au bureau syndical des attributions importantes en matière d'exécution du budget, de passation des marchés publics, ou encore de gestion des ressources humaines.

Le règlement intérieur précise que le bureau « *se réunit dans la mesure du possible au moins une fois tous les deux mois* ». Dans les faits, la Chambre observe que cette périodicité n'a été respectée qu'en 2020 et 2021 (trois et cinq réunions annuelles).

En conséquence, la Chambre invite l'ordonnateur à étudier les possibilités de renforcer l'attractivité du bureau dont les attributions demeurent importantes au regard des statuts ; non seulement pour respecter ses obligations statutaires, mais plus largement, pour donner davantage de visibilité à l'action du parc auprès d'un nombre croissant de membres du bureau autres que le seul exécutif.

2.1.2.3 Un exécutif qui se substitue au bureau

L'article 7 du règlement intérieur dispose que « *Le Président du comité syndical est l'organe exécutif du syndicat mixte. Il prépare et exécute les délibérations du comité syndical* ».

Le comité syndical a validé par délibération n° 20-35 du 23 septembre 2020, le renforcement de l'exécutif en portant de quatre à six le nombre de vice-présidents à compter de novembre 2020, soit le nombre maximum de vice-présidents fixé dans les statuts. Cette décision est actée par une volonté d'assurer une meilleure représentation territoriale des élus sur le territoire.

Outre le président chargé des finances, des marchés publics, et des ressources humaines, chaque vice-président dispose d'une délégation sur des périmètres consacrés¹⁴.

Le comité exécutif se compose du président, et des vice-présidents. Le directeur du parc assiste au comité et ce dernier peut associer des chefs de pôle sur des sujets inscrits à l'ordre du jour et concernant leur domaine d'action.

Il se réunit mensuellement et assure le lien avec les équipes administratives et techniques. Bien que non décisionnaire, l'exécutif est une instance centrale dans la gouvernance du parc, qui se substitue régulièrement au bureau. Sur la base de ce constat, la Chambre invite le PNR Lorraine à formaliser *a minima* des comptes rendus des réunions du comité exécutif.

2.1.3 Des modalités de fonctionnement variables des autres instances

2.1.3.1 La conférence annuelle des territoires : un vecteur de communication insuffisamment exploité jusqu'à présent

Instance de gouvernance à part entière, une conférence annuelle des territoires, prévue à l'article 11-1 des statuts du parc, doit se réunir au moins une fois par an en formation plénière.

Celle-ci a pour objet de débattre des grandes orientations que doit mettre en œuvre le syndicat mixte, de veiller à la cohérence et à la convergence des actions portée par ce dernier, et enfin de participer aux dispositifs de suivi et d'évaluation de la charte du PNRL.

La conférence annuelle des territoires permet de réunir l'ensemble des membres du parc, partenaires institutionnels et représentants de la société civile. Elle offre ainsi l'opportunité de porter la voix du parc auprès des acteurs locaux, de rendre compte de son action par la présentation du rapport d'activité, mais aussi de débattre des futurs programmes d'actions.

Cette conférence ne s'était plus réunie entre 2019 et 2021. Depuis 2022, elle se tient annuellement. La chambre souligne l'importance de cette instance élargie pour valoriser l'implication des acteurs du territoire et permettre au parc de communiquer sur ses missions et actions.

¹⁴ Culture, tourisme, et programmation Leader ; Biodiversité, citoyenneté, et relations avec les communes ; Forêt et viticulture ; Aménagement Durable ; Eau et agriculture durable ; Éducation et sensibilisation environnementale.

2.1.3.2 Un conseil scientifique embryonnaire et un collège des experts inexistant

La charte du parc 2015-2030 prévoit la création en qualité d'instance consultative et préparatoire d'un conseil scientifique et de prospective dont la composition et les missions ont été élargies, notamment dans le domaine des sciences humaines, par rapport à la structure opérationnelle jusqu'en 2015. Les statuts modifiés du parc précisent en leur article 11-2 que ce conseil est tenu de se réunir au moins une fois par an.

L'article 7 des mêmes statuts précise, par ailleurs, qu'un représentant dudit conseil est membre avec voix délibérative du comité syndical.

Or, l'absence de portage stratégique et l'insuffisante animation des instances de gouvernance du parc identifiées sur la période sous revue n'ont pas permis de mettre en place ce conseil scientifique. Ce retard constitue aujourd'hui un handicap pour le parc en matière de connaissance scientifique du territoire. Pour compenser cette absence, l'ordonnateur indique recourir de manière récurrente à des experts et scientifiques extérieurs pour la conduite de ses missions.

Si aucune disposition réglementaire ne le rend obligatoire, sa mise en place est toutefois recommandée par l'État¹⁵ ainsi que la fédération des PNR.

Conscient de cette difficulté, le PNRL a souhaité bénéficier de l'opportunité offerte par la création en septembre 2021 de la « réserve de biosphère » de Moselle Sud portée par le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Sarrebourg pour développer un conseil scientifique commun. Selon l'ordonnateur, plusieurs réunions de travail se sont tenues en 2024 afin de préfigurer ledit conseil et définir des objectifs partagés ; celui-ci devrait être mis en place fin 2024 ou début 2025.

Sur le plan financier, le parc a apporté à compter de 2023 une contribution de 12 236 € aux dépenses d'action et de personnel de la réserve de biosphère de Moselle Sud, établie sur la base d'une convention cadre de partenariat signée en 2021 et fixant à 25,41 % la contribution annuelle du parc aux charges.

Le parc exprime néanmoins sa volonté de pouvoir s'appuyer dès que possible sur un conseil scientifique opérationnel à l'échelle du parc afin de pouvoir être accompagné dans ses travaux d'évaluation, et tout particulièrement l'évaluation finale de l'actuelle charte 2015-2030, mais aussi, dans la préparation de la génération suivante.

Cette première initiative commune permettrait au parc de se doter d'un conseil scientifique embryonnaire lui faisant aujourd'hui défaut en matière d'expertise. Cette mutualisation ne devrait toutefois pas constituer un frein à un autre projet d'instance scientifique commune, à la fois cercle de réflexion, de partage d'expériences, et de bonnes pratiques, qui pourrait être constituée à l'échelle plus large de la région Grand Est.

Dans cette perspective, la Chambre invite le PNRL ainsi que la région Grand Est à profiter de la dynamique inter-parcs évoquée précédemment pour étudier la mise en place d'un conseil scientifique mutualisé à l'échelle des six PNR du Grand Est. Outre le fait de contribuer pleinement à l'objectif de mutualisation des pratiques revendiqué par les conventions

¹⁵ Cette préconisation figure dans une note technique du ministère de la Transition écologique et solidaire du 7 novembre 2018 (annexe 1) relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs chartes (NOR : TREL1826915N).

inter - parcs, cette instance scientifique commune permettrait d'assurer un meilleur partage des connaissances scientifiques nécessaires à la conduite de la transition écologique et énergétique des territoires du Grand Est.

Enfin, l'article 7-1 des statuts du parc prévoit la constitution d'un collège permanent des experts devant en principe siéger, au côté du collège des membres du parc, au sein du comité syndical. Ce second collège, composé de membres consultatifs invités à participer au comité syndical et à œuvrer sur des thématiques relatives aux missions du parc, n'a pas été constitué. Son absence prive ainsi le parc, et singulièrement son comité syndical, de personnes qualifiées pouvant apporter une expertise de nature à éclairer pleinement ses prises de décision.

La Chambre invite le syndicat mixte à mettre place ce second collège des experts au sein du comité syndical du PNRL.

2.1.3.3 Des commissions à compétence technique ou thématique non sollicitées

Le comité syndical peut constituer des commissions thématiques ou spéciales chargées d'examiner et de formuler un avis sur des projets ou questions relevant de la charte du PNRL.

La Chambre observe qu'aucune commission de ce type n'a été mise en œuvre sur la période étudiée et invite le syndicat mixte à engager une réflexion sur l'intérêt de mettre en place de telles commissions permettant d'éclairer, par ses avis ou ses propositions, les instances décisionnaires du parc.

2.1.3.4 La conférence du réseau Éducation : une instance de débat active

Les statuts du syndicat mixte prévoient en leur article 11 une conférence annuelle du réseau Éducation permettant de présenter les actions menées sur l'année écoulée, ainsi que les futurs projets éducatifs à programmer l'année suivante (cf. *supra*).

Cette conférence est aujourd'hui régulièrement convoquée par le réseau Éducation qui organise chaque année deux temps d'échanges et de restitution. En pratique, la conférence annuelle des territoires (cf. *infra*) sert d'instance de débat des travaux du réseau Éducation. Aussi, à l'occasion des 30 ans du réseau, la conférence du 30 novembre 2023 avait pour thème central l'éducation au territoire et la mobilisation citoyenne.

<p>Recommandation n° 1. Simplifier les instances de gouvernance du parc afin d'améliorer leur fonctionnement et d'augmenter la participation des membres désignés.</p>

2.2 La nécessaire intensification de la communication du parc sur le territoire

2.2.1 Les limites d'ordre structurel

Un parc naturel régional est une structure d'ingénierie légère qui produit essentiellement des « avis ».

D'abord reconnu pour son expertise, un PNR endosse ainsi un rôle de facilitateur et d'appui à l'amorçage de projets portés par des partenaires publics (intercommunalités, communes), et privés (entreprises, associations). De fait, il n'assume qu'à titre exceptionnel la maîtrise d'ouvrage de ces derniers, en l'occurrence lorsqu'aucun autre porteur n'a pu être identifié sur le territoire¹⁶.

À la faveur des nombreuses collaborations du PNR Lorraine portées à la connaissance de la Chambre, celle-ci a pu constater que ce rôle d'appui et d'assistance à maîtrise d'ouvrage joué par le parc, pourtant essentiel, pouvait être de nature à « invisibiliser » son action derrière les collectivités maîtresses d'ouvrage. Cette invisibilisation relative est dommageable pour le PNRL, car elle ne permet pas au grand public ni à l'ensemble des élus et partenaires du parc de connaître et d'apprécier suffisamment l'étendue et la diversité de ses missions.

Parallèlement, si l'ingénierie proposée par les parcs naturels régionaux est aujourd'hui essentielle et à certains égards pionnière dans la sauvegarde de la biodiversité et l'aménagement du territoire, l'existence juridique des parcs précède néanmoins assez largement la décentralisation, et singulièrement, la montée en puissance du fait intercommunal. De fait, le paysage territorial est aujourd'hui composé de nombreux EPCI qui, de par leurs propres capacités d'ingénierie, sont perçus comme une concurrence objective par les parcs naturels régionaux en matière de capacité de réponse aux appels à projets nationaux et européens.

Face à ces difficultés d'ordre structurel, le PNRL dispose néanmoins d'atouts objectifs qui peuvent lui permettre de conforter sa légitimité et de mieux faire connaître son action et la valeur ajoutée de celle-ci dans l'écosystème d'acteurs territoriaux :

- d'une part, le périmètre géographique du PNRL, qui recouvre actuellement celui de 11 EPCI, excède très largement le périmètre de ces derniers. Cette position surplombante à l'échelle de trois départements (Meurthe-et-Moselle, Meuse, et Moselle) confère ainsi au parc une vision stratégique et une capacité à mettre de la cohérence et de la complémentarité dans les projets d'aménagement locaux ;
- d'autre part, la connaissance approfondie du territoire ajoutée aux compétences techniques acquises depuis 1974 par le PNRL, font de ce dernier le détenteur d'une connaissance scientifique et d'un savoir-faire indispensable à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique à l'échelle de trois départements de l'ex-région Lorraine.

¹⁶ Convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 entre la région Grand Est et le PNR Lorraine (p. 24)

2.2.2 Une communication à intensifier

La Chambre a pu constater la très grande diversité des actions du PNR Lorraine en direction du territoire, Elle observe, en revanche, une trop faible mobilisation des ressources de communication qui lui serviraient à mieux faire connaître son action.

Si le PNRL a effectivement développé une stratégie de communication sur la période 2016-2018, celle-ci ne semble pas avoir été réellement portée en interne et n'a fait l'objet d'aucune actualisation jusqu'à la fin 2023.

Parmi les outils mobilisés, outre le site Internet du PNRL, le principal vecteur de communication externe « grand public » se matérialise chaque semestre par l'édition d'un magazine intitulé « Côté parc », diffusé localement, et mis à disposition des lieux touristiques.

Conscient de l'insuffisante visibilité de son action sur le territoire et désireux de relancer la dynamique initiée en 2018, le PNRL a proposé au mois de novembre 2023 un nouveau plan de communication à son exécutif. Celui-ci, repose sur plusieurs « cibles » : le grand public , les institutionnels et l'équipe du parc. Il se propose de réaliser un diagnostic des outils existants, de fixer de nouveaux objectifs, et à cette fin formule des propositions de rééquilibrage des actions antérieures. La stratégie d'ensemble de ce nouveau plan vise ainsi à renforcer doublement « l'identité du territoire », et « le sentiment d'appartenance chez l'habitant du parc ».

La Chambre observe que les rééquilibrages proposés en matière de communication le sont essentiellement sous forme numérique. En termes de moyens, le parc ambitionne ainsi d'enrichir son site internet refondu fin 2021, par des modules statistiques, des sondages d'opinion en ligne, des pages spécifiques trilingues français – allemand – anglais avec une narration adaptée, et de nouveaux contenus multimédias. Une présence accrue sur les réseaux sociaux est également envisagée afin de toucher des publics plus jeunes.

Ce nouveau plan de communication n'est pas assorti d'indicateurs correspondant aux différents objectifs poursuivis. Elle invite le parc naturel régional à étudier la mise en place de tels indicateurs.

Enfin, le PNRL envisage d'alimenter et d'enrichir l'observatoire du territoire du parc créé en 2021. Véritable dispositif de suivi-évaluation de la charte 2015-2030, son enrichissement reste un enjeu essentiel pour la réussite de l'évaluation à mi-parcours que s'apprête à réaliser le PNR Lorraine (cf. *infra*).

Fort de ces différents constats, la Chambre invite le PNR Lorraine à poursuivre et amplifier fortement cette stratégie de communication destinée à mieux faire connaître son action, en mobilisant l'ensemble des leviers à sa disposition.

En outre, la chambre prend acte de la réorganisation du service communication du parc initiée à la fin du premier semestre 2024 et de l'exploitation du 50^{ème} anniversaire du Parc comme vecteur de communication.

Exemples d'actions de communication grand public :

Le rayonnement du PNR Lorraine se mesure également à travers le développement de la marque « Valeurs parc naturel régional », commune à l'ensemble des parcs nationaux. Davantage orientée grand public, celle-ci permet aujourd'hui au PNRL de cibler une population d'usagers autant urbaine que rurale, et auprès de laquelle il valorise les partenaires, patrimoines, et productions du territoire. Outre une page web consacrée à la marque « Valeurs parc naturel régional », un annuaire du réseau des entreprises engagées autour de ces valeurs « parc » est édité et communiqué auprès des services de l'agence régionale du tourisme (ART).

Ainsi, le syndicat mixte est régulièrement mobilisé dans des actions de promotion de filières locales (laine, viande, blé-farine-pain bio, foin des prairies naturelles, etc.), ainsi que dans la valorisation de produits locaux présentés à l'occasion d'événements nationaux, tels que la « Semaine du goût », bénéficiant du parrainage du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Dans le cadre de la préservation des prairies remarquables, le parc est engagé auprès du zoo d'Amnéville (Moselle) dans des actions de sensibilisation du grand public visant à susciter, au moyen de panneaux pédagogiques, l'intérêt et la compréhension du cheminement opéré par le foin, de la prairie, jusqu'à l'alimentation des animaux du zoo partenaire. Si ces actions de sensibilisation restent difficilement mesurables en termes de fréquentation, celles-ci contribuent néanmoins à une meilleure connaissance du parc et de ses atouts, et représentent une incitation pertinente à venir le découvrir.

Recommandation n° 2. Amplifier la stratégie de communication du parc naturel régional, afin de mieux faire connaître son action auprès du grand public et de ses partenaires.

2.3 Une évaluation à mi-parcours des actions du parc à réaliser pour relancer la dynamique autour de la charte à échéance 2030

2.3.1 Le caractère ambivalent de l'instrument charte : une tension forte entre objectifs de court et long terme qui complexifie sa mise en œuvre

À la fois document stratégique et opérationnel, la charte d'un parc naturel régional fixe un cap politique ambitieux, et prévoit de très nombreux objectifs déclinés dans un large champ d'activités : préservation de la biodiversité ; aménagement du territoire ; développement économique durable ; éducation et cohésion sociale ; enfin, innovation et expérimentation. Prévue pour être accomplie sur une période de quinze années au lieu de douze auparavant en raison de ces nombreux objectifs, la charte d'un PNR s'inscrit résolument dans le temps long.

À cet égard, la Chambre a pu constater que la charte en tant qu'instrument cadre, et outil de pilotage de l'activité, suscitait, de par sa complexité mais surtout de par sa durée, des perceptions ambivalentes de la part des acteurs chargés de sa mise en œuvre.

Pour certains, considérée comme un véritable « projet de territoire » à long terme, la charte PNR enjambrerait les différents cycles électoraux pour mieux s'affranchir de leurs contraintes court-termistes. Dans cette perspective, elle permettrait de mettre pleinement en œuvre des objectifs inscrits dans la durée tels que le « zéro artificialisation nette (ZAN) », ou encore la préservation des ressources rares.

Pour d'autres en revanche, la durée de vie extrêmement longue de la charte susciterait une inéluctable démobilisation des acteurs politiques et des partenaires, voire de la gouvernance du parc elle-même, à l'horizon des quinze années prévues pour sa mise en œuvre. Enfin, le processus d'évaluation de la charte serait également complexe à réaliser, en raison de la même difficulté à porter et piloter cet objectif sur une aussi longue durée.

Sur la base de ces différents constats, la Chambre recommande au parc naturel régional de se doter d'outils de pilotage intermédiaires, tels que des « feuilles de route » stratégiques et opérationnelles déclinant les grands objectifs charte en sous-objectifs réalisables, et surtout mesurables, à horizon de deux ou trois ans seulement. Outils de pilotage stratégique tout autant que leviers de (re)mobilisation managériale, ces feuilles de route devraient, dans un objectif d'efficacité, être fortement soutenues par la gouvernance politique et administrative du parc.

Enfin, la Chambre invite le PNR à utiliser la logique des appels à projets davantage comme levier de mobilisation (ou de remobilisation) de ses partenaires, que comme un simple levier financier par ailleurs tout à fait nécessaire à l'exercice de ses missions.

Recommandation n° 3. Doter le parc naturel régional d'outils de pilotage intermédiaires de la charte 2015-2030, de type « feuilles de route » stratégiques et opérationnelles, afin d'en décliner plus aisément les grands objectifs sur des périodes de deux à trois ans.

2.3.2 Des indicateurs de fréquentation à élaborer

Il n'existe pas à ce jour, formellement, d'outil spécifique et surtout unique permettant de mesurer la fréquentation du parc naturel régional de Lorraine. Le territoire du parc est par définition fait d'espaces ouverts à la libre circulation du public, qui recourent par ailleurs le périmètre de plusieurs collectivités et EPCI différents. Les données de fréquentation s'avèrent par conséquent incomplètes ou à tout le moins disséminées entre les différents acteurs précités.

Quelques indicateurs permettent néanmoins de donner un aperçu de l'attractivité et du rayonnement du PNR Lorraine, à défaut de pouvoir en donner une image complète.

Ainsi, dans le cadre de son partenariat privilégié avec l'Éducation nationale, le PNRL accueille chaque année, depuis 1993, entre 35 000 et 40 000 élèves qui bénéficient d'une politique active d'éducation au territoire. Celle-ci permet aux jeunes générations d'élèves de découvrir les richesses faunistiques et floristiques du territoire du parc, mais aussi, d'en comprendre les écosystèmes, tout comme les enjeux environnementaux attachés au changement climatique.

La Chambre invite le PNRL à profiter de la démarche d'évaluation qu'il s'apprête à engager, pour élaborer des indicateurs de fréquentation pertinents au moyen notamment du logiciel EVA (voir *infra*).

2.3.3 La démarche évaluative à mi-parcours de la charte 2015-2030 : un processus encore inachevé dont la vocation mobilisatrice n'a pas été pleinement appréhendée

En application de l'article R. 333-3 du code de l'environnement, la mise en œuvre du projet de territoire porté par le parc naturel régional s'appuie sur un dispositif de suivi - évaluation constitué, d'une part, d'un dispositif de suivi de l'évolution du territoire, d'autre part, d'un dispositif d'évaluation de la charte.

Créé en 2021, l'observatoire du territoire du parc naturel régional a répondu au premier objectif de création d'un dispositif de suivi de l'évolution du territoire. Toutefois, son ambition est à ce jour restée limitée. Destiné à acquérir de l'information sur le territoire et à constituer une base de données scientifiques devant alimenter le processus d'évaluation, cet outil a, dans les faits, pâti d'une animation inégale. De fait, les premières données exploitables et accessibles *via* internet s'avèrent malheureusement insuffisantes.

Préalablement à la création de l'observatoire, le PNRL s'était doté dès 2009 auprès de la fédération des parcs naturels régionaux d'un logiciel de pilotage de l'activité, dénommé EVA. Intégré dans le but de servir de matrice informatique à la démarche d'évaluation en construction, ce dernier a rencontré des difficultés de déploiement et n'a plus été utilisé depuis 2017, pénalisant, de fait, la dynamique d'évaluation.

Enfin, le PNR Lorraine a été confronté dans la préparation de sa démarche d'évaluation, à ce qu'il qualifie d'inadéquation relative du référentiel d'évaluation élaboré conjointement avec la charte en 2015. Ce référentiel, constitué aujourd'hui de 81 indicateurs et de 26 questions évaluatives, ne correspondrait plus exactement aux priorités stratégiques du territoire et proposerait des critères jugés trop nombreux, inadaptés, voire tout simplement obsolètes. Un travail d'actualisation de ce référentiel d'évaluation a été engagé en 2024 pour préparer les évaluations à mi-parcours et finale de la charte 2015-2030.

2.3.4 En 2024, une démarche évaluative relancée mais à amplifier

2.3.4.1 Un processus d'évaluation relancé et à l'ambition désormais rehaussée

Au début de l'année 2024, le parc naturel régional a souhaité relancer la démarche d'évaluation de sa charte 2015-2030 initiée en 2021 avec la création de l'observatoire du territoire, démarche toutefois restée sans suites.

Inscrit dans le cadre d'une refonte de l'organigramme du parc, le processus d'évaluation de la charte, désormais planifié sur les années 2024 et 2025, a été placé sous la responsabilité d'un chef de projet intégré au comité de direction du parc. Celui-ci s'appuiera, pour son fonctionnement, sur des moyens internes (direction et chargés de mission) constitués autour d'une équipe-projet.

Pleinement adossée au logiciel EVA et à l'observatoire du territoire, cette démarche d'évaluation bénéficiera d'une ambition rehaussée et d'un emprunt méthodologique à l'évaluation des politiques publiques. Entre 2024 et 2025, le processus est séquencé de la façon suivante :

- une première phase préparatoire d'acculturation et de formation des agents du parc au processus d'évaluation continue et à l'utilisation du logiciel EVA, est mise en œuvre sous la responsabilité du chef de projet ;
- une seconde phase porte sur la délimitation du champ de l'évaluation (objectifs et moyens), suivie d'une actualisation du référentiel et des questions évaluatives sur la base des actions les plus significatives réalisées par le parc entre 2015 et 2023 ;
- parallèlement, une réorganisation de la gouvernance politique du processus d'évaluation a été décidée : le comité syndical a ainsi été désigné organe décisionnel de suivi de l'évaluation à mi-parcours. Il est assisté dans cette mission par l'exécutif du PNRL, chargé plus spécifiquement du suivi en continu des travaux d'évaluation ;
- une troisième phase de recueil des données issue du logiciel EVA, puis d'analyse de ces dernières aux fins d'identification des points forts et des difficultés rencontrées par le parc, alimente, ensuite, le travail de bilan mené sur la charte PNRL ;
- enfin, courant 2025, une vaste séquence de restitution auprès des acteurs du territoire clôturera cette démarche d'évaluation de la charte engagée par le PNRL en 2024. Elle sera accompagnée d'une présentation des priorités d'actions couvrant la fin de la Charte sur la période 2025-2030.

2.3.4.2 Une démarche à intensifier par une réflexion approfondie sur le fonctionnement et les missions du parc

Prenant acte de l'ambition affichée par la relance du processus d'évaluation de la charte, la Chambre invite le parc naturel régional à profiter de l'important travail méthodologique qu'il s'apprête à engager pour initier une réflexion plus vaste sur le fonctionnement du parc, ainsi que sur les missions qu'il remplit.

Sur le plan des missions exercées, la Chambre incite le PNRL à utiliser cette séquence d'évaluation pour explorer un possible repositionnement de son offre de services vis-à-vis du territoire. Confronté à une certaine « sédimentation » de ses missions avec le temps, le parc pourrait ainsi réinterroger ces dernières afin de pouvoir mieux concentrer ses moyens sur les missions pour lesquelles il estime apporter la plus grande valeur ajoutée.

Dans cette perspective, l'identification de thématiques « charte » insuffisamment traitées jusqu'ici pourraient être soumises à arbitrage politique dans le but d'envisager, après large concertation des adhérents du parc, leur réorientation, voire leur suppression. À cet égard, la Chambre prend note de l'engagement du PNRL lors de son comité syndical du 4 juillet 2024 d'accompagner la démarche d'évaluation d'une recherche de priorisation concertée des actions à mener sur la période 2025-2030.

Parallèlement, de nouvelles stratégies de coopération territoriale du PNR Lorraine avec les EPCI dotés, comme lui, de capacité d'ingénierie, pourraient être explorées, afin d'envisager une offre de service coordonnée apte à susciter effets multiplicateur et économies d'échelle, notamment dans des réponses communes aux appels à projets.

Sur le plan du fonctionnement du parc, parallèlement à une refonte de l'organigramme plus en phase avec les nouvelles missions issues de cette séquence de concertation, un état des lieux des moyens humains et financiers mobilisés par le parc naturel régional pour l'accomplissement de ses missions pourrait être effectué.

Enfin, une démarche de contrôle interne de l'activité du parc pourrait être également impulsée, à terme, sur la base de l'outil de pilotage EVA.

Rappel du droit n° 1 : Conformément aux dispositions de l'article R. 333-3 du code de l'environnement, déployer l'ensemble du dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la charte 2015-2030.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Le PNR Lorraine est aujourd'hui confronté à un faible niveau de participation des acteurs du territoire à ses différentes instances.

La gouvernance du parc est, à cet égard, constituée d'instances peu actives. La conférence annuelle des territoires, en particulier, ne mobilise pas suffisamment les partenaires du parc autour de ses missions alors qu'elle représente un réel vecteur de communication. Parallèlement, des instances telles que le conseil scientifique ou encore le collège des experts n'ont pas été mises en œuvre, alors qu'elles permettraient, par leurs avis respectifs, d'étayer sur le plan scientifique et stratégique les décisions prises par le parc naturel régional.

Plus largement, le PNRL reste confronté à une trop faible visibilité de ses actions sur le territoire. Un positionnement comme « agence technique », ou encore une communication par trop insuffisante, pourraient expliquer ce manque de visibilité.

Face à ce constat, l'intensification de la communication du parc, et surtout le renforcement de son pilotage stratégique et politique, constituent aujourd'hui de véritables enjeux existentiels pour ce dernier. Conscient de cette situation, le PNR Lorraine a engagé en 2024 une réorganisation de sa communication.

Initiée dans un contexte de crise sanitaire, la démarche de suivi-évaluation de la charte 2015-2030 du PNRL est demeurée un processus inachevé jusqu'en 2023. À partir de 2024, ce processus a été relancé et son ambition rehaussée. Toutefois, le caractère (re)mobilisateur de la démarche doit être davantage perçu. En particulier, le processus d'évaluation pourrait être amplifié par une réflexion plus vaste à mener sur le fonctionnement et les missions du parc.

3 UNE SITUATION FINANCIÈRE EN VOIE DE FRAGILISATION

Le syndicat mixte du parc naturel régional de Lorraine ne comporte qu'un seul budget principal.

Le référentiel budgétaire et comptable M14 s'applique au budget principal jusqu'au 31 décembre 2023. Par délibération CS-23-34 du 22 juin 2023, le comité syndical a approuvé l'application, à compter du 1^{er} janvier 2024, de l'instruction budgétaire et comptable M57 par

nature, conformément aux termes de l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

En application des dispositions du paragraphe I de l'article L. 5722-1 du CGCT, le syndicat est soumis aux dispositions applicables aux communes de 3 500 à 10 000 habitants.

3.1 Une information budgétaire à renforcer

Conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT, le syndicat mixte présente chaque année un rapport d'orientation budgétaire. Celui-ci pourrait toutefois être amélioré en intégrant des perspectives pluriannuelles en matière de fonctionnement, celles d'investissement présentant un intérêt moindre au regard du peu de volume financier qu'elle recouvre pour le parc.

Les données sur le personnel sont peu développées alors qu'elles constituent un poste significatif de l'accroissement des dépenses de gestion. La Chambre constate en outre des écarts importants d'information sur la masse salariale, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) se limitant en effet à une prévision des charges de personnel sur le seul budget de fonctionnement hors programme d'actions, au final éloignée du montant global inscrit sur le budget primitif (BP). À titre d'exemple, le ROB 2023 présente des dépenses de personnel prévisionnelles de 1,5 M€ pour des montants inscrits sur le BP puis exécutés à la fin de l'exercice de plus de 2 M€. La Chambre invite le PNRL à adapter la présentation de son ROB pour que les informations présentées lors de ce point d'étape de la préparation budgétaire soient davantage en cohérence avec celles qui seront inscrites deux mois plus tard au BP.

L'article R. 2313-8 du CGCT impose par ailleurs une information des citoyens par une mise à disposition sur le site internet des documents d'information budgétaire. Le syndicat mixte ne remplit pas cette obligation, aucun espace du site internet étant consacré aux informations financières de la structure. L'accès aux délibérations du syndicat mixte sur le site internet est quant à lui inactif. La Chambre prend note de l'engagement de l'ordonnateur de publier ces documents d'information budgétaire d'ici la fin de l'année 2024.

<p>Rappel du droit n° 2 : Conformément à l'article R. 2313-8 du CGCT, mettre à la disposition du public les documents d'information budgétaire sur le site internet du syndicat mixte.</p>

Les autres points de contrôles relatifs à la fiabilité des comptes n'appellent pas d'observation particulière.

3.2 L'analyse financière : des recettes provenant avant tout de subventions

3.2.1 Le poids croissant des dépenses de personnel dans les charges de gestion

Sur la période 2018-2023, les charges de gestion (cf. Annexe n° 2 Tableau n° 1 :) enregistrent une augmentation substantielle de 17,2 %, liée principalement à l'accroissement des charges de personnel (+ 23 %). S'élevant à plus de 2 M€ en 2023, ces dernières constituent le premier poste de dépenses du PNR Lorraine et représentent 66,8 % des charges de gestion en 2023, contre 63,6 % en 2018.

Tableau n° 3 : Charges de gestion

En €	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2018-2023
Charges de gestion	2 544 825	2 525 671	2 452 959	2 635 188	2 732 872	2 981 999	17,2 %
<i>Dont charges de personnel</i>	1 619 270	1 676 654	1 639 286	1 739 496	1 841 795	1 991 272	23,0 %
<i>Dont charges à caractère général</i>	883 686	807 031	769 034	731 878	814 671	870 161	- 1,5 %

Source : Comptes de gestion

3.2.1.1 Des charges à caractère général maîtrisées, à l'exception du coût de location du siège social

Tout en intégrant les conséquences d'une diminution de l'activité et des charges de fonctionnement induites par la crise sanitaire, les charges à caractère général du parc naturel régional sont maîtrisées sur la période 2018-2023 (- 1,5 %).

En 2022 et 2023, le poste de dépense ayant connu la plus forte augmentation est le poste « honoraires, études et recherches ». Cette hausse s'explique par la réalisation d'un inventaire des zones humides - niveau 2 (255 324 €), et d'une étude sur les ressources en eau des bassins versants du Rupt de Mad, de l'Esch, et du Trey (190 000 €).

La charge financière importante de location d'un siège social

Le siège social du parc naturel régional est actuellement installé dans des locaux loués à l'association du centre culturel de l'ancienne Abbaye des Prémontrés, à Pont-à-Mousson. Le PNR Lorraine est le seul parc de la région Grand Est à ne pas être propriétaire de son siège social. Sur la période 2018-2024, la Chambre observe que le montant du loyer a enregistré une augmentation de 25,9 %, passant de 157 267 € TTC en 2018 à 173 661 € en 2022 puis 185 671 € en 2023 et 197 966 € en 2024.

Le bail initialement conclu en 2001 a été consenti pour une durée initiale de 12 ans, durée tacitement reconduite depuis par période de trois ans. La dernière échéance court ainsi jusqu'au 20 décembre 2025, et n'a fait à date l'objet d'aucune renégociation.

Le loyer intègre les charges locatives, dont les dépenses de fluides, qui ont été directement affectées par l'inflation à partir de la fin 2022.

Jusqu'en 2024, le loyer a été révisé annuellement sur la base de l'évolution de l'indice national du coût de la construction (ICC) publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). L'indice de référence retenu était celui du 1^{er} trimestre. Ce dernier a connu des progressions modérées mais continues entre 2018 et 2022 de l'ordre de 2,5 % par an. L'évolution plus marquée de l'indice en 2023 et 2024 avec des taux de progression annuelle de près de 7 %, a accéléré l'accroissement constaté, soit une hausse de 28 404 € TTC en cinq ans, voire de plus de 40 000 € TTC à échéance de la fin 2024. À compter de 2025, un avenant au contrat de bail conclu entre l'association gestionnaire et le PNR Lorraine précise que la révision se fera désormais sur la base de l'indice relatif aux loyers des activités tertiaires (ILAT).

Le poids de plus en plus conséquent du loyer versé par le PNRL dans le total de ses charges à caractère général, grève le budget de ce dernier. Dans ce cadre, la Chambre recommande au syndicat mixte d'arrêter à brève échéance une stratégie lui permettant d'arbitrer entre la poursuite d'une location des locaux assortie dans ce cas d'une renégociation du loyer et l'éventuelle acquisition d'un siège social par le PNRL de manière concertée avec la région Grand Est.

S'agissant de cette dernière hypothèse, la région Grand Est, par l'intermédiaire de sa convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 conclue avec le parc naturel régional, s'est engagée à examiner l'octroi d'une aide en investissement d'un montant maximal de 1 M€ pour « la création, l'extension ou la rénovation de la maison du parc ». Celle-ci serait accordée sous réserve que le projet d'acquisition intègre les règles et objectifs du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Recommandation n° 4. Arrêter à brève échéance une stratégie permettant au PNRL d'arbitrer entre la location de locaux assortie d'une renégociation du loyer, et l'éventuelle acquisition d'un siège social.

3.2.1.2 Un poids croissant du personnel non titulaire dans les charges de personnel

Un accroissement de 23 % des charges globales de personnel du parc a été constaté sur la période 2018-2023 (cf. Annexe n° 2 - Tableau n° 2 :).

Dans le détail, cet accroissement est lié à une accélération du recrutement du personnel non titulaire depuis 2021 permettant de répondre aux objectifs de la charte 2015-2030 du PNRL et, plus particulièrement, d'engager de nouvelles actions s'inscrivant dans des programmes européens. Les charges de rémunération du personnel non titulaire enregistrent ainsi une progression de 79,4 % entre 2018 et 2023, cette dernière année étant marquée par une poursuite de cette hausse avec un montant annuel de 650 117 €, soit une charge supplémentaire en un an de 135 293 € (+ 26,3 % - cf. *infra*).

Pour leur part, les charges de rémunération du personnel titulaire restent stables sur la période, et ne progressant que de 1,3 % sur six ans. Elles s'élèvent à 772 187 € en 2023.

3.2.1.3 Des indemnités de fonction conformes

Conformément aux dispositions des articles L. 333-3 et D. 333-15-1 du code de l'environnement, le comité syndical a approuvé par délibération n° 20-40 du 23 septembre 2020 le versement d'une indemnité mensuelle de fonction au président et aux vice-présidents du parc, avec un taux respectif de 33 % et de 8,5 % applicable à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale. Les six vice-présidents du PNRL étant régulièrement titulaires d'une délégation, ces derniers peuvent, conformément à l'article 7 du règlement intérieur, bénéficier d'une indemnité de fonction.

L'accroissement du nombre de vice-présidents consécutif à la délibération du comité syndical prise en 2021 (cf. *supra*) a eu comme conséquence une augmentation du montant global des indemnités versées passant de 28 127 € en 2018, à 39 891 € en 2022 et 40 882 € en 2023.

3.2.1.4 Des dépenses exceptionnelles en 2019 et 2020

Les dépenses exceptionnelles élevées en 2019 et 2020 s'inscrivent dans le cadre du programme de certifications d'économies d'énergie (CEE) délivrées dans les territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). Lauréat de ce dispositif, le parc s'est vu confier la responsabilité de regrouper les CEE des collectivités du territoire engagées dans une démarche de réduction des besoins énergétiques de leurs bâtiments et de leur éclairage public, se traduisant par la réalisation de travaux ciblés (installation de luminaires LED, de variateur d'intensité, etc.).

Les CEE ainsi obtenus¹⁷ ont, ensuite, été vendus auprès d'un énergéticien « obligé », expliquant ainsi le montant conséquent des produits exceptionnels perçus par le syndicat mixte en 2019 et 2020. En contrepartie de cette valorisation, le parc a reversé aux 34 collectivités concernées le taux d'aide leur revenant, soit 342 154 € en 2019 et 633 982 € en 2020, fixé à hauteur de 80 % des dépenses éligibles aux CEE, avec un plafond de 100 000 € de dépenses subventionnables.

Par ailleurs, les CEE ayant été valorisées à un taux bonifié de 120 % par l'énergéticien « obligé » du dispositif, le syndicat mixte a souhaité constituer par délibération du 22 mai 2017 un fonds commun d'initiatives pour la transition énergétique (FCITE), doté de 520 000 €, et destiné à financer de nouveaux projets renforçant l'efficacité énergétique des collectivités du territoire.

Un comité de pilotage a été constitué à cette fin pour sélectionner, sur la base d'appels à projet, et d'un règlement d'attribution des aides financières du FCITE, des projets à dimension communale, intercommunale ou interterritoriale, répondant à des enjeux énergétiques, environnementaux, ou de développement de l'économie locale.

¹⁷ Au titre des certificats d'économies d'énergie, les investissements ont porté sur 1,2M € et les aides pour un montant de près de 1 M€ ; 739 MWh ont été économisés.

Par son rôle actif de centralisateur du volume de CEE à valoriser, puis de pilote du dispositif FCITE, le PNR Lorraine a contribué au soutien de 27 initiatives pour la transition énergétique sur son territoire pour un montant total de 350 000 €.

La mission de centralisation des demandes a conduit le parc à percevoir en 2019 et 2020 des produits exceptionnels (936 511 € et 526 121 €) dans le cadre de ce programme d'aide à la rénovation énergétique de l'éclairage et des bâtiments publics. Ces produits exceptionnels relatifs à la certification d'économies d'énergie (CEE) ont fait l'objet d'un reversement aux collectivités bénéficiaires au titre des travaux réalisés.

3.2.2 Des produits dépendant quasi exclusivement de dotations institutionnelles

Les produits de gestion du parc naturel régional (cf. Annexe n° 2 - Tableau n° 3 :) enregistrent une forte évolution selon les années, de 2,1 M€ en 2019 à plus de 3,2 M€ en 2021. Sur les deux derniers exercices 2022 et 2023, les produits restent stables à 2,7 M€, proches du montant perçu en 2018.

Tableau n° 4 : Produits de gestion

En €	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2018-2023
Produits de gestion	2 727 683	2 120 998	2 846 722	3 237 403	2 715 485	2 739 439	0,4 %
<i>Dont dotations et participations</i>	2 727 415	2 120 747	2 846 720	3 237 387	2 715 482	2 716 995	- 0,4 %

Source : Comptes de gestion

La quasi-totalité des ressources du parc est constituée de dotations et participations (cf. Annexe n° 2 - Tableau n° 3 :). Le syndicat mixte ne perçoit aucune recette d'exploitation, à l'exception de quelques produits qui étaient générés par une unique régie de recettes clôturée le 31 décembre 2020.

Les ressources institutionnelles se composent à près de 60 % de participations de la région Grand Est (cf. Annexe n° 2 - Tableau n° 4 :). Sa contribution statutaire au fonctionnement du parc était ainsi de 1 420 856 € jusqu'en 2022. À l'occasion de la nouvelle convention d'objectifs et de moyens 2023-2025, la région Grand Est a opéré un rééquilibrage progressif des dotations statutaires entre les parcs naturels régionaux en vertu du principe d'équité territoriale sur la base d'une valeur cible proche de 5 000 € par commune pour chacun des parcs.

De fait, la dotation statutaire régionale du PNRL baissera de 300 000 €, passant ainsi de 1 320 000 € en 2023, à 1 220 000 € en 2024, puis à 1 120 000 € en 2025 ; soit une diminution de 21,2 % de cette ressource institutionnelle.

La Chambre observe toutefois que la Région Grand Est s'est engagée en septembre 2024 à soutenir la dynamique de réorganisation interne entreprise par le PNRL, au moyen d'un soutien financier exceptionnel de 110 000 €.

La région Grand Est apporte, par ailleurs, au titre de sa politique « parcs », un concours financier pour la mise en œuvre du programme d'actions porté par le PNRL, dans la limite

d'une enveloppe triennale maximale de 390 000 € en fonctionnement et de 450 000 € en investissement.

En 2020 et 2021, la région a ainsi attribué au syndicat mixte des subventions de 25 000 € (fonctionnement) et de 12 500 € (investissement) pour la réalisation, en sa qualité de maître d'ouvrage, du plan d'actions 2020 inter-parcs « développement de l'écotourisme », visant à promouvoir une offre d'hébergement écologique innovante.

La participation 2022 de la région Grand Est allouée au PNRL - fonctionnement et programme d'actions - est de 1 618 768 €, proche du montant moyen de de la période 2018-2022 (1,6 M€). La participation 2023 enregistre une diminution de 3,6 % pour s'établir à 1 561 182 €.

Le PNRL bénéficie par ailleurs de crédits européens au travers des programmes FEDER et « liaison entre actions de développement de l'économie rurale » (LEADER) / « fonds européen agricole pour le développement rural » (FEADER) pour le développement touristique en milieu rural et le soutien au fonctionnement des groupes d'action locale (GAL), ainsi que de fonds INTERREG pour des projets de coopération transfrontalière.

Sur la période 2018-2023, l'ensemble des fonds européens mobilisés représente ainsi un montant global de 1,6 M€, dont 224 947 € en 2023.

Parallèlement, la convention d'objectifs 2023-2025 avec la région Grand Est prévoit d'appuyer par des financements européens de type FEDER les projets inter-parcs pilotés ou co-pilotés par le PNR Lorraine (50 000 € pour l'action agroforesterie, 190 000 € pour l'action « tourisme sans barrière » et 40 000 € pour la création artistique inter-parcs).

Les subventions des autres organismes, d'un montant global de 2 M€ sur la période, se sont par ailleurs accrues ces trois dernières années. S'élevant en moyenne annuelle à hauteur de 512 600 €, ils proviennent majoritairement de l'agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) et visent principalement le soutien à des projets Natura 2000, ou encore à l'inventaire de zones humides.

La participation des communes et de leurs groupements (EPCI) s'élève en moyenne à 187 000 €. L'accroissement relevé en 2023 pour les EPCI s'explique par la prise en compte de la cotisation de la métropole du Grand Nancy (24 000 €), précédemment imputée à tort sur le poste « communes ».

La Chambre constate que les modalités de financement du PNRL par des réponses à appels à projets entraînent des décalages de perception de recettes à l'origine de difficultés financières pour ce dernier. Face à cette situation, elle invite le parc naturel régional à instaurer un suivi précis du versement de ses recettes.

3.3 Un investissement structurellement limité

3.3.1 Le financement de l'investissement

Le PNRL n'a contracté ni remboursé aucun emprunt au cours de la période de contrôle.

Les dépenses d'investissement du parc naturel régional sont restreintes, d'un montant cumulé de 1 070 554 € sur la période 2018-2023, soit une moyenne annuelle de 178 426 €. Le faible niveau d'investissement observé est cohérent au regard d'un patrimoine immobilier limité (ce dernier possède *la Maison du Clément* en Moselle¹⁸, ainsi qu'une carrière dans la Meuse), conforme à la fonction « d'agence technique » du parc dont le cœur de métier reste l'accompagnement en ingénierie.

Les dépenses d'équipement représentent, pour leur part, un montant global de 650 435 € sur la période 2018-2023, soit une moyenne annuelle de 108 406 €.

Le PNRL dispose, au regard de son niveau de dépenses d'investissement relativement faible, d'une capacité de financement variant de 144 783 € en 2018 à 460 064 € en 2021. En revanche, cette capacité de financement se dégrade et devient même négative à compter de 2022 (soit - 125 338 €, puis - 250 437 € en 2023). Celle-ci ne permettant plus de couvrir les dépenses d'investissement, depuis 2022 le syndicat mixte est ainsi conduit à prélever sur son fonds de roulement le besoin de financement nécessaire aux dépenses d'investissements (cf. Annexe n° 3 - Tableau n° 1 :).

Le syndicat mixte n'envisage pas d'élaborer un plan pluriannuel d'investissement, considérant qu'il ne porte pas d'investissement suffisamment important ; le seul de dimension potentiellement structurante serait la construction ou l'acquisition d'un nouveau siège évoquée *supra*.

3.3.2 Des opérations d'investissement orientées vers l'accompagnement de tiers (c/458)

Depuis 2020, le PNRL a nettement accru son implication dans la réalisation d'opérations sous mandat ou pour compte de tiers au bénéfice de communes, d'exploitants agricoles, ou d'autres propriétaires privés. Ainsi, sur un total de 21 opérations ayant fait l'objet de mouvements budgétaires entre 2018 et 2023 (cf. Annexe n° 3 - Tableau n° 2 :), 14 opérations ont été effectivement lancées de 2020 à 2023, pour un montant total de dépenses de 408 521 €. Celles-ci portent sur la plantation de haies, la création/restauration de mares, des projets agro-forestiers, ou encore de préservation et restauration d'ouvrages en pierre sèche.

Ces projets sous mandat relèvent pleinement de la vocation du parc consistant à renforcer les zones emblématiques du territoire, et plus particulièrement la préservation et la gestion de la Trame verte et bleue (TVB).

Avec un total de recettes perçu s'élevant à 424 700 €, le compte d'opérations sous mandat est équilibré et présente un solde positif global sur la période 2018-2023 de 16 179 €. Selon les exercices, ce dernier peut être amené à enregistrer des fluctuations. Toutefois, celles-ci demeurent principalement liées à des décalages de recettes ; les versements étant en effet réalisés par application du service fait, c'est-à-dire après constatation des travaux effectués.

Il n'en demeure pas moins que les taux d'exécution de ces opérations pour compte de tiers restent faibles, principalement en dépenses, avec une moyenne globale de 42,8 % sur les

¹⁸ Maison de 1750 située à Belles-Forêts (57), restaurée dans un souci d'exemplarité, qui témoigne de l'histoire locale des Hommes et de l'architecture paysanne Lorraine.

quatre derniers exercices. Les taux d'exécution en recettes sont, pour leur part, plus satisfaisants, et ont même tendance à s'améliorer (86,5 % en 2023) (cf. Annexe n° 3 - Tableau n° 3 :).

Pour garantir la qualité de l'information budgétaire, la Chambre invite le syndicat mixte à mieux évaluer le montant prévisionnel annuel de ses opérations sous mandat pour accroître leur sincérité budgétaire.

3.4 Une capacité d'autofinancement (CAF) récemment dégradée

La situation financière du PNRL ne présente pas de difficultés particulières entre 2018 et 2021, avec un excédent brut de fonctionnement (EBF) positif et une CAF brute en croissance régulière (de 181 641 € en 2018 à 619 430 € en 2021), exception faite de l'année 2019, qui présente un déficit brut de fonctionnement de 404 673 €, lié notamment à des opérations de rattachement de fonds européens à l'exercice 2018 (240 120 €). Ce déficit a été toutefois corrigé par un solde positif des produits et charges exceptionnelles à hauteur de 626 447 €.

En l'absence d'encours de dette sur la période sous revue, la CAF brute est égale à la CAF nette. Elle représente 10,4 % des produits de gestion en 2019, 12 % en 2020, et 19,1 % en 2021. Sur cette période, elle bénéficie ainsi de la stabilité des charges de gestion et de l'accroissement des ressources institutionnelles.

En revanche, la situation financière du syndicat mixte se dégrade nettement à partir de 2022 avec une CAF brute négative de 23 193 € en 2022 (- 0,9 % des produits de gestion), puis de 251 850 € en 2023 (- 9,2 % des produits de gestion). Cette dégradation de la trajectoire financière s'explique par un accroissement de 9,1 % des charges de gestion entre 2022 et 2023 tandis que, dans le même temps, une stagnation des produits de gestion (+ 0,9 %) est observée.

En conséquence, la Chambre invite le syndicat mixte à s'assurer que les opérations nouvelles portées par ce dernier disposent du financement nécessaire à leur réalisation.

3.5 La trésorerie : une épargne de précaution encore importante

Le fonds de roulement net global du parc demeure élevé sur la période sous revue, tout en enregistrant une dégradation relative passant de 2 M€ en 2021 à 1,8 M€ en 2022, puis 1,6 M€ en 2023 (cf. Annexe n° 2 - Tableau n° 5 :).

Le niveau du fonds de roulement couplé à un besoin en fonds de roulement¹⁹ négatif sur les années 2019 à 2021 permet au syndicat de présenter une trésorerie nette en amélioration de 0,4 M€ en 2018 à 1,8 M€ fin 2022 (soit 242 jours de charges courantes). À partir de 2023 cependant, la dégradation relative du fonds de roulement net global conduit à un affaiblissement de la trésorerie (1,3 M€ à fin 2023, soit encore 159 jours de charges courantes pour le PNRL).

¹⁹ Le besoin en fonds de roulement, correspond au décalage temporel entre l'encaissement des recettes et le décaissement des dépenses.

Le niveau de trésorerie, qui reste élevé, permet au parc d'assumer les avances de financement nécessaires à la réalisation de projets bénéficiant de fonds européens dont les délais de versement peuvent être effectivement longs.

Toutefois, il peut apparaître discordant au regard du faible volume d'investissement réalisé en propre par le parc naturel régional et d'un patrimoine immobilier limité.

Seul le projet évoqué de « Maison du parc » destiné à accueillir le siège social du PNRL à terme, pourrait, en l'absence de tout autre projet d'investissement structurant, venir justifier un tel niveau de trésorerie, dans l'hypothèse où un financement total ou partiel sur fonds propres pourrait s'avérer nécessaire.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Fort d'une situation financière satisfaisante sur la période 2018-2021, le parc naturel régional enregistre, depuis 2022, une dégradation relative de son autofinancement. Ses recettes de fonctionnement, stables et constituées en majorité de dotations institutionnelles, permettent plus difficilement de couvrir ses charges de gestion directement affectées par l'augmentation récente des dépenses de personnel.

Toutefois, la trésorerie encore conséquente du parc (1,3 M€ en 2023) peut être mobilisée par ce dernier pour faire face à de possibles retards de perception des dotations européennes ou de la part d'autres organismes.

De par sa vocation d'animateur de réseau et d'appui aux acteurs locaux, le PNRL ne porte pas directement d'investissements significatifs et n'a souscrit aucun emprunt.

Le poids de plus en plus conséquent du loyer versé par le PNRL pour la location de son siège social nécessite d'arrêter à brève échéance une stratégie : soit poursuivre la location de ses locaux, mais à assortir dans ce cas d'une renégociation du loyer ; soit envisager l'acquisition d'un siège social de manière concertée avec la région Grand Est.

4 LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES : UNE FONCTION À RENFORCER, DES OBLIGATIONS LÉGALES À RESPECTER

La gestion des ressources humaines est assurée par un seul agent, placé sous la responsabilité du directeur du parc, en lien avec la responsable des finances pour les éléments nécessaires à la paye.

Cette organisation est aujourd'hui source de risque et peut être à l'origine d'un fonctionnement dégradé du parc en cas d'absence prolongée de la titulaire du poste. La Chambre invite donc le PNRL à organiser la fonction ressources humaines afin d'assurer une suppléance.

Aux termes de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, chaque administration doit édicter ses propres lignes directrices de gestion (LDG), qui déterminent la stratégie pluriannuelle des ressources humaines et fixent les orientations générales en matière de promotion. Celles du PNRL ont été adoptées le 13 juin 2024 pour une durée de six ans.

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) instauré par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié est applicable à l'ensemble des agents titulaires, contractuels, et stagiaires. Le parc a mis en application ces nouvelles dispositions tardivement le 1^{er} juillet 2024, à l'exception de celles relatives au complément indemnitaire annuel qui sera déployé lors de la prochaine campagne annuelle d'évaluation.

4.1 Une part croissante d'agents contractuels pour répondre à l'augmentation des missions techniques du parc

Le parc emploie 46 agents fin 2023 dont 42 titulaires et contractuels permanents, ainsi que quatre agents contractuels non permanents. Les postes de contractuels permanents enregistrent une progression de 38 % entre 2018 et 2023 et ont porté sur le recrutement de chargés de mission (Forêt/bois, LIFE Biodiv'Est, communication et valorisation du territoire) et de deux animateurs territoriaux « Éducation au territoire ». Les postes occupés par des titulaires demeurent stables avec une moyenne de 23 agents.

Les agents titulaires et contractuels permanents représentent 39,7 « équivalent temps plein travaillé » (ETPT) fin 2023, répartis entre 22,3 titulaires et 17,4 contractuels (cf. Annexe n° 4). Les quatre emplois non permanents sont pour leur part recrutés pour des missions ou contrats spécifiques (animation du programme « Plantons des haies » et second chargé de mission LIFE Biodiv'Est), voire un accroissement temporaire d'activité.

Les effectifs du parc se composent principalement de catégorie A (16 attachés et 12 ingénieurs) et de quatre techniciens. Les attachés se répartissent entre huit titulaires et huit contractuels (cinq en contrat à durée indéterminée – CDI, et trois en contrat à durée indéterminée – CDD). Les ingénieurs se répartissent entre cinq titulaires, et sept contractuels en CDD.

Ces agents exercent principalement des fonctions d'expertise. Ils sont missionnés pour le montage et le suivi de projets sur une période pouvant être longue et apportent l'ingénierie qui, selon les opérations, peut faire défaut aux collectivités partenaires.

Le syndicat mixte justifie ce recours à des emplois non titulaires par le besoin d'une plus grande flexibilité liée aux nombreux appels à projets dont les financements restent alloués sur la durée de réalisation du programme concerné (Natura 2000, LEADER, LIFE Biodiv'Est), et dont les missions n'ont par conséquent pas vocation à être pérennisées dans le temps.

Tableau n° 5 : Évolution des effectifs du PNRL

<i>Nombre d'agents</i>	2020	2021	2022	2023
<i>Fonctionnaires</i>	23	22	23	24
<i>Contractuels permanents</i>	13	14	15	18
<i>dont CDI</i>	5	7	6	6
<i>Contractuels non permanents</i>	1	3	6	4
Total	37	39	44	46

Source : Synthèses RSU annuels pour 2020 à 2022 et état PNRL pour 2023

4.2 Un absentéisme marqué

Le syndicat mixte a enregistré un accroissement de l'absentéisme des agents permanents sur la période sous revue. Le taux d'absentéisme médical (tous motifs d'absences) est ainsi passé de 6,2 % en 2020, à 9,5 % en 2022.

Cet absentéisme est principalement marqué chez les personnels titulaires, lesquels présentent ainsi en 2022 des taux d'arrêts maladie compressibles (maladies ordinaires et accidents du travail) de 8,9 %, là où le même type d'arrêts n'est que de 1,6 % pour les agents contractuels permanents. Symétriquement, l'absentéisme pour tous motifs médicaux (incluant les arrêts maladie longue durée) reste également plus marqué chez les personnels titulaires (14,7 %), que chez les agents contractuels permanents (1,6 %).

En 2022, le syndicat enregistre ainsi 59,6 jours d'absence pour tout motif médical, dont 53,7 jours pour le seul personnel fonctionnaire dont le parc naturel régional précise que la moyenne d'âge reste plus élevée que le personnel contractuel permanent (soit 49,24 ans contre 36,17 ans).

En raison d'un effectif restreint, il convient toutefois de préciser que la variation du taux d'absentéisme reste particulièrement sensible et dépendante de situations particulières, telles que des arrêts maladies longue durée.

Conscient de cette problématique, le syndicat mixte recourt aux services de la médecine préventive (aménagement de postes de travail, visites sur site, etc.), et dispose à cet effet d'une convention de partenariat avec le centre de gestion (CDG) de Meurthe-et-Moselle.

Le parc naturel régional s'appuie, enfin, sur le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) qui lui permet de renforcer la sécurité des agents de terrain fréquemment confrontés, de par leurs missions, à divers risques corporels. Dans ce cadre, des procédures adaptées et des équipements de protection individuelle (EPI) sont notamment proposés.

Tableau n° 6 : Évolution de l'absentéisme

	2020	2021	2022
Fonctionnaire			
Absentéisme compressible (maladies ordinaires et accidents du travail)	5,3 %	7,6 %	8,9 %
Absentéisme médical (toute absence pour motif médical)	9,6 %	13,2 %	14,7 %
Jours d'absence pour tout motif médical par fonctionnaire	35,1	48,2	53,7
Contractuel permanent			
Absentéisme compressible (maladies ordinaires et accidents du travail)	0,3 %	1,7 %	1,6 %
Absentéisme médical (toute absence pour motif médical)	0,3 %	1,7 %	1,6 %
Jours d'absence pour tout motif médical par agent contractuel permanent	1	6,1	5,9
Ensemble agents permanents			
Absentéisme compressible (maladies ordinaires et accidents du travail)	3,5 %	5,3 %	6,0 %
Absentéisme médical (toute absence pour motif médical)	6,2 %	8,7 %	9,5 %

Source : Synthèse rapport social unique (RSU)

4.3 Un suivi de la durée du temps de travail à développer

L'article L. 611-2 du code général de la fonction publique détermine les règles relatives à la définition, à la durée, et à l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux fixées par la collectivité ou l'établissement dans les limites applicables aux agents de l'État.

La durée du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine, soit une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

Le parc a formalisé les modalités de temps de travail dans le document précité intitulé « Le parc mode d'emploi », actualisant les dispositions en la matière contenues dans les statuts

du personnel de 2003, notamment celles relatives à l'application de la loi relative aux 35 heures et à la réduction du temps de travail (RTT).

Ce document ancien, qui ne constitue pas un véritable règlement intérieur, contient dans un chapitre « Personnel » une partie spécifique à l'organisation du temps de travail (respect de l'horaire, présence au poste de travail, heures supplémentaires, obligation du personnel en cas d'absence, etc.).

Initialement fixée à 39 heures, la durée hebdomadaire de travail a été ramenée à 35 heures pour libérer 19 jours de RTT. À cela s'ajoutent 25 jours de congés annuels. Les deux journées « Président » précédemment accordées chaque année ont été supprimées.

En référence au décret n° 2000-815 du 25 août 2000 et au regard notamment du nombre important de chargés de mission appelés à se déplacer, les statuts précisent que l'amplitude maximale d'une journée de travail est de 12 heures et qu'un repos minimum quotidien de 11 heures doit être respecté. La durée hebdomadaire maximale de travail effectif est de 48 heures, heures supplémentaires comprises, sachant que ces dernières ne sont pas rémunérées et doivent obligatoirement faire l'objet de récupération. Le repos hebdomadaire (comprenant en principe le dimanche) ne peut être inférieur à 35 heures.

À défaut de mise en place d'un dispositif de contrôle des horaires de travail et sur la base des consignes d'ordre général définies dans le document précité, les temps de présence attendus se fondent ainsi sur la confiance, avec des plages horaires journalières fixes de six heures et des plages horaires mobiles pendant lesquelles l'agent choisit quotidiennement et librement ses heures d'arrivée et de départ, sous réserve des nécessités du service. Les modalités opérationnelles de temps de travail des agents se fondent sur une amplitude journalière de huit heures du lundi au jeudi et de sept heures le vendredi. Le non recours à un système de contrôle n'autorise pas le report d'heures d'une semaine sur l'autre.

La Chambre invite le syndicat mixte à renforcer les modalités de contrôle et de suivi des horaires de travail effectifs de ses agents, par l'intermédiaire de l'applicatif métier de son choix pour les postes le permettant, et ainsi, garantir la durée hebdomadaire de travail tout comme la justification des jours de RTT.

Recommandation n° 5. Mettre en place un dispositif de suivi du temps de travail selon des modalités à arrêter par le PNR Lorraine.

4.4 Des bilans sociaux à conforter

Jusqu'en 2020, le bilan social établi par le parc était relativement succinct et ne répondait que très partiellement aux dispositions fixées par l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et à celles du décret n° 97-443 du 25 avril 1997 modifié, fixant une présentation au comité technique²⁰ par l'autorité territoriale au moins tous les deux ans d'un rapport indiquant, notamment, les moyens budgétaires et en personnel dont dispose la structure, le bilan des

²⁰ Désormais comité social territorial

recrutements et avancements, les actions de formation, ou les conditions dans lesquelles sont respectées les obligations de l'employeur en matière de droit syndical.

Depuis 2020, l'établissement d'un rapport social unique (RSU) établi sur la base des informations communiquées *via* l'application *www.bs.donnees-sociales* du centre de gestion permet aujourd'hui au syndicat mixte de mieux répondre à ses obligations par la présentation d'un document de dialogue social conforme aux dispositions précitées. La Chambre observe, toutefois, que ce bilan social ne fait l'objet d'aucune présentation devant le comité syndical.

La formation des agents fait l'objet d'une présentation synthétique dans le RSU. La Chambre observe que le parc a souhaité renforcer la structuration de ses actions de formation par l'élaboration d'un plan triennal de formation couvrant la période 2023-2025. Dans ce cadre, elle relève également l'intérêt de la constitution d'un groupe de travail « Ressources-humaines inter parcs du Grand Est » qui permet de proposer, en lien avec le CNFPT, des formations spécifiques aux métiers des six parcs naturels régionaux.

Par ailleurs, le parc est engagé dans une démarche de prévention des risques professionnels transcrite dans le DUERP présenté chaque année en comité syndical et accompagné d'un programme annuel de prévention. L'importance de ce document est ici relevée s'agissant d'une structure dans laquelle de nombreux agents travaillent en extérieur, et effectuent de longs déplacements.

Enfin, en l'absence de comité technique interne et conformément à l'article L. 231-4 du code général de la fonction publique, la Chambre invite le syndicat mixte à présenter les bilans sociaux au comité syndical pour porter à la connaissance de ce dernier les informations relatives à l'emploi, aux rémunérations, et aux conditions de travail des agents.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Depuis 2021, le syndicat mixte enregistre un accroissement de ses effectifs se traduisant par un recours plus important à des agents contractuels recrutés sur des missions spécifiques (chargés de mission, gestionnaires LEADER, etc.).

Un absentéisme marqué est par ailleurs relevé, principalement chez les personnels titulaires (15 % en 2022).

L'absence de mise en place d'un dispositif de contrôle du temps de travail ne permet pas de s'assurer aujourd'hui de la réalisation effective des 1 607 heures annuelles par les agents du parc. La mise en œuvre d'un dispositif de suivi du temps de travail dont les modalités sont laissées à l'appréciation du syndicat mixte s'avère par conséquent nécessaire.

ANNEXES

Annexe n° 1. Glossaire.....	50
Annexe n° 2. Les données financières	52
Annexe n° 3. L'investissement.....	56
Annexe n° 4. État du personnel au 31 décembre (hors emplois non permanents).....	59

Annexe n° 1. Glossaire

AERM : agence de l'eau Rhin-Meuse
 ART : agence régionale du tourisme
 BP : budget primitif
 CAF : capacité d'autofinancement
 CAUE : conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
 CDD : contrat à durée déterminée
 CDI : contrat à durée indéterminée
 CEE ou C2E : certificat d'économie d'énergie
 CESER : conseil économique, social et environnemental régional
 CGCT : code général des collectivités territoriales
 CGFP : code général de la fonction publique
 CIA : complément indemnitaire annuel
 CNFPT : centre national de la fonction publique territoriale
 CST : comité social territorial
 DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux
 DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
 DSIL : dotation de soutien à l'investissement local
 DUERP : document unique d'évaluation des risques professionnels
 EBF : excédent brut de fonctionnement
 EPCI : établissement public de coopération intercommunale
 EPI : équipement de protection individuelle
 ETPT : équivalent temps plein travaillé
 FCITE : fonds commun d'initiatives pour la transition énergétique
 FEADER : fonds européen agricole pour le développement rural
 FEDER : fonds européen de développement régional
 GAL : groupe d'action locale
 CDG : centre de gestion
 GPEEC : gestion prévisionnelle de l'emploi, des effectifs et des compétences
 ICC : indice national du coût de la construction
 IEMP : indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires
 IFTS : indemnité d'exercice des missions des préfetures
 ILAT : indice relatif aux loyers des activités tertiaires
 ISS : indemnité de sujétions spéciales
 LDG : lignes directrices de gestion
 LEADER : liaison entre actions de développement de l'économie rurale
 MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques
 MFR : maison familiale rurale
 PAC : politique agricole commune
 PETR : pôle d'équilibre territorial et rural
 PNR : parc naturel régional
 PNRL : parc naturel régional de Lorraine
 PSR : prime de service et de rendement
 RAR : restes à réaliser
 RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
 ROB : rapport d'orientation budgétaire

RSU : rapport social unique

RTT : réduction du temps de travail

SCIC : société coopérative d'intérêt collectif

SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité
des territoires

TEPCV : territoire à énergie positive pour la croissance verte

TVB : trame verte et bleue

UNESCO : organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture

ZAN : zéro artificialisation nette

ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Annexe n° 2. Les données financières

Tableau n° 1 : Les charges

<i>En €</i>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2018-2023
Charges à caractère général	883 686	807 031	769 034	731 878	814 671	870 161	- 1,5 %
<i>dont achats (y.c variat. stocks)</i>	255 516	316 417	159 826	39 386	37 816	43 874	- 82,8 %
<i>dont locations/charges copro.</i>	177 884	168 828	169 966	171 879	177 065	173 094	- 2,7 %
<i>dont entretien et réparations</i>	39 236	69 102	68 868	78 698	65 524	55 227	40,8 %
<i>dont autres services ext.</i>	45 749	62 859	117 462	165 157	140 673	175 146	282,8 %
<i>dont honoraires/études/rech.</i>	187 412	53 437	120 923	112 393	239 750	275 195	46,8 %
<i>²dont pub/relations publiques</i>	60 679	53 325	71 126	88 631	59 740	46 048	- 24,1 %
<i>dont déplacements/missions</i>	53 876	38 602	20 010	23 562	28 538	40 546	- 24,7 %
<i>Dont frais postaux et télécom</i>	50 036	29 758	28 812	32 504	45 828	41 950	- 16,2 %
Charges de personnel*	1 619 270	1 676 654	1 639 286	1 739 496	1 841 795	2 013 714	24,4 %
<i>dont rémunération titulaire</i>	762 252	751 726	774 803	761 997	790 978	772 187	1,3 %
<i>dont rém. non titulaire</i>	362 378	373 568	336 017	456 443	514 824	650 117	79,4 %
<i>dont charges sociales</i>	498 579	505 417	498 716	482 529	508 522	554 174	11,2 %
Subventions fonctionnement	-	-	-	53 969	16 030	17 913	-
Autres charges de gestion	41 868	41 986	44 640	109 845	60 376	80 211	91,6 %
Total charges de gestion*	2 544 825	2 525 671	2 452 959	2 635 188	2 732 872	2 981 999	17,2 %
Charges financières	750	750	750	1 215	1 691	1 594	112,5 %
Charges exceptionnelles	1 742	365 090	636 085	22 335	5 121	7 806	348,1 %
<i>dont autres charges except</i>	-	363 145	633 982	20 000	244	7 030	-
Total charges	2 547 317	2 891 511	3 089 794	2 658 738	2 739 684	2 991 399	17,4 %
<i>Opérations transfert entre sect.</i>	85 943	74 837	79 310	77 871	107 001	97 749	13,7 %
<i>dont dot. Amort. immo</i>	85 543	74 837	79 310	77 871	98 481	97 749	14,3 %

Source : Comptes de gestion

* après prise en compte atténuation de charges (cf. chapitre 013)

Tableau n° 2 : Les charges de personnel

<i>En €</i>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2018-2023
<i>Titulaire</i>	762 252	751 726	774 803	761 997	790 978	772 187	1,3 %
<i>Non titulaire</i>	362 378	373 568	336 017	456 443	514 824	650 117	79,4 %
<i>Autres rémunérations</i>	2 503	2 335	2 688	2 703	1 291	1 345	- 46,3 %
<i>Atténuation charges</i>	53 921	5 226	638	1 675	2 638	1 477	- 97,3 %
<i>Charges sociales</i>	498 579	505 417	498 716	482 529	508 522	554 174	11,2 %
<i>Impôts et taxes</i>	23 894	16 678	14 450	17 543	19 168	24 426	2,2 %
<i>Autres</i>	-	-	1 312	-	-	-	-
<i>Personnel externe</i>	23 585	32 156	11 938	19 956	9 650	12 942	- 45,1 %
<i>Total</i>	1 619 270	1 676 654	1 639 286	1 739 496	1 841 795	2 013 714	24,4 %
<i>Remboursement de personnel MAD*</i>	-	-	-	-	-	22 442	-
<i>Total net des remboursements MAD</i>	1 619 270	1 676 654	1 639 286	1 739 496	1 841 795	1 991 272	23 %

Source : Comptes de gestion

* mis à disposition

Tableau n° 3 : Les produits

<i>En €</i>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2018-2023
<i>FCTVA</i>	-	107	-	-	-	3 765	-
<i>État</i>	347 508	290 685	366 969	314 813	275 254	70 804	- 79,6 %
<i>Région</i>	1 622 151	1 419 154	1 709 261	1 647 176	1 618 768	1 561 182	- 3,8 %
<i>Départements</i>	63 003	81 450	60 000	60 000	60 000	60 000	- 4,8 %
<i>Communes membres</i>	161 712	168 544	162 925	174 228	152 521	128 876	- 20,3 %
<i>Autres communes</i>	-	-	-	2 149	15 381	-	-
<i>GFP de rattachement</i>	-	10 518	6 474	6 469	-	-	-
<i>Autres regroupements</i>	18 416	3 160	12 586	15 882	27 569	50 828	176 %
<i>Fonds européens</i>	298 478	7 805	433 721	463 866	197 692	224 947	- 24,6 %
<i>Autres organismes</i>	216 147	139 324	94 784	552 803	368 297	616 593	185,3 %
<i>Total Dot. et participations</i>	2 727 415	2 120 747	2 846 720	3 237 387	2 715 482	2 716 995	- 0,4 %
Produits des services	31	-	-	14	-	22 442	-
Autres produits gestion	237	251	2	2	3	2	-
Total produits de gestion	2 727 683	2 120 998	2 846 722	3 237 403	2 715 485	2 739 439	0,4 %
Produits exceptionnels*	1 676	991 537	584 951	40 766	9 526	110	- 93,4 %
<i>dont produits except. divers</i>	<i>1 276</i>	<i>990 047</i>	<i>584 951</i>	<i>40 743</i>	<i>1 006</i>	110	- 91,4 %
Reprise sur provisions	-	-	-	-	-	58 400	-
Atténuation de charges ch.013	56 040	5 226	637	1 675	6 838	1 477	- 97,4 %
<i>Total produits*</i>	2 785 399	3 117 761	3 432 310	3 279 844	2 731 849	2 799 426	0,5 %
<i>Quote-part sub inv transférée</i>	12 706	8 870	9 227	8 279	20 624	21 945	72,7 %

Source : Comptes de gestion

* hors quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat

Tableau n° 4 : Dotations et participations annuelles prévisionnelles région Grand Est

<i>En €</i>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2018-2023
Dotation statutaire	1 420 856	1 320 000	- 7,1 %				
Programmes actions							
Fonctionnement	249 820	215 162	158 890	130 073	101 037	131 340	- 47,4 %
<i>Nb de projets</i>	34	27	19	15	11	18	- 47,1 %
Investissement	30 000	64 800	100 000	105 050	80 000	134 990	350 %
<i>Nb de projets</i>	3	6	9	9	7	7	133,3 %
Total programme d'actions	279 820	279 962	258 890	235 123	181 037	266 330	- 4,8 %
<i>Actions inter parcs</i>	-	-	25 000	12 500	-	-	-
Total prévisionnel	1 700 676	1 700 818	1 679 746	1 655 979	1 601 893	1 586 330	- 6,7 %

Source : conventions de financement RGE

Tableau n° 5 : Les soldes intermédiaires de gestion

<i>En €</i>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2018-2023
Produits de gestion (a)	2 727 683	2 120 998	2 846 722	3 237 403	2 715 485	2 739 439	0,4 %
Charges de gestion (b)	2 544 825	2 525 671	2 452 959	2 635 188	2 732 872	2 981 999	17,2 %
Excédent brut de fonctionnement (b-a)	182 858	- 404 673	393 763	602 215	- 17 387	- 242 560	- 232,6 %
<i>en % des produits de gestion</i>	6,7 %	- 19,1 %	13,8 %	18,6 %	- 0,6 %	- 8,9 %	-
+/- Résultat financier	- 750	- 750	- 750	- 1 215	- 1 691	- 1 594	-
- <i>Autres charges excep. réelles</i>	2 143	365 089	636 085	22 336	13 641	7 806	-
+ <i>Autres produits excep. réels*</i>	1 676	991 537	584 951	40 766	9 526	110	-
= <i>CAF brute</i>	181 641	221 025	341 879	619 430	- 23 193	- 251 850	- 238,7 %
<i>en % des produits de gestion</i>	6,7 %	10,4 %	12 %	19,1 %	- 0,9 %	- 9,2 %	-
Fonds de roulement net global	1 003 699	1 163 035	1 506 139	1 966 203	1 840 865	1 590 428	58,5 %
- <i>Besoin en fonds de roulement global</i>	627 215	- 62 236	- 37 741	- 146 961	28 841	287 244	- 54,2 %
Trésorerie nette	376 484	1 225 271	1 543 880	2 113 164	1 812 024	1 303 184	246,1 %
<i>En nombre de jours de charges courantes</i>	54,0	177	229,7	292,6	241,9	159,4	-

Source : CRC d'après les comptes de gestion

* hors c/777 quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat

Annexe n° 3. L'investissement

Tableau n° 1 : Le financement des investissements

<i>En €</i>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2018-2023
CAF brute	181 641	221 025	341 879	619 430	- 23 193	- 251 850	- 238,7 %
- Annuité en capital de la dette	-	-	-	-	-	-	-
+ FCTVA	11 647	9 486	7 857	5 766	8 722	11 951	2,6 %
+ Subventions d'équipement reçus	16 924	23 994	55 666	54 667	35 221	37 615	122,3 %
+ Produits de cession	400	-	-	-	8 520	-	-
Financement propre disponible	210 612	254 505	405 402	679 863	29 270	- 202 284	- 196 %
- Dépenses d'équipement	88 418	95 000	75 643	165 448	132 398	93 528	5,8 %
- Participations / inv. financiers nets	1 600	-	-	10 000	-	-	-
+/- Solde opé. pour compte de tiers	24 189	- 169	13 345	- 44 351	- 22 210	45 375	87,6 %
Besoin (-) ou capacité (+) de financement	144 783	159 336	343 104	460 064	- 125 338	- 250 437	- 273 %

Source : CRC d'après les comptes de gestion

Tableau n° 2 : Liste des opérations sous mandat 2018-2023 (c/458)

<i>En €</i>	Dépenses	Recettes	Solde
15-06 Création de mares	169	-	Opération soldée
16-05 Création de mares		24 189	Opération soldée
17-25 Pierres sèches	123 974	127 209	3 234
17-53 Itinérance Aquatique	15 000	0*	Opération soldée
18-032 Mares	4 246	4 246	Opération soldée
18-20 Agroforesterie	4 828	4 828	Opération soldée
19-05 Restauration de mares	0	10 000	10 000
20 -04 Programme de plantation de haies	20 093	23 750	3 657
20 -06 Programme de reconquête des mares prairiales	10 000	2 507	- 7 493
20-22 Réalisation de 6 projets agroforestiers (diagnostics et travaux)	35 816	35 594	- 222
20-27 Organiser la découverte du massif forestier de la Reine par les circulations douces	0	3 900	3 900
21-04 Programme de plantation de haies	30 223	38 608	8 385
21-05 Programme de reconquête des mares prairiales 2021	33 493	27 493	- 6 000
21-19 Accompagnement de projets d'agroforesterie	9 733	9 733	Opération soldée
22-04 Programme de reconquête des mares prairiales 2022	34 942	34 942	Opération soldée
22-09 Chantiers de gestion écologique zones Natura 2000	5 461	0	- 5 461
22-19 Chantiers de restauration de murs en pierres sèches	30 000	0	- 30 000
23-03 Mise en œuvre de chantiers en faveur de la TVB	8 608	29 100	20 492
23-04 Programme de reconquête des mares prairiales-2023	29 516	33 600	4 084
23-17 Sensibilisation à l'agroforesterie et réalisation de diagnostics agro-forestiers	0	0	0
23-23 Consolidation et développement de la filière pierre sèche	12 418	15 000	2 582
Total	408 521	424 700	16 179

Source : Comptes de gestion et données PNRL

*Recettes de 15 000 € perçues en 2017

Tableau n° 3 : Les taux d'exécution des opérations sous mandat de 2018 à 2023

<i>En €</i>	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses c/4581						
Inscription BP + DM (a)	57 168	169	149 767	291 910	242 985	208 175
Dépenses nettes (b)	-	169	32 362	154 898	139 096	81 995
<i>Taux d'exécution (b/a)</i>	0 %	100 %	21,6 %	53,1 %	57,2 %	39,4 %
Recettes c/4582						
BP + DM (a)	67 248	-	140 783	146 518	218 071	147 186
Recettes nettes (b)	24 189	-	45 707	110 547	116 887	127 370
<i>Taux d'exécution (b/a)</i>	36,0 %	-	32,5 %	75,4 %	53,6 %	86,5 %

Source : CRC GE d'après les comptes de gestion

Annexe n° 4. État du personnel au 31 décembre (hors emplois non permanents)

En ETPT	2018		2019		2020		2021		2022		2023	
Filière adm.	Tit.	N.tit.	Tit	N.tit								
Cat. A	9	8	8,7	8,4	9,9	7,6	8,9	8,6	10	7,6	8,42	7,7
Cat. B	3	-	1,8	-	1,8	-	2	-	2	-	2	-
Cat. C	5	-	4,8	-	4,6	-	4,6	-	2,8	-	4,8	-
s/total filière adm	17	8	15,3	8,4	16,3	7,6	15,5	8,6	16,8	7,6	15,2	7,7
	25		23,7		23,9		24,1		24,4		22,9	
Filière technique												
Ingénieur	5	2	3,5	2	2,7	4	2,7	4	3,7	6	4,06	6,7
Technicien	1	1	2	1	2	1	2	1	2	1	3	1
Adj. tech. territorial	-	-	1	-	1	-	1	-	-	-	-	-
s/total filière tech	6	3	6,5	3	5,7	5	5,7	5	5,7	7	7,06	7,7
	9		9,5		10,7		10,7		12,7		14,81	
Animation											-	2
Total ETPT	23	11	21,8	11,4	22	12,6	21,2	13,6	22,5	14,6	22,3	17,4
	34		33,2		34,6		34,8		37,1		39,7	
<i>Total emplois budgétaires</i>	<i>25</i>	<i>10</i>	<i>25</i>	<i>10</i>	<i>25</i>	<i>11</i>	<i>25</i>	<i>11</i>	<i>25</i>	<i>13</i>	<i>24</i>	<i>18</i>
	<i>35</i>		<i>35</i>		<i>36</i>		<i>36</i>		<i>38</i>		<i>42</i>	

Source : comptes administratifs et état PNRL au 31 décembre 2023 pour 2023



*« La société a le droit de demander compte
à tout agent public de son administration »*

Article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

L'intégralité de ce rapport d'observations définitives
est disponible sur le site internet
de la chambre régionale des comptes Grand Est :
www.ccomptes.fr/fr/crc-grand-est

Chambre régionale des comptes Grand Est

3-5, rue de la Citadelle
57000 METZ

Tél. : 03 54 22 30 49

www.ccomptes.fr/fr/crc-grand-est

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL

Séance du 11/03/2025

Date de convocation : 10/02/2025

Présidence : Jérôme END

Présents et représentés 12 présents et 4 représentés

Suffrages exprimés : 16

Nombre de voix : 32

Majorité absolue : 9

Pour : 16 voix : 32 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL**Délibération n° CS-25-05****Budget Primitif 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5721-2 et L 5211-11,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 août 2002 portant création du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Lorraine,

Vu les statuts dudit Syndicat,

Vu la Charte du Parc naturel régional de Lorraine,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Lorraine, ci-joint, et l'ensemble de ses annexes

Ce budget fait apparaître :

- En section de fonctionnement :

- Des dépenses à hauteur **3 855 442.35 €**

Fonctionnement de la structure	1 801 840.72 €
Actions reportées	395 608.97 €
Actions 2025	1 657 992.66 €
TOTAL	3 855 442.35 €

- Des recettes à hauteur de **4 274 916.31 €**

Recettes et dotations de la structure	1 633 292.92€
Subventions d'actions reportées	1 074 972.72 €
Financement des actions 2025	634 413.59 €
SOUS TOTAL BP 2025 – section de fonctionnement	3 342 679.23€
Résultat d'exploitation reporté (002)	932 237.08 €
TOTAL BP 2025	4 274 916.31 €

- En section d'investissement :

- Des dépenses à hauteur de **950 808.57 €**

L'investissement de la structure	214 908.00 €
L'investissement lié aux actions reportées (comprenant RAR 2024)	420 900.57 €
L'investissement lié aux actions 2025	315 000.00 €
TOTAL	950 808.57 €

- Des recettes à hauteur de **950 808.57 €**

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 134 072.63€

278 520.13 €

ID : 054-255403719-20250311-CS2505_BP2025-BF

Recettes d'investissement liées au fonctionnement de la structure	
Financement en investissement des actions reportées	
Financement des investissements liés aux actions 2025	231 825.00 €
SOUS TOTAL BP 2025 – section d'investissement	644 426.76 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	306 381.81 €
TOTAL BP 2025 – section d'investissement	950 808.57€

- **APPROUVE** le projet de programme d'actions 2025 et autorise le Président à le modifier si nécessaire - annexe 2,
- **APPROUVE** la poursuite des actions antérieures visées en annexe 3,
- **APPROUVE** l'état des restes à réaliser 2024 - annexe 4,
- **APPROUVE** le tableau de la flotte des véhicules du PnrL - annexe 5,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente, et notamment à solliciter les participations financières auprès des différents partenaires du syndicat mixte.

Fait à Pont-à-Mousson, le 11 mars 2025
Le Président du Parc naturel régional de Lorraine
Jérôme END

PUBLICATION/NOTIFICATION LE :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification et de sa transmission aux services de l'Etat.

Parc naturel régional de Lorraine
Comité Syndical
 Réunion du 11 mars 2025

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Objet : Finances / Budget primitif 2025

Lors du Comité syndical du 16 janvier 2025, le Débat d'Orientation Budgétaire 2025 a été proposé et soumis à discussion.

Il rappelait les objectifs majeurs de la charte 2015-2030, à savoir :

- Poursuivre et consolider la protection et la restauration des équilibres écologiques du territoire ;
- Favoriser un aménagement durable du territoire et son attractivité au sein de l'espace régional et transfrontalier ;
- Renforcer sa cohésion économique, sociale et territoriale.

Dans le présent rapport, figurent :

- La maquette budgétaire du Budget Primitif 2025 (annexe 1).
- Le programme d'actions 2025 (annexe 2).
- Les actions d'exercices antérieurs qui font l'objet d'un report d'exécution (annexe 3).
- L'état des restes à réaliser 2024 (annexe 4).
- La flotte des véhicules PnrL (annexe 5).

I. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU PNRL

(1) Les recettes de fonctionnement (budget fonctionnement général et programme d'actions) :

Pour la partie statutaire (hors programme d'actions), elles sont constituées des dotations et subventions des partenaires et adhérents :

Nature des recettes	Réalisé en 2021	Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Réalisé en 2024	Prévision en 2025
Etat/DREAL	100 000€	100 000€	130 000 €	130 000 €	130 000 €
Région Grand Est	1 420 856€	1 420 856€	1 320 000 €	1 286 000 €	1 164 000 €
Départements	60 000€	60 000€	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Cotisations communes/villes portes/EPCI	160 789.50€	163 020.50 €	163 386.80 €	194 277 €	194 511 €
Fonds européens	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres organismes	300 €	180 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	1 741 945.50 €	1 744 056.50 €	1 673 386.80 €	1 670 277 €	1 548 511 €

La baisse des dotations statutaires se poursuit dans la limite de 7.3 %, du fait de la baisse de la dotation de la Région Grand Est. Cette baisse est toutefois compensée par la réception du solde (44 000 €) de

la subvention exceptionnelle accordée par la Région Grand Est en 2024, ainsi que des cotisations des communes (8 541 € au titre de 2025).

Les **3.58%** de recettes restantes de fonctionnement général sont issues :

- des amortissements de subventions (chap.042) : **41 501 €**
- des remboursements sur rémunération de personnel (chap. 013), autres produits de gestion courante (chap. 75) : **16 916.57 €**

Les recettes de fonctionnement pour la structure (hors programme d'actions) représentent ainsi, pour 2025 : **1 633 292.92 € (annexe 1)**.

Il faut ajouter à cela les subventions de fonctionnement des actions reportées car non soldées au 31 décembre 2024, à savoir : **1 074 972.72 € (annexe 3)**.

Le programme d'actions 2025 devrait apporter, quant à lui, **634 413.59 €** de recettes.

Comme en 2024 et au cours des années précédentes, une partie des actions 2025, notamment celles comportant de l'ingénierie du Parc relèvera de l'autofinancement. Cela signifie que, suivant l'état de réalisation de ces actions, le Parc pourra prendre sur son excédent antérieur reporté une somme maximale de **177 244.84 € (annexe 2)**.

Les recettes de fonctionnement proposées dans ce BP sont donc les suivantes :

Recettes et dotations de la structure	1 633 292.92 €
Subventions d'actions reportées	1 074 972.72 €
Financement des actions 2025	634 413.59 €
SOUS TOTAL BP 2025 – section de fonctionnement	3 342 679.23 €
Résultat d'exploitation reporté (002)	932 237.08 €
TOTAL BP 2025	4 274 916.31 €

(2) Les dépenses de fonctionnement (budget fonctionnement général et programme d'actions) :

Cette section reprend les dépenses 2025 de fonctionnement de la structure, auxquelles s'ajoutent, les dépenses des actions non soldées au 31 décembre 2024, ainsi que les actions 2025 menées par le PnrL (hors autofinancement et cotisations diverses).

Elles se répartissent de la manière suivante :

Fonctionnement de la structure	1 801 840.72 €
Actions reportées	395 608.97 €
Actions 2025	1 657 992.66 €
TOTAL	3 855 442.35 €

Les dépenses de fonctionnement de la structure comprennent :

- Les charges à caractère général (chap.011) : 297 462 €
- Les charges de personnel (chap.012) : 1 295 239.78 €
- Les autres charges de gestion courante (chap.65) : 81 284.82 €
- Les charges financières (chap. 66) : 1 800.00 €
- Les dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (chap. 68) : 3 855.12 €
- Les dotations aux amortissements (chap.042) : 122 199 €

Les dépenses de fonctionnement de programme d'actions comprennent :

- Programme d'action 2025 : 1 657 992.66 €
- Actions reportées : 395 608.97 €

Aussi, notre excédent de fonctionnement s'élevant à 932 237.08 € et le besoin de réemploi est de 512 763.12 €, il reste 419 473.96 € non utilisés. Le choix est fait de laisser cette somme en excédent de recette de fonctionnement, proposant ainsi le vote du budget en déséquilibre. Il est possible que certains projets viennent s'ajouter au cours du premier semestre 2025. Ces recettes serviront alors à financer ceux-ci et y seront le cas échéant affectées lors de l'établissement d'un budget supplémentaire au cours de l'été 2025.

II. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT DU PnrL

(1) Les recettes d'investissement (budget fonctionnement général et programme d'actions) :

Elles sont constituées :

- du FCTVA à **6 873.63 €**
- des amortissements estimés à **122 199 €**
- des cessions estimées à **5 000 €**
- des recettes liées aux programmes d'actions des exercices antérieurs et de l'année, dont les recettes liées aux programmes INTERREG VA finalisés et à venir.

Recettes d'investissement liées au fonctionnement de la structure	134 072.63 €
Financement en investissement des actions reportées	278 529.13 €
Financement des investissements liés aux actions 2025	231 825 €
SOUS TOTAL BP 2025 – section d'investissement	644 426.76 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	306 381.81 €
TOTAL BP 2025 – section d'investissement	950 808.57 €

(2) Les dépenses d'investissement (budget fonctionnement général + programme d'actions) :

Sur la partie courante du budget, les dépenses prévues en 2025 sont assez classiques et en corrélation avec les recettes perceptibles (amortissements notamment). S'y ajoutent tout même, des dépenses d'équipement permettant le développement de l'antenne Est du PnrL à Tarquimpol, une étude travaux pour la Maison du Clément ou encore des subventions d'équipement à verser pour donner suite aux délibérations votées lors de comités syndicaux en 2024.

Les dépenses d'investissement de la structure comprennent :

- l'amortissement des subventions (chap. 040) : 41 501.00 €
- les droits et brevets informatiques (logiciels métiers) (chap. 20) : 40 000.00 €
- les subventions d'équipement versées (chap. 204) : 24 000.00 €
- le renouvellement de deux véhicules (chap. 21) : 54 841.01 €
- les dépenses RAR 2024 : 3 165.99 €

Les dépenses d'investissement de programme d'action comprennent :

- Programme d'action 2025 : 315 000 €
- Actions reportées : 420 900.57 €

A titre d'information les dépenses liées aux opérations pour compte de tiers (mares, pierres sèches, haies, agroforesteries...) (chap. 45) sont évaluées à 259 000 €.

Les dépenses d'investissement prennent également en compte le solde des subventions du FCITE (Fonds Commun d'Initiative pour la Transition Ecologique) pour un montant de 130 014.74 €.

A noter, les 148 051.82 € de restes à réaliser 2024 (cf. annexe 4) avec la conception de points de vue et belvédères, la réalisation d'une vidéo promotionnelle sur la viande, l'achat de matériel informatique et la réalisation de travaux de murs en pierres sèches, de plantation et de création de mares.

L'investissement de la structure	214 908 €
L'investissement lié aux actions reportées (comprenant RAR 2024)	420 900.57 €
L'investissement lié aux actions 2025	315 000.00 €
TOTAL	950 808.57 €

III. CONCLUSION

Le budget total du Parc naturel régional de Lorraine 2025 s'élève à :

- **4 806 250.92 € en dépenses**
- **5 225 724.88 € en recettes**

Sont joints en annexe au présent rapport :

- La maquette budgétaire du Budget Primitif 2025 (annexe 1)
- Le programme d'actions 2025 (annexe 2)
- Les actions d'exercices antérieurs qui font l'objet d'un report d'exécution (annexe 3)
- L'état des restes à réaliser 2024 (annexe 4)
- La flotte des véhicules PnrL (annexe 5)

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **d'APPROUVER** le Budget Primitif 2025 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Lorraine, ci-joint, et l'ensemble de ses annexes

Ce budget fait apparaître :

- **En section de fonctionnement :**
 - Des dépenses à hauteur **3 855 442.35 €**

Fonctionnement de la structure	1 801 840.72 €
Actions reportées	395 608.97 €
Actions 2025	1 657 992.66 €
TOTAL	3 855 442.35 €

- Des recettes à hauteur de **4 274 916.31 €**

Recettes et dotations de la structure	1 633 292.92€
Subventions d'actions reportées	1 074 972.72 €
Financement des actions 2025	634 413.59 €
SOUS TOTAL BP 2025 – section de fonctionnement	3 342 679.23€
Résultat d'exploitation reporté (002)	932 237.08 €
TOTAL BP 2025	4 274 916.31 €

o En section d'investissement :

➤ Des dépenses à hauteur de **950 808.57 €**

L'investissement de la structure	214 908.00 €
L'investissement lié aux actions reportées (comprenant RAR 2024)	420 900.57 €
L'investissement lié aux actions 2025	315 000.00 €
TOTAL	950 808.57 €

➤ Des recettes à hauteur de **950 808.57 €**

Recettes d'investissement liées au fonctionnement de la structure	134 072.63€
Financement en investissement des actions reportées	278 529.13 €
Financement des investissements liés aux actions 2025	231 825.00 €
SOUS TOTAL BP 2025 – section d'investissement	644 426.76 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	306 381.81 €
TOTAL BP 2025 – section d'investissement	950 808.57€

- **d'APPROUVER** le projet de programme d'actions 2025 et d'autoriser le Président à le modifier si nécessaire - annexe 2,
- **d'APPROUVER** la poursuite des actions antérieures visées en annexe 3,
- **d'APPROUVER** l'état des restes à réaliser 2024 - annexe 4,
- **d'APPROUVER** le tableau la flotte des véhicules du PnRL - annexe 5,
- **d'AUTORISER** le Président à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente, et notamment à solliciter les participations financières auprès des différents partenaires du syndicat mixte.

Le Président
 Jérôme END

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Commune : SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL REGIONAL DE LOR (M57)
(1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25540371900016

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PAM

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	42
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	52
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	56
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	57
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	58
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	60
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	61

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appliquant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1694 A et 159

du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire :

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)	(2)	
TOTAL DU BUDGET	3 773 936,59	3 431 365,16	0,00	A1	-342 571,43
Investissement	339 740,28	272 160,67 (3)	0,00	A2	-67 579,61
Fonctionnement	3 434 196,31	3 159 204,49 (4)	0,00	A3	-274 991,82

RESTES A REALISER N-1					
Dépenses	Recettes	Solde (B)			
I + II	146 051,82	III + IV	17 500,00	B1	-128 551,82
I	146 051,82	III	17 500,00	B2	-128 551,82
II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	-471 123,25
Investissement	-196 131,43
Fonctionnement	-274 991,82

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 146 051,82
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	7 740,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	1 165,99
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	137 145,83
45812303	Mise en œuvre de chantiers en faveur de la TVB	39 731,62
45812304	Programme de reconquête des mares prairiales-2023	27 353,41
45812323	Consolidation et développement de la filière pierre sèche	9 620,80
45812422	Réalisation de travaux d'aménagement de 6 boucles de points	60 440,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 17 500,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	17 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	804 756,75	626 926,76
+		+
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	146 051,82	17 500,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 306 381,81
=	=	=
Total de la section d'investissement (2)	950 808,57	950 808,57

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 855 442,35	3 342 679,23
+		+
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 932 237,08
=	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	3 855 442,35	4 274 916,31

TOTAL DU BUDGET (4)	4 806 250,92	5 225 724,8
----------------------------	---------------------	--------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent, telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	81 651,11	7 740,00	195 250,00	195 250,00	202 990,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	221 007,68	0,00	154 014,74	154 014,74	154 014,74
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	214 695,13	1 165,99	154 991,01	154 991,01	156 157,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		517 353,92	8 905,99	504 255,75	504 255,75	513 161,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	281 931,54	137 145,83	259 000,00	259 000,00	396 145,83
Total des dépenses réelles d'investissement		800 185,46	146 051,82	763 255,75	763 255,75	909 307,57

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	25 000,00		41 501,00	41 501,00	41 501,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		25 000,00		41 501,00	41 501,00	41 501,00

TOTAL	825 185,46	146 051,82	804 756,75	804 756,75	950 808,57
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	950 808,57
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II

C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	147 000,00	17 500,00	220 100,00	220 100,00	237 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		147 000,00	17 500,00	220 100,00	220 100,00	237 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	18 931,78	0,00	6 873,63	6 873,63	6 873,63
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes financières		21 931,78	0,00	11 873,63	11 873,63	11 873,63
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	237 099,60	0,00	272 754,13	272 754,13	272 754,13
Total des recettes réelles d'investissement		406 031,38	17 500,00	504 727,76	504 727,76	522 227,76

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	166 000,00		122 199,00	122 199,00	122 199,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		166 000,00		122 199,00	122 199,00	122 199,00

TOTAL	572 031,38	17 500,00	626 926,76	626 926,76	644 426,76
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	306 381,81
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	950 808,57
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

80 698,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II
C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 996 454,75	0,00	1 538 886,91	1 538 886,91	1 538 886,91
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 147 624,00	0,00	2 070 615,00	2 070 615,00	2 070 615,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	95 818,38	0,00	118 086,32	118 086,32	118 086,32
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 239 897,13	0,00	3 727 588,23	3 727 588,23	3 727 588,23
66	Charges financières	1 700,00	0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
67	Charges spécifiques (3)	13 138,50	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 711,29		3 855,12	3 855,12	3 855,12
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 256 446,92	0,00	3 733 243,35	3 733 243,35	3 733 243,35

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	166 000,00		122 199,00	122 199,00	122 199,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		166 000,00		122 199,00	122 199,00	122 199,00

TOTAL	4 422 446,92	0,00	3 855 442,35	3 855 442,35	3 855 442,35
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 855 442,35
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 - DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	2 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	12 275,82	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	3 175 572,10	0,00	3 279 261,66	3 279 261,66	3 279 261,66
75	Autres produits de gestion courante (3)	10,00	0,00	1 916,57	1 916,57	1 916,57
Total des recettes de gestion courante		3 189 857,92	0,00	3 301 178,23	3 301 178,23	3 301 178,23
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 189 857,92	0,00	3 301 178,23	3 301 178,23	3 301 178,23

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	25 000,00		41 501,00	41 501,00	41 501,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		25 000,00		41 501,00	41 501,00	41 501,00

TOTAL	3 214 857,92	0,00	3 342 679,23	3 342 679,23	3 342 679,23
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	932 237,08
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 274 916,31
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	80 698,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****D1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	41 501,00	41 501,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	202 990,00	0,00	202 990,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	154 014,74	0,00	154 014,74
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	156 157,00	0,00	156 157,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	396 145,83	0,00	396 145,83
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		909 307,57	41 501,00	950 808,57

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

950 808,57

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 538 886,91		1 538 886,91
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 070 615,00		2 070 615,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	118 086,32	0,00	118 086,32
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	1 800,00	0,00	1 800,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	3 855,12	122 199,00	126 054,12
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		3 733 243,35	122 199,00	3 855 442,35

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 855 442,35

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES****II****D2****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	6 873,63	0,00	6 873,63
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	237 600,00	0,00	237 600,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		122 199,00	122 199,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	272 754,13	0,00	272 754,13
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00		5 000,00
Recettes d'investissement – Total		522 227,76	122 199,00	644 426,76

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE**306 381,81**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**950 808,57****RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	15 000,00		15 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 000,00		5 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	3 279 261,66		3 279 261,66
75	Autres produits de gestion courante (8)	1 916,57	0,00	1 916,57
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	41 501,00	41 501,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 301 178,23	41 501,00	3 342 679,23

SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL REGIONAL DE LOR (M57) - SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			932 237,08
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			4 274 916,31

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	825 185,46	146 051,82	0,00	804 756,75	804 756,75	0,00	804 756,75	950 808,57
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	81 651,11	7 740,00	0,00	195 250,00	195 250,00	0,00	195 250,00	202 990,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	221 007,68	0,00	0,00	154 014,74	154 014,74	0,00	154 014,74	154 014,74
21 Immobilisations corporelles	214 695,13	1 165,99	0,00	154 991,01	154 991,01	0,00	154 991,01	156 157,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	517 353,92	8 905,99	0,00	504 255,75	504 255,75	0,00	504 255,75	513 161,74
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Opte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	281 931,54	137 145,83	0,00	259 000,00	259 000,00	0,00	259 000,00	396 145,83
Total des dépenses réelles	800 185,46	146 051,82	0,00	763 255,75	763 255,75	0,00	763 255,75	909 307,57
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	25 000,00	0,00	0,00	41 501,00	41 501,00	0,00	41 501,00	41 501,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	25 000,00	0,00	0,00	41 501,00	41 501,00	0,00	41 501,00	41 501,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00

SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE - BP - 2025

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								950 808,57

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	572 031,38	17 500,00	626 926,76	626 926,76	644 426,76
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	147 000,00	17 500,00	220 100,00	220 100,00	237 600,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	147 000,00	17 500,00	220 100,00	220 100,00	237 600,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	18 931,78	0,00	6 873,63	6 873,63	6 873,63
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes financières	21 931,78	0,00	11 873,63	11 873,63	11 873,63
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	237 099,60	0,00	272 754,13	272 754,13	272 754,13
Total des recettes réelles	406 031,38	17 500,00	504 727,76	504 727,76	522 227,76
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	166 000,00		122 199,00	122 199,00	122 199,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	166 000,00		122 199,00	122 199,00	122 199,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					306 381,80
Affectation au compte 1068 (8)					0,00

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 054-255403719-20250311-CS2505 BP2025-BF

SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL REGIONAL DE LOR (M57) - SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE - BP - 2025

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	

Total des recettes d'investissement cumulées					950 808,57
---	--	--	--	--	-------------------

- (1) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
 Reçu en préfecture le 21/03/2025
 Publié le
 ID : 054-255403719-20250311-CS2505_BP2025-BF

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

		III						
		A1						
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	II					III = I + II
TOTAL	825 185,46	146 051,82	0,00	804 756,75	804 756,75	0,00	804 756,75	950 808,57
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	81 651,11	7 740,00	0,00	195 250,00	195 250,00	0,00	195 250,00	202 990,00
2051	81 651,11	7 740,00		57 000,00	57 000,00	0,00	57 000,00	64 740,00
2088	0,00	0,00		138 250,00	138 250,00	0,00	138 250,00	138 250,00
204	221 007,68	0,00	0,00	154 014,74	154 014,74	0,00	154 014,74	154 014,74
2041412	221 007,68	0,00		154 014,74	154 014,74	0,00	154 014,74	154 014,74
2041482	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041581	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	214 695,13	1 165,99	0,00	154 991,01	154 991,01	0,00	154 991,01	156 157,00
2111	69 131,13	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	65 000,00	0,00		54 841,01	54 841,01	0,00	54 841,01	54 841,01
21838	7 500,00	516,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 516,00
21848	7 500,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
2188	65 564,00	649,99		77 650,00	77 650,00	0,00	77 650,00	78 299,99
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement	517 353,92	8 905,99	0,00	504 255,75	504 255,75	0,00	504 255,75	513 161,74

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I			II			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	400,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		0,00					
Total des dépenses financières	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	137 145,63	0,00	259 000,00	259 000,00	0,00	259 000,00	396 145,83
45811905	programme de creusement de mares et de restauration de prair	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
45812006	pg reconquête des mares prairiales	50 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00
45812027	Organiser la découverte du massif forestier de la Reine	3 900,00		0,00	0,00		0,00	0,00
45812303	Mise en oeuvre de chantiers en faveur de la TVB	56 391,54	39 731,62	0,00	0,00		0,00	39 731,62
45812304	Programme de reconquête des mares prairiales-2023	0,00	27 353,41	0,00	0,00		0,00	27 353,41
45812317	Sensibilisation à l'agroforesterie et réalisation de diagnos	7 800,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
45812323	Consolidation et développement de la filière pierre sèche	0,00	9 620,80	0,00	0,00		0,00	9 620,80
45812405	Plantations ligne RTE	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
45812406	Mares 2024	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45812422	123 840,00	60 440,00		0,00	0,00	0,00	0,00	60 440,00
45812425	40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
458125031	0,00	0,00		46 500,00	46 500,00	0,00	46 500,00	46 500,00
45812514	0,00	0,00		72 500,00	72 500,00	0,00	72 500,00	72 500,00
Total des dépenses réelles	800 185,46	146 051,82	0,00	763 255,75	763 255,75	0,00	763 255,75	909 307,57
040	25 000,00			41 501,00	41 501,00		41 501,00	41 501,00
	25 000,00			41 501,00	41 501,00		41 501,00	41 501,00
13911	1 997,84			4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
13912	15 568,40			17 000,00	17 000,00		17 000,00	17 000,00
13913	1 494,54			4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
139178	700,12			9 301,00	9 301,00		9 301,00	9 301,00
13918	5 239,10			7 200,00	7 200,00		7 200,00	7 200,00
	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	25 000,00			41 501,00	41 501,00		41 501,00	41 501,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 054-255403719-20250311-CS2505_BP2025-BF

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.1****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025 BP - 2025
Publié le
ID : 054-255403719-20250311-CS2505_BP2025-BF

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	III
	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025 - BP - 2025
Publié le
ID : 054-255403719-20250311-CS2505_BP2025-BF

III – VOTE DU BUDGET Test encodage	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

III

A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	572 031,38	17 500,00	626 926,76	626 926,76	644 426,76
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	147 000,00	17 500,00	220 100,00	220 100,00	237 600,00
1312	147 000,00	17 500,00	152 250,00	152 250,00	169 750,00
13178	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
1318	0,00	0,00	22 850,00	22 850,00	22 850,00
16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	147 000,00	17 500,00	220 100,00	220 100,00	237 600,00
10	18 931,78	0,00	6 873,63	6 873,63	6 873,63
10222	18 931,78	0,00	6 873,63	6 873,63	6 873,63
138	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	3 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes financières	21 931,78	0,00	11 873,63	11 873,63	11 873,63
45	237 099,60	0,00	272 754,13	272 754,13	272 754,13
Total des recettes réelles	406 031,38	17 500,00	504 727,76	504 727,76	522 227,76
021	0,00		0,00	0,00	0,00
040	166 000,00		122 199,00	122 199,00	122 199,00
2804111	0,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
28041412	46 000,00		0,00	0,00	0,00
28041482	0,00		0,00	0,00	0,00
28041581	0,00		0,00	0,00	0,00
28041582	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
280421	0,00		0,00	0,00	0,00
2805	44 200,04		35 699,00	35 699,00	35 699,00
28088	0,00		0,00	0,00	0,00
281318	0,00		600,00	600,00	600,00
28158	4 865,76		25 900,00	25 900,00	25 900,00
281828	15 860,27		0,00	0,00	0,00
281838	38 130,24		0,00	0,00	0,00
281848	7 459,61		0,00	0,00	0,00
28188	9 484,08		0,00	0,00	0,00
041	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	166 000,00		122 799,00	122 799,00	122 799,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats domant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	4 422 446,92	0,00	0,00	3 855 442,35	3 855 442,35	0,00	3 855 442,35	3 855 442,35
011	Charges à caractère général (3)	1 996 454,75	0,00	0,00	1 538 886,91	1 538 886,91	0,00	1 538 886,91	1 538 886,91
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 147 624,00	0,00		2 070 615,00	2 070 615,00		2 070 615,00	2 070 615,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	95 818,38	0,00	0,00	118 086,32	118 086,32	0,00	118 086,32	118 086,32
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	4 239 897,13	0,00	0,00	3 727 588,23	3 727 588,23	0,00	3 727 588,23	3 727 588,23
66	Charges financières	1 700,00	0,00		1 800,00	1 800,00		1 800,00	1 800,00
67	Charges spécifiques (3)	13 138,50	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 711,29			3 855,12	3 855,12		3 855,12	3 855,12
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	16 549,79	0,00	0,00	5 655,12	5 655,12	0,00	5 655,12	5 655,12
	Total des dépenses réelles	4 256 446,92	0,00	0,00	3 733 243,35	3 733 243,35	0,00	3 733 243,35	3 733 243,35
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	166 000,00			122 199,00	122 199,00		122 199,00	122 199,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	166 000,00			122 199,00	122 199,00		122 199,00	122 199,00
	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées								3 855 442,35

SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL REGIONAL DE LOR (M157) - SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE - BP - 2025

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 054-255403719-20250311-CS2505_BP2025-BF

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	3 214 857,92	0,00	3 342 679,23	3 342 679,23	3 342 679,23
013	Atténuations de charges (2)	2 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	12 275,82	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	3 175 572,10	0,00	3 279 261,66	3 279 261,66	3 279 261,66
75	Autres produits de gestion courante (2)	10,00	0,00	1 916,57	1 916,57	1 916,57
	Total des recettes de gestion des services	3 189 857,92	0,00	3 301 178,23	3 301 178,23	3 301 178,23
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	3 189 857,92	0,00	3 301 178,23	3 301 178,23	3 301 178,23
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	25 000,00		41 501,00	41 501,00	41 501,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	25 000,00		41 501,00	41 501,00	41 501,00
	R002 Résultat reporté ou anticipé (7)					932 237,08
	Total des recettes de fonctionnement cumulées					4 274 916,31

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	4 422 446,92	0,00	0,00	3 855 442,35	3 855 442,35	0,00	3 855 442,35	3 855 442,35
011	Charges à caractère général (4)	1 996 454,75	0,00	0,00	1 538 886,91	1 538 886,91	0,00	1 538 886,91	1 538 886,91
60611	Eau et assainissement	200,00	0,00		125,00	125,00	0,00	125,00	125,00
60612	Energie - Electricité	2 200,00	0,00		1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
60622	Carburants	15 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
60623	Alimentation	5 000,00	0,00		20 650,00	20 650,00	0,00	20 650,00	20 650,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	19 225,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	14 600,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	0,00		2 300,00	2 300,00	0,00	2 300,00	2 300,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	1 500,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6068	Autres matières et fournitures	3 750,00	0,00		2 600,00	2 600,00	0,00	2 600,00	2 600,00
6132	Locations immobilières	225 600,00	0,00		221 134,44	221 134,44	0,00	221 134,44	221 134,44
61358	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	50 000,00	0,00		57 500,00	57 500,00	0,00	57 500,00	57 500,00
6161	Multirisques	6 435,97	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
617	Etudes et recherches	910 027,46	0,00		458 471,22	458 471,22	0,00	458 471,22	458 471,22
6182	Documentation générale et technique	7 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 500,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	174 999,07	0,00		187 088,43	187 088,43	0,00	187 088,43	187 088,43
6188	Autres frais divers	11 500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
62268	Autres honoraires, conseils	2 232,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6231	Annonces et insertions	150,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	200,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
6234	Réceptions	500,00	0,00		20 500,00	20 500,00	0,00	20 500,00	20 500,00
6236	Catalogues et imprimés	48 250,00	0,00		42 728,00	42 728,00	0,00	42 728,00	42 728,00
6238	Divers	43 270,37	0,00		55 612,00	55 612,00	0,00	55 612,00	55 612,00
6247	Transports collectifs	23 700,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 054-255403719-20250311-CS2505_BP2025-BF

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6251	Voyages, déplacements et missions	54 750,00	0,00		42 967,61	42 967,61	0,00	42 967,61	42 967,61
6261	Frais d'affranchissement	15 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6262	Frais de télécommunications	33 675,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	20 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	267 177,88	0,00		253 748,21	253 748,21	0,00	253 748,21	253 748,21
63512	Taxes foncières	12,00	0,00		12,00	12,00	0,00	12,00	12,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	2 147 624,00	0,00		2 070 615,00	2 070 615,00		2 070 615,00	2 070 615,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00		1 538,29	1 538,29		1 538,29	1 538,29
6218	Autre personnel extérieur	10 250,00	0,00		34 604,65	34 604,65		34 604,65	34 604,65
6331	Versement mobilité	0,00	0,00		7 535,16	7 535,16		7 535,16	7 535,16
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00		1 255,91	1 255,91		1 255,91	1 255,91
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	35 342,00	0,00		25 459,94	25 459,94		25 459,94	25 459,94
64111	Rémunération principale titulaires	869 178,00	0,00		766 749,32	766 749,32		766 749,32	766 749,32
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		19 008,11	19 008,11		19 008,11	19 008,11
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		81 281,32	81 281,32		81 281,32	81 281,32
64131	Rémunérations	647 278,00	0,00		585 650,69	585 650,69		585 650,69	585 650,69
64168	Autres emplois aidés	1 610,00	0,00		957,03	957,03		957,03	957,03
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	273 553,00	0,00		271 138,12	271 138,12		271 138,12	271 138,12
6453	Cotisations aux caisses de retraites	285 321,00	0,00		238 786,02	238 786,02		238 786,02	238 786,02
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	25 092,00	0,00		23 545,07	23 545,07		23 545,07	23 545,07
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00		9 792,85	9 792,85		9 792,85	9 792,85
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00		3 312,52	3 312,52		3 312,52	3 312,52
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	95 818,38	0,00		118 086,32	118 086,32		118 086,32	118 086,32
65132	Prix	1 500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
65311	Indemnités de fonction	40 881,54	0,00		37 600,20	37 600,20		37 600,20	37 600,20
65313	Cotisations de retraite	2 729,84	0,00		4 356,56	4 356,56		4 356,56	4 356,56

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 054-255403719-20250311-CS2505_BP2025-BF

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00		18 670,00	18 670,00	0,00	18 670,00	18 670,00
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00		17 631,50	17 631,50	0,00	17 631,50	17 631,50
657358	Subv. fonct. autres groupements	23 657,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv. fonct. autres personnes droit privé	2 040,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat* - informatique nuage	25 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
65888	Autres	10,00	0,00		4 328,06	4 328,06	0,00	4 328,06	4 328,06
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	4 239 897,13	0,00	0,00	3 727 588,23	3 727 588,23	0,00	3 727 588,23	3 727 588,23
66	Charges financières	1 700,00	0,00		1 800,00	1 800,00		1 800,00	1 800,00
6688	Autres	1 700,00	0,00		1 800,00	1 800,00		1 800,00	1 800,00
67	Charges spécifiques (4)	13 138,50	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annués (sur exercices antérieurs	13 138,50	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	1 711,29			3 855,12	3 855,12		3 855,12	3 855,12
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 711,29			3 855,12	3 855,12		3 855,12	3 855,12
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	16 549,79	0,00	0,00	5 655,12	5 655,12	0,00	5 655,12	5 655,12
	Total des dépenses réelles	4 256 446,92	0,00	0,00	3 733 243,35	3 733 243,35	0,00	3 733 243,35	3 733 243,35
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	166 000,00			122 199,00	122 199,00		122 199,00	122 199,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	166 000,00			122 199,00	122 199,00		122 199,00	122 199,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	166 000,00			122 199,00	122 199,00		122 199,00	122 199,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 65 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	
III	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
	TOTAL	3 214 857,92	0,00	3 342 679,23	3 342 679,23	3 342 679,23
013	Atténuations de charges (3)	2 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	12 275,82	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	12 275,82	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	3 175 572,10	0,00	3 279 261,66	3 279 261,66	3 279 261,66
744	FCTVA	995,43	0,00	1 364,35	1 364,35	1 364,35
74718	Autres participations Etat	173 290,50	0,00	653 738,59	653 738,59	653 738,59
7472	Participation régions	1 557 242,54	0,00	1 716 665,23	1 716 665,23	1 716 665,23
7473	Participation départements	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
74748	Participation autres communes	207 365,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
74758	Participation autres groupements	75 421,30	0,00	91 073,68	91 073,68	91 073,68
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	455 691,33	455 691,33	455 691,33
74773	Participation FEADER	60 647,49	0,00	110 383,48	110 383,48	110 383,48
74778	Autres fonds européens	493 569,51	0,00	345,00	345,00	345,00
747888	Autres	547 040,33	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	10,00	0,00	1 916,57	1 916,57	1 916,57
7574	Subv. fonc. perso., asso. et orga. privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	10,00	0,00	1 916,57	1 916,57	1 916,57
	Total des recettes de gestion des services	3 189 857,92	0,00	3 301 178,23	3 301 178,23	3 301 178,23
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	3 189 857,92	0,00	3 301 178,23	3 301 178,23	3 301 178,23

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	25 000,00		41 501,00	41 501,00	41 501,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	25 000,00		41 501,00	41 501,00	41 501,00
043	Opérations ordre inférieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		25 000,00		41 501,00	41 501,00	41 501,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 1725	Intitulé de l'opération : interreg murs pierres sèches			Date de la délibération : 01/01/2025
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	1 659,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	1 659,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	1 659,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 1820	Intitulé de l'opération : SOUTENIR LA REALISATION DE SITES PILOTES EN AGROFORESTERIE			Date de la délibération : 01/01/2025
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	4 828,46	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	4 828,46	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	4 828,46	0,00	0,00	0,00

N° opération : 1905	Intitulé de l'opération : programme de creusement de mares et de restauration de prair		Date de la délibération : 01/01/2025	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)

Intitulé de l'opération : Pg reconquête des mares prairiales				
N° opération : 2006	Intitulé de l'opération : Pg reconquête des mares prairiales		Date de la délibération : 01/01/2025	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4581 Opérations pour compte de tiers (5)	74,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	74,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	74,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)				
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

Intitulé de l'opération : Pg reconquête des mares prairiales				
N° opération : 2006	Intitulé de l'opération : Pg reconquête des mares prairiales		Date de la délibération : 01/01/2025	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)				
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	507,17	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	507,17	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	507,17	0,00	0,00	0,00

N° opération : 2027	Intitulé de l'opération : Organiser la découverte du massif forestier de la Reine			Date de la délibération : 01/01/2025	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
4581 Opérations pour compte de tiers (5)	3 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	3 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	3 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)					
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 2105	Intitulé de l'opération : PG reconquête des mares prairiales, AMI TVB CCCMW			Date de la délibération : 01/01/2025	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)					
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	11 871,91	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	11 871,91	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	11 871,91	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 2119	Intitulé de l'opération : Accompagnement de projets d'agroforesterie			Date de la délibération : 01/01/2025	
	Pour mémoire réalisations cumulées	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
RECETTES (b)					
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	11 871,91	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	11 871,91	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	11 871,91	0,00	0,00	0,00	0,00

DEPENSES (a)				
4581 Opérations pour compte de tiers (5)	1 453,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	1 453,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	1 453,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	4 733,20	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	4 733,20	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	4 733,20	0,00	0,00	0,00

N° opération : 2204	Intitulé de l'opération : Opération pour compte de tiers	Date de la délibération : 01/01/2025		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)				
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	31 441,54	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	31 441,54	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	31 441,54	0,00	0,00	0,00

N° opération : 2219	Intitulé de l'opération : Opération pour compte de tiers	Date de la délibération : 01/01/2025		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)

DU 01/01/2025 (L-)	
DEPENSES (a)	
4581 Opérations pour compte de tiers (5)	30 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	30 000,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00
RECETTES (b)	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	20 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00
Recettes nettes (b - d)	10 000,00

N° opération : 2303	Intitulé de l'opération : Mise en œuvre de chantiers en faveur de la TVB Programme de plantation de haies dans le cadre de chantiers		Date de la délibération : 01/01/2025	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4581 Opérations pour compte de tiers (5)	25 268,38	39 731,62	0,00	39 731,62
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	25 268,38	39 731,62	0,00	39 731,62
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	25 268,38	39 731,62	0,00	39 731,62
RECETTES (b)				
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	29 100,40	0,00	39 129,13	39 129,13
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	29 100,40	0,00	39 129,13	39 129,13
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	29 100,40	0,00	39 129,13	39 129,13

N° opération : 2304

Intitulé de l'opération : Programme de reconquête des mares prairiales-2023

Date de la délibération : 01/01/2025

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 054-255403719-20250311-CS2505 BP2025-BF

	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4581 Opérations pour compte de tiers (5)	32 639,68	27 353,41	0,00	27 353,41
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	32 639,68	27 353,41	0,00	27 353,41
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	32 639,68	27 353,41	0,00	27 353,41
RECETTES (b)				
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	39 600,00	0,00	31 400,00	31 400,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	39 600,00	0,00	31 400,00	31 400,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	39 600,00	0,00	31 400,00	31 400,00

N° opération : 2323	Intitulé de l'opération : Consolidation et développement de la filière pierre sèche Consolidation et développement de la filière pierre sèche :			Date de la délibération : 01/01/2025
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4581 Opérations pour compte de tiers (5)	27 447,50	9 620,80	0,00	9 620,80
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	27 447,50	9 620,80	0,00	9 620,80
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	27 447,50	9 620,80	0,00	9 620,80
RECETTES (b)				
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 2323	Intitulé de l'opération : Consolidation et développement de la filière pierre sèche Consolidation et développement de la filière pierre sèche :		Date de la délibération : 01/01/2025
Recettes nettes (b - d)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
	15 000,00	0,00	15 000,00
Total (4)			15 000,00

N° opération : 2405	Intitulé de l'opération : Plantations ligne RTE		Date de la délibération : 01/01/2025
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
DEPENSES (a)			
4581 Opérations pour compte de tiers (5)	1 167,74	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	1 167,74	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	1 167,74	0,00	0,00
RECETTES (b)			
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00
Total (4)			0,00

N° opération : 2406	Intitulé de l'opération : Mares 2024 Programme 2024 de reconquête des mares prairiales		Date de la délibération : 01/01/2025
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
DEPENSES (a)			
4581 Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	100 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	100 000,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	100 000,00
RECETTES (b)			
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	10 000,00	0,00	56 000,00
Annulations sur recettes (d) (6)	10 000,00	0,00	56 000,00
Total (4)			100 000,00

N° opération : 2406	Intitulé de l'opération : Mares 2024 Programme 2024 de reconquête des mares prairiales			Date de la délibération : 01/01/2025
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	10 000,00	0,00	56 000,00	56 000,00

N° opération : 2422	Intitulé de l'opération : Réalisation de travaux d'aménagement de 6 boucles de points			Date de la délibération : 01/01/2025
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4581 Opérations pour compte de tiers (5)	88 820,00	60 440,00	0,00	60 440,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	88 820,00	60 440,00	0,00	60 440,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	88 820,00	60 440,00	0,00	60 440,00
RECETTES (b)				
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	36 000,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	36 000,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	36 000,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 2425	Intitulé de l'opération : Consolidation et développement de la filière pierre sèche :			Date de la délibération : 01/01/2025
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4581 Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00

N° opération : 2425	Intitulé de l'opération : Consolidation et développement de la filière pierre sèche :	Date de la délibération : 01/01/2025		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	RECETTES (b)			
	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
4582	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	15 000,00	0,00	15 000,00
040	Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	15 000,00	0,00	15 000,00

N° opération : 25031	Intitulé de l'opération : Plantation de haies - Investissement (RGE/ RTE)	Date de la délibération : 01/01/2025		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)			
	0,00	0,00	46 500,00	46 500,00
4581	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	46 500,00	46 500,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	0,00	46 500,00	46 500,00
	RECETTES (b)			
	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00
4582	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	55 000,00	55 000,00
040	Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	0,00	55 000,00	55 000,00

N° opération : 2514	Intitulé de l'opération : INTERREG Horizon Climatic : Réalisation des travaux d'amén	Date de la délibération : 01/01/20		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)			
	0,00	0,00	72 500,00	72 500,00
4581	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	72 500,00	72 500,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00

N° opération : 2514	Intitulé de l'opération : INTERREG Horizon Climatic : Réalisation des travaux d'amén			Date de la délibération : 01/01/2025
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	72 500,00	72 500,00
RECETTES (b)				
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	51 225,00	51 225,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	51 225,00	51 225,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	51 225,00	51 225,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		20,00	0,00	20,00	13,80	4,60	18,40
Adjoint administratif territorial	C	4,00	0,00	4,00	2,80	0,80	3,60
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	1,50	0,00	1,50
Attaché	A	12,00	0,00	12,00	7,50	3,80	11,30
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		19,00	0,00	19,00	7,80	10,60	18,40
Adjoint technique territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Irgénieur	A	12,00	0,00	12,00	3,80	7,80	11,60
Irgénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,80	0,80
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal de 2ème Classe	B	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Animateur	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 054-255403719-20250311-CS2505_BP2025-BF

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		41,00	0,00	41,00	21,60	17,20	38,80

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Index (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Adjoint administratif territorial	C	ADM	419	0,00	332-23-1°	A Contractuel
Animateur	B	ANIM	389	0,00	332-8-2°	CDD Contractuel en CDD
Animateur	B	ANIM	389	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	A Autres	CDI Contractuel en CDI
Attaché	A	ADM	611	0,00	A Autres	CDI Contractuel en CDI
Attaché	A	ADM	653	0,00	A Autres	CDI Contractuel en CDI
Attaché	A	ADM	732	0,00	A Autres	A Contractuel de droit privé (CAE)
Ingénieur	A	TECH	484	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	518	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	739	0,00	332-8-2°	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	518	0,00	A Autres	CDI Contractuel en CDI
Ingénieur	A	TECH	565	0,00	332-8-2°	CDI Contractuel en CDI
Ingénieur	A	TECH	444	0,00	332-8-2°	A Contractuel
Ingénieur	A	TECH	444	0,00	332-8-2°	A Contractuel
Ingénieur	A	TECH	484	0,00	332-24	A Contractuel
Ingénieur	B	TECH	395	0,00	332-24	A Contractuel
Technicien	B	TECH	480	0,00	A Autres	CDI Contractuel en CDI
Technicien Principal de 2ème Classe	B	TECH	429	0,00	332-8-2°	A Contractuel
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Meff du contrat (code général de la fonction publique - CGFP).

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité, durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 054-255403719-20250311-CS2505_BP2025-BF

332-8-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6 : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
326_352 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
343-1_343-3 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
333-1 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes délégués.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	306 381,81
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-128 551,82	-128 551,82
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-128 551,82	177 829,99

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-128 551,82	177 829,99
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-128 551,82	177 829,99

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	41 501,00	41 501,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	134 072,63	134 072,63
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	92 571,63	92 571,63

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		41 501,00	41 501,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		41 501,00	41 501,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	41 501,00	41 501,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		134 072,63	III 134 072,63
Ressources propres externes de l'année (a)		6 873,63	6 873,63
10222	FCTVA	6 873,63	6 873,63
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		127 199,00	127 199,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	60 000,00	60 000,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00
28041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	35 699,00	35 699,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	600,00	600,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	25 900,00	25 900,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00	5 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025 P - 2025
Publié le
ID : 054-255403719-20250311-CS2505_BP2025-BF

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS		D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

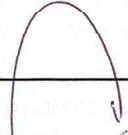
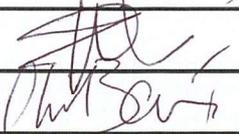
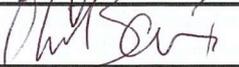
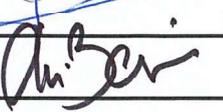
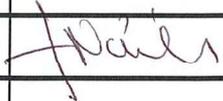
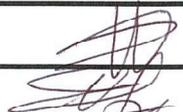
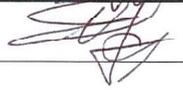
Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :

Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
 A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

001. Jérôme END , Président du Parc naturel régional de Lorraine	
002. Henri POIRSON , Maire de DIEULOUARD - 1er VP PnrL	
003. Odile BEIRENS , Maire de Buxières-sous-les-côtes - 2ème VP PnrL	
004. Stéphane CORBEIL , Conseiller municipal de Vic-sur-Seille - 3ème VP P	
005. Jonathan RICHIER , Conseiller Municipal Pont-A-Mousson - 4ème VP PnrL	
006. Gérard RENOUARD , Maire de Bouillonville - 5ème VP PnrL	
007. Thierry DUVAL , Maire délégué de Belles-Forêts - 6ème VP PnrL	
008. Philippe MANGIN , VP Conseil Régional	
009. Valérie DEBORD , Conseillère Régional	
010. Henry LEMOINE , Conseiller Régional	
011. Franck MENONVILLE , Conseiller Régional	
012. Marie-Claire DONNEN , Conseillère Régionale	
013. Naïla HENNARD , Conseillère Régionale	
014. Jean-Philippe VAUTRIN , VP Conseil Départemental Meuse	
015. Sylvie BOUSCHBACHER , Conseillère Départementale Moselle	
016. Sylvain MARIETTE , VP Conseil Départemental Meurthe-et-Moselle	
017. Margaret DUMONT , Maire de Thiaucourt-Regniéville	
018. Gérard ANDRE , Maire de Seicheprey	
019. Alain FERIOLI , Maire d'Euville	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

020. Emilie ANDRE , Marie déléguée de Lamarche	
021. Pauline WAHU , Conseillère déléguée à la Mairie d'Herbeville	
022. David BATHELEMY , Maire de Tarquimpol	
023. Annette JOST , Maire d'Haraucourt-sur-Seille	
024. Régis MESOT , Président Communauté de communes de Sammiellois	
025. Luc RITZ , Pdt Communauté de com. Orne Lorraine Confluences	
026. Delphine MICHEL , Vice Présidente Métropole Grand Nancy	
027. Michel TORLOTING , Conseiller Communautaire Délégué Eurométropole	
028. Roland KLEIN , Président CC Sarrebourg Moselle Sud	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
 (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 054-255403719-20250311-CS2505_BP2025-BF

ACTIONS D'EXERCICES ANTERIEURS OBJET D'UN REPORT D'EXECUTION



GRANDS PROJETS	REPORTER AU BP 2025	
	DEPENSES	RECETTES
VOCATION 1: un territoire qui préserve et valorise ses espaces, ses ressources naturelles et ses diversités		
20-07 : Réalisation d'un inventaire de niveau 2 des zones humides (terrain) - Année 1	80 490,00 €	
20-21: Etude ressources en eau et enjeux sur les bv du Rupt de Mad, de l'Esch et du Trey	88 479,54 €	126 861,00 €
22-15 : Conception et impression des plaquettes de présentation de l'état des lieux du SAGE		2 114,56 €
23-021 : Construction et installation de nichoirs pour les Hirondelles et martinets sur les bâtiments communaux	17 631,50 €	24 000,00 €
23-031 : Mise en œuvre de chantiers en faveur de la TVB haies mares notamment en zone est du Parc + accompagnement chantiers + déclinaison de la TVB dans les documents d'urbanisme		17 214,09 €
23-03 : Programme de plantation de haies dans le cadre des chantiers participatifs et de chantiers entreprise	39 631,99 €	39 129,13 €
23-04 : Programme de reconquête des mares prairiales-2023 (TTC)	27 353,41 €	31 400,00 €
23-131 : Premier inventaire mycologique sur le territoire (forêt de la Reine) et inventaire coléoptère saproxylique		995,37 €
23-15 : Etude sur les chiroptères considérés comme auxiliaires de la culture de la vigne dans 4 sites d'observation		19 614,48 €
23-16 : Diagnostic biodiversité des coteaux de Vic avant installations viticoles		2 900,29 €
23-17 : Sensibilisation à l'agroforesterie et réalisation de diagnostics agro-forestiers	7 800,00 €	7 800,00 €
23-18 : Développement d'une marque Parc sur la viande bovine : réalisation de diagnostics environnementaux dans les exploitations agricoles		1 525,69 €
24 - 01: Animation globale du dispositif observatoire du territoire		4 000,00 €
24-02 : Mise en place et suivi de l'Observatoire Biodiversité, déclinaison du SINP et travail partenarial sur l'Observatoire Régional de la Biodiversité		25 228,00 €
24-03 : Programme de plantation de haies dans le cadre de chantiers participatifs et de chantiers entreprises- TTC		78 670,00 €
24-04 : Suivi Mesure FEADER Agroforesterie		46 491,88 €
24 - 05 : Convention d'application RTE (80 000 /2024-2026)		5 000,00 €
24-06 : Programme 2024 de reconquête des mares prairiales - TTC	100 000,00 €	56 000,00 €
24-07 : Animation des sites N2000		179 949,50 €
24-10 : Prestations d'animation sur sites N2000		2 115,44 €
24-11 : Chantiers participatifs Natura 2000		7 822,60 €
24-12 : ORE MARSAL REMILLON	15 000,00 €	5 000,00 €
24-13 : Poste MAEC/prairies		19 057,76 €
24-14 : Animation projets filières viande bovine, foin		3 314,01 €
24-15 : Concours Pariries et Parcours	1 500,00 €	
24-16 : Etude ADN loche d'étang, site Natura Annexes hydrauliques de la Meuse		6 150,00 €
24-161 : Évaluation de l'état de conservation des prairies par le suivi d'une espèce parapluie prairiale : le Courlis cendré		10 800,00 €
24-163 : 2 formations au marteloscope et sylvotrophée	5 000,00 €	
24-17 : Animation de la CLE du SAGE, élaboration du diagnostic		28 608,48 €
24-19 : Réalisation d'audit auprès éleveurs dans le cadre de la démarche "Valeurs Parc" sur la viande bovine		8 000,00 €
*		
18-33 : Tourisme ornithologique	22 860,30 €	
21-22 : Création et mise en valeur paysagère et touristique d'un réseau de points de vue et belvédères (Phase 2)		37 500,00 €
22-17 : Etude opérationnelle de conception de projets d'interprétation du paysage incluant une signalétique sur 3 sites de points de vues et belvédère		32 840,00 €
22-19 : Chantiers de restauration de murs en pierres sèches (travaux par entreprise)		10 000,00 €
22-23 : Valorisation de la Voie Bleue à l'échelle de la Grande Région (coopération)		9 000,00 €
23-21 : Ateliers de sensibilisation des communes pour conduire des stratégies d'urbanisme opérationnel visant à la sobriété foncière et à la désartificialisation/renaturation des sols		480,19 €

23-23 : Consolidation et développment de la filière pierre sèche : réalisation de chantiers de restauration d'ouvrages en pierre sèche par entreprise	9 620,80 €	
23-24 : Animation de formation à la technique de la pierre sèche (chantier international de jeunes et formation tout public)		6 996,88 €
23-26 : Stage Réalisation d'un état des lieux de la géodiversité et des principaux géosites du territoire du PNRL		2 031,77 €
23-27 : Filière guides nature, du paysage et du goût : Poursuite du dispositif (8 nouveaux guides) : Agréments 2023-2024		4 895,80 €
23-28 : Marque Valeurs Parc : Consolider le modèle économique des filières		4 633,71 €
23-29 : Education au territoire et animation des réseaux		12 237,67 €
24-20 : Déploiement du plan d'action marketing autour du tourisme ornithologique et naturaliste en intégrant le programme "Quiétude attitude" dans la stratégie.		5 000,00 €
24-22 : Réalisation de travaux d'aménagement de 6 boucles de points de vue et de belvédères (2024 - Phase travaux)	60 440,00 €	36 000,00 €
24-24 : Formation tout public à la technique de la pierre sèche	344,80 €	
24-25 : Consolidation et développement de la filière pierre sèche : Réalisation de chantiers de restauration d'ouvrages en pierres sèches par entreprises	40 000,00 €	15 000,00 €
24-28 : Développement de la maîtrise de la publicité extérieure et l'amélioration de la signalétique (ingénierie 0,20 ETP)		3 600,00 €
24-29 : Définition d'une stratégie partagée de marketing touristique durable de la Destination Parc en lien avec les Offices de Tourisme et agences d'Attractivité du territoire		11 179,00 €
24-30 : Education au territoire et animation des réseaux		9 467,61 €
24-31 : Outils pédagogiques (éduquer au dehors, maquettes amphibiens...)	6 000,00 €	
VOCATION 3: un territoire qui construit son avenir avec ses bassins de développement durable		
21-29 : Actions et outils de communication pour le développement de la marque Valeur Parc "viande bovine" dans le secteur de la grande distribution (mise en oeuvre du plan de communication suite à l'étude marketing réalisée en 2020) Phase 2	13 630,58 €	4 800,00 €
21-30 : Développement d'une filière de valorisation blé-farine-pain bio à l'échelle du Parc		8 015,37 €
22-33 : Actions de communication et promotion du territoire		8 060,58 €
22-34 : Déploiement Vitrine numérique		5 718,00 €
23-30 : Consolidation et animation de la filière blé-farine-pain bio et locale		416,63 €
23-31 : Stage : Structuration d'une filière brassicole bio à l'échelle du territoire		7 011,15 €
23-32 : Etude de gisement des matériaux biosourcés, géosourcés ou recyclés pour la rénovation énergétique des bâtiments		3 500,00 €
23-33 : Etude énergies renouvelables	14 760,00 €	
23-35 : Pré-achat de spectacles pour les 50 ans du Pnrl (2024)		3 881,62 €
23-43 : Acquisition de matériel de visio-conférence interactif et d'animation de réunions		6 000,00 €
24-33 : Accompagnement des collectivités et des cantines scolaires dans leurs démarches d'approvisionnement en produits locaux et de la qualité (suites opération Semaine du Goût)		12 000,00 €
24-34 : Valorisation de l'étude de gisement des matériaux biosourcés, géosourcés ou recyclés pour la rénovation énergétique des bâtiment (phase 2)		15 000,00 €
24-35 : Défi "Familles à biodiversité positive" / 2024	8 829,19 €	8 450,00 €
24-36 : Mise en oeuvre des 50 ans du Pnrl / 8 balades / 2 repas-spectacles/ 40 animations complémentaires	7 636,99 €	
24-37 : Actions de communication et promotion du territoire	4 612,00 €	
24-38 : Déploiement Vitrine numérique (F)	7 700,00 €	
AUTRE		
21-44 : Fond commun d'Initiative pour la Transition Energetique	130 014,74 €	
21-46 : AMI Retard de fauche		345,00 €
22-39 : Action INTERPARCS - "Alimentation"		5 000,00 €
23-38 : Action INTERPARCS Tourisme sans barrières		25 000,00 €
23-39 : Action INTERPARCS Agroforesterie	48 877,60 €	
23-44 : Action INTERPARCS Culture	40 000,00 €	
24-23 : INTERREG HORIZONT CLIMATIC		92 534,00 €
24-26 : INTERREG SOUS NOS PIEDS		21 878,40 €
TOTAL	798 213,44 €	1 188 235,66 €

Une autre vie s'invente ici

M57						
Chapitre	Article	Crédits votés	Crédits consommés	Reste à exécuter	Crédits engagés	Crédits à reporter
204	2041412	221 007,68 € (chapitre 204)	106 712,00 €	114 295,68 €	2 000,00 €	2 000,00 €
20	2051	83 518,01 €	53 477,62 €	30 040,39 €	7 740,00 €	7 740,00 €
21	21838	20 014,09 €	9 693,22 €	10 320,87 €	516,00 €	516,00 €
21	2188	56 238,48 €	4 035,49 €	52 202,99 €	649,99 €	649,99 €
45812303	45812303	56 391,54 €	16 659,92 €	39 731,62 €	39 731,62 €	39 731,62 €
45812304	45812304	30 476,58 €	3 123,17 €	27 353,41 €	27 353,41 €	27 353,41 €
45812323	45812323	24 650,80 €	15 030,00 €	9 620,80 €	9 620,80 €	9 620,80 €
45812422	45812422	149 260,00 €	88 820,00 €	60 440,00 €	60 440,00 €	60 440,00 €
						148 051,82 €

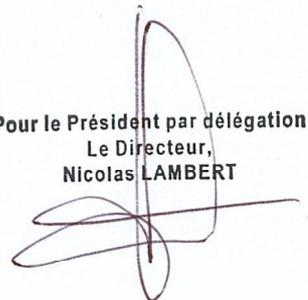
Chapitre	Article	Crédits votés	Crédits consommés	Reste à exécuter	Crédits engagés	Crédits à reporter
13	1312	73 500,00 €	28 109,34 €	45 390,66 €	17 500,00 €	17 500,00 €
						17 500,00 €

Le président
Jérôme END



Pour le Président par délégation
Le Directeur,
Nicolas LAMBERT

Jean-Yves PETIT
Inspecteur des Finances publiques



FLOTTE DU PNRL - ANNEXE 5

Type de véhicule	Immatriculation	Date 1ère mise en circulation	Date d'acquisition	Km	Km / an	Co ²	Valeur nette comptable au 01/01/2025	Date de renouvellement	Type	Carburant	CV
RENAULT ZOE	GD-367-CP	24/11/2021	07/04/2022	34 500	11 500	0	14 036,54 €	2029	VP	Electrique	1
RENAULT ZOE	GD-949-CP	24/11/2021	07/04/2022	26 742	8 914	0	14 036,54 €	2029	VP	Electrique	1
RENAULT TRAFIC	DN-850-QL	29/01/2015	06/03/2015	158 075	15 808	174	- €	2022	CTTE	Diesel	5
RENAULT KANGOO	DR-657-VE	27/05/2015	30/05/2015	192 909	19 291	123	- €	2023	CTTE	Diesel	5
FORD FIESTA	ER-461-EL	12/10/2017	25/10/2017	167 062	27 844	97	- €	2025	VP	Essence	5
DACIA SANDERO	ES-471-MW	05/12/2017	23/01/2018	153 641	25 607	98	2 512,76 €	2026	VP	Diesel	4
PEUGEOT 308	EX-686-EF	07/05/2018	25/05/2018	110 321	22 064	113	2 629,00 €	2027	VP	Essence	6
DACIA DUSTER	HA-076-DY	12/11/2024	2025					2032	HYBRIDE	Essence	5

Moyenne annuelle 18 718

Moy. Thermique	22 123
Moy. Hybride	-
Moy. Électrique	10 207

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Parc Naturel Regional Lorraine - SY
Utilisateur : UT_255403719 UT_255403719

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CS2505_BP2025
Objet :	Délibération approuvant le Budget Primitif 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-11 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	054-255403719-20250311-CS2505_BP2025-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 054-255403719-20250311-CS2505_BP2025-BF-1-1_0.xml	text/xml	1.7 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : CS2505 Budget Primitif 2025.pdf Nom métier : 99_BU-054-255403719-20250311-CS2505_BP2025-BF-1-1_1.pdf	application/pdf	598.8 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : CS2505 RDP2 Budget Primitif 2025.pdf Nom métier : 99_BU-054-255403719-20250311-CS2505_BP2025-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	838.8 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : CS2505_Annexe3_Actions PA Ant__rieurs non soldees.pdf Nom métier : 99_BU-054-255403719-20250311-CS2505_BP2025-BF-1-1_3.pdf	application/pdf	451.1 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : CS2505_Annexe2_PA 2025.pdf	application/pdf	145.8 Ko

Nom métier :		
99_BU-054-255403719-20250311-CS2505_BP2025-BF-1-1_4.pdf		
Document principal (Document budgétaire)	application/pdf	1.3 Mo
Nom original : CS2505_Annexe4 _RAR 2024.pdf		
Nom métier :		
99_BU-054-255403719-20250311-CS2505_BP2025-BF-1-1_5.pdf		
Document principal (Document budgétaire)	application/pdf	455.8 Ko
Nom original : CS2505_Annexe5_Flotte_V__hicules.pdf		
Nom métier :		
99_BU-054-255403719-20250311-CS2505_BP2025-BF-1-1_6.pdf		
Document principal (Document budgétaire)	application/pdf	9.7 Mo
Nom original : CS2505_Annexe1_Maquettefinanciere.pdf		
Nom métier :		
99_BU-054-255403719-20250311-CS2505_BP2025-BF-1-1_7.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	21 mars 2025 à 14h55min42s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	21 mars 2025 à 15h33min03s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur NICOLAS LAMBERT
En attente de transmission	21 mars 2025 à 15h33min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 mars 2025 à 15h33min41s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 mars 2025 à 15h33min56s	Reçu par le MI le 2025-03-21